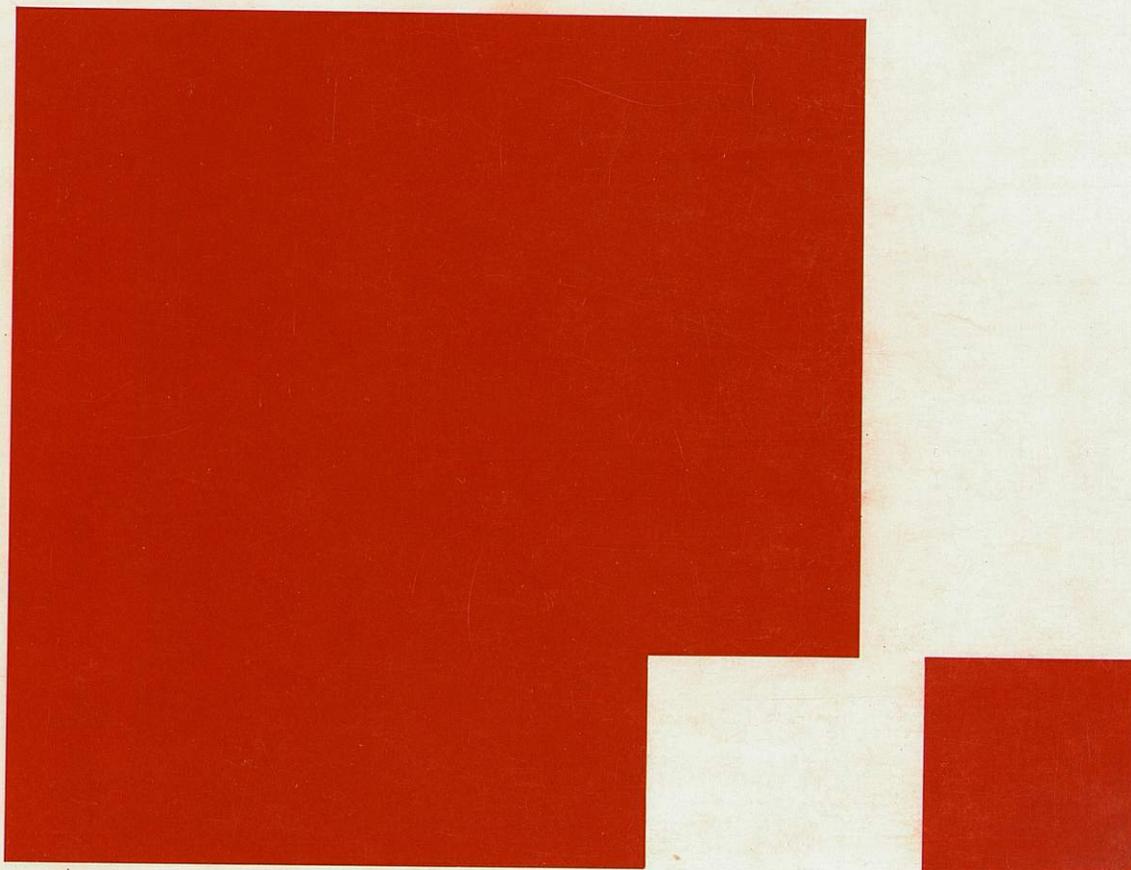


EXERCICE 1969

compagnie bancaire



COMPAGNIE BANCAIRE

exercice 1969

COMPAGNIE BANCAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 MAI 1970

Observations

du

Conseil de Surveillance

sur le rapport du Directoire

Mesdames, Messieurs,

L'année dernière l'allocution du Président de la Compagnie Bancaire avait attiré votre attention sur le problème des taux de l'intérêt. Comme le souligne le rapport du Directoire, l'exercice 1969 a été entièrement dominé par les évolutions intervenues dans ce domaine. Celles-ci paraissent cette année encore fondamentales à votre Conseil de Surveillance. Les douze mois qui viennent de s'écouler apportent à leur sujet des éléments de réflexion nouveaux.

Jusqu'à la fin de l'année 1969 le mouvement de hausse des taux s'est amplifié dans l'ensemble des pays occidentaux et ceci pour les échéances courtes comme pour les échéances longues. En revanche, depuis le début de 1970 une détente s'est amorcée, surtout sensible, il est vrai, dans le compartiment du court terme. Cette détente est-elle l'amorce d'un phénomène de normalisation qui, après les tensions jugées exceptionnelles de 1968-1969, serait caractérisé par le retour du prix de l'argent à un niveau moins éloigné des normes antérieurement connues?

Certains l'espèrent, qui mettent en avant parmi les causes de l'évolution observée la conjonction de facteurs non permanents notamment de ceux qui sont liés à la guerre du Vietnam. Dès lors que les anticipations inflationnistes nées de ces circonstances seront éliminées, il leur semble que le marché des capitaux retrouvera un équilibre durable.

Sans doute est on fondé, dans l'état présent des relations monétaires internationales, à voir dans l'évolution de l'économie américaine le centre du problème. A cet égard, la crise spécifiquement française consécutive aux événements de mai 1968 a pu faire oublier le contexte d'ensemble dans lequel se déroulaient ses conséquences. Au fur et à mesure que celles-ci s'estompent, celui-là prend une importance accrue.

Il nous paraîtrait en revanche aléatoire de considérer comme éminemment probable une poursuite durable de la détente actuelle. Les facteurs d'ordre structurels : accélération des progrès de la recherche appliquée tendant à une stimulation constante des investissements,

Nous estimons que de telles évolutions étaient la conséquence inéluctable des conditions auxquelles ni votre société, ni aucune institution financière comparable ne pouvaient se soustraire. Dans ce contexte, la valeur de son organisation, l'action de sa Direction et de son personnel ont permis à votre Groupe de réduire au minimum l'effet des difficultés auxquelles il était confronté.

— Au niveau de la Compagnie Bancaire proprement dit, l'importance de ses fonds propres, complétés par des ressources à long terme qui avaient été obtenues dans des conditions favorables, a permis, grâce au volume du portefeuille ainsi nourri qui atteignait en fin d'année près de 875 millions de francs, de contrebalancer les effets sur ses résultats de la réduction des marges sur opérations de trésorerie ; réduction qui atténuait pour ses filiales la répercussion du renchérissement du prix de l'argent.

— Au niveau du Groupe, la baisse des résultats des Sociétés de crédit a été dans une large mesure compensée par la progression de ceux de la C.F.E.C. et de la SINVIM. Ainsi se trouve mis en lumière l'intérêt pour un Groupe de pratiquer le crédit différé qui assure une régularisation dans le temps des produits de l'activité de crédit immobilier. Et aussi l'avantage d'une diversification en dehors du champ des activités purement financières, diversification dont la poursuite est au premier plan des soucis de votre Directoire.

En ce début d'année 1970, et en fonction tant des mesures prises par le Directoire que de l'évolution de l'environnement dont nous vous avons entretenus, les perspectives qui s'ouvrent à la Compagnie Bancaire et à son Groupe nous semblent au total encourageantes :

— Sur le plan de l'activité, la cadence à laquelle on a dû se tenir au dernier trimestre de 1969 doit encore être observée, il est vrai. Mais il est raisonnable de penser que les mesures restrictives décidées par les Autorités ne peuvent plus guère être prolongées dans leur actuelle sévérité du moins en ce qui concerne certains secteurs, tels que la construction, l'équipement des petites et moyennes entreprises et des ménages où les activités productrices sont désormais gravement touchées.

— Quant aux résultats, le début de l'exercice 1970 se trouve par rapport à la fin de l'exercice précédent, bénéficiaire de la détente, encore

modérée mais significative, du loyer de l'argent liée à l'évolution internationale. Même si cette détente ne devait pas s'accentuer, le bénéfice de l'évolution actuelle, qui peut se prolonger, resterait acquis. Et l'amélioration de la situation externe du franc devrait se traduire par une baisse relative des taux français.

— L'exercice 1970 bénéficiera en outre d'une sensible amélioration de la rentabilité du portefeuille des sociétés de crédit à la suite des décisions prises en fin d'année en matière de tarification.

A ces données économiques de base devraient s'ajouter les conséquences de la constitution de provisions aux taux particulièrement élevés en vigueur à la fin de l'année pour les charges futures de refinancements inscrites au bilan des filiales de la Compagnie Bancaire qui pratiquent la vente à tempérament. Nous estimons indispensable le recours en la matière à la méthode comptable rigoureuse qui est proposée par votre Directoire. Au surplus une telle méthode est susceptible d'entraîner l'amplification des résultats lorsque s'inverse le mouvement des taux.

Enfin, l'évolution favorable de l'offre sur le marché de l'argent à terme a été mise à profit pour renforcer la position de la liquidité du Groupe.

Il nous a paru souhaitable de prolonger par ces considérations relatives au présent immédiat les commentaires touchant la gestion de votre Compagnie et de son Groupe au cours de l'exercice 1969 : le sens d'un exercice ne peut être dissocié de l'évolution dans laquelle il s'inscrit. En l'occurrence, tout nous donne à penser qu'un optimisme raisonné doit présider à l'examen du rapport et des comptes présentés par votre Directoire, auquel le Conseil de Surveillance fait pleinement confiance.

Avril 1970.

COMPAGNIE BANCAIRE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 120 MILLIONS DE FRANCS
RÉGIE PAR LES ARTICLES 118 A 150 DE LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

25, AVENUE KLEBER. PARIS

R. C. PARIS 59 B 5207 — L.B.F. 470

EXERCICE 1969

conseil de surveillance

M. Jacques de FOUCHIER
PRÉSIDENT

M. Jacques BRUNET
VICE-PRÉSIDENT

M. François BLOCH-LAINÉ

M. Pierre de BONVOISIN

M. Jacques BURIN des ROZIERS

M. Amaury de CAZANOVE

M. Jacques FERRONNIÈRE

M. Louis-Charles de FOUCHIER

M. Robert LABBÉ

M. Christian de LAVARÈNE

M. Jean MAXIME-ROBERT

M. Jean REYRE

collège des censeurs

M. Lucien HARTOG

M. Jean PATEY

M. Jean TERRAY

M. Marcel WIRIATH

commissaire du gouvernement

M. Aimé TEYSSIER d'ORFEUIL

directoire

M. Pierre BESSE
PRÉSIDENT

M. Claude GRUSON

M. Raymond MATHÉLY

M. Boris MÉRA

M. Hubert de NONNEVILLE

direction

M. Edmond COURTOIS *Directeur*

M. Michel FÉTIZON *Directeur - Secrétaire général*

M. Jean CHICOYE *Directeur*

M. René DURAND *Directeur*

M. Pierre THOMAS *Contrôleur général*

M. Marcel VENTURA *Directeur au Secrétariat général*

M. Augustin NAVARRO *Directeur du Service de la Trésorerie*

M. Jean BORGOMANO *Directeur au Secrétariat général*

M. Henri CHARRIÈRE *Directeur-adjoint*

commissaires aux comptes

M. Lucien LAUNIAU

M. Robert MAZARS

secrétaire du conseil

M. Charles ROGER-MACHART

*assemblée générale ordinaire
du 5 mai 1970*

pages	1
5	RAPPORT DU DIRECTOIRE
en encart	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE
40	Rapports des Commissaires aux Comptes
	2
	COMPTES DE L'EXERCICE
46	Bilan et compte de Pertes et Profits de la Cie Bancaire
48	<i>Annexe 1.</i> — Evolution des résultats d'ensemble du Groupe
50	<i>Annexe 2.</i> — Bilan consolidé du Groupe
52	<i>Annexe 3.</i> — Inventaire du Portefeuille-Titres de la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1969
54	<i>Annexe 4.</i> — Renseignements concernant les filiales et participations
56	<i>Annexe 5.</i> — Résultats financiers de la Compagnie au cours des cinq derniers exercices
	3
59	15 juillet 1959 - 15 juillet 1969 — Dix ans d'activité de la Compagnie Bancaire
	4
65	RÉSOLUTIONS
	5
69	LA VIE DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

*assemblée générale extraordinaire
du 19 décembre 1969*

109	1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
112	2 RÉSOLUTIONS

RAPPORT DU DIRECTOIRE

*à l'assemblée générale ordinaire
du 5 mai 1970*

Mesdames, Messieurs,

Le rapport sur l'exercice 1969 vous est présenté par le Directoire, bien que celui-ci ne soit en fonction que depuis le 1^{er} Janvier 1970, au nom de l'ancien Conseil d'Administration. Il a en effet paru préférable que ce rapport soit établi par l'autorité en exercice, plutôt que par votre Conseil d'Administration dont il eût fallu prolonger l'existence jusqu'à l'Assemblée Annuelle avec des attributions difficiles à déterminer au regard de celles du Directoire.

L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ANNÉE 1969 ■

A la fin de 1968, la situation était caractérisée en France par de profonds déséquilibres, partiellement imputables aux perturbations qui secouaient la vie économique et financière du monde occidental. Le rapport précédent de la Compagnie Bancaire en avait souligné les dangers.

Cette situation s'est prolongée au début de 1969. Le redressement s'est amorcé à partir de l'été. Il apparaît net, mais encore inachevé, au moment où est écrit le présent Rapport.

■ L'effort de redressement financier et monétaire

Dès novembre 1968, le crédit bancaire avait été encadré. Le taux de l'escompte avait été porté de 5 % à 6 %. Les taux d'intervention de la Banque de France sur le marché monétaire, qui avaient atteint des niveaux très élevés à l'automne 1968, lorsque les sorties massives de capitaux avaient pesé sur les ressources bancaires, n'étaient que faiblement revenus en arrière. Cependant, quelle que fût leur vigueur, les mesures déflationnistes n'étaient, au début de 1969, que faiblement efficaces. Le maintien d'une parité de change discutée entretenait l'inquiétude et continuait de susciter des comportements de fuite devant la monnaie et une consommation active. La hausse des prix ne pouvait être contenue que par de fortes subventions, donc par le déficit budgétaire. Enfin — et tel était sans doute le facteur expansionniste le plus durable — les entreprises étaient convaincues dans leur ensemble que leur vie dépendait dorénavant du renouvellement et du développement de leur équipement et de leur effort d'organisation.

Cette dernière considération semble fondamentale. La dévaluation finalement décidée en août 1969 a permis en effet de réduire les désordres les plus graves : les réserves de devises ont pu se reconstituer ; le déficit des Finances publiques a été sévèrement comprimé et le contrôle des mouvements de prix a pu être assuré sans que les tarifs des entreprises nationales restent anormalement bas ; la consommation des ménages s'est ralentie.

Les limitations du crédit ont été encore renforcées progressivement au cours de l'année. Elles continuent à l'heure présente d'enserrer et d'alourdir un effort d'investissement qui garde cependant une très grande vitalité.

Les indicateurs quantitatifs montrent que les mesures prises dans le courant de l'année 1969 ont exercé une action appréciable, notamment à partir du quatrième trimestre, sur l'activité économique d'ensemble et plus particulièrement sur les secteurs où opère le Groupe de la Compagnie Bancaire.

- **Sur le plan financier**, le phénomène le plus marquant a été le freinage énergique de la croissance des crédits distribués par le système bancaire. Cette croissance s'était effectuée depuis plusieurs années à un rythme annuel jamais inférieur à 16 % et atteignant parfois 20 %, comme ce fut le cas en 1968. La progression n'a pas dépassé 11 % en 1969. Encore convient-il de souligner que le freinage a agi à titre principal pendant la seconde partie de l'année. Si l'on fait abstraction du mouvement saisonnier qui gonfle les crédits au cours du dernier trimestre, le rythme annuel de progression sous-jacent depuis le mois de juin se situe probablement au voisinage de 3 à 4 % seulement.

En contrepartie, la croissance des ressources du système bancaire s'est trouvée également ralentie. Le passif exigible des banques a augmenté de 11 milliards seulement, contre 17 milliards en 1968 et 17 milliards également en 1967. Les pertes de devises ont contraint les banques à augmenter de 9 milliards leur endettement à l'égard de la Banque Centrale, ce qui a rendu plus contraignantes les mesures d'encadrement du crédit.

(cf. tableau ci-contre)

La croissance de la masse monétaire a été arrêtée. Correction faite des variations saisonnières, la masse monétaire se retrouve à la fin de décembre à un niveau très inférieur à celui du mois d'avril. Jamais depuis la fin de la guerre un tel freinage n'avait été opéré. La formation de

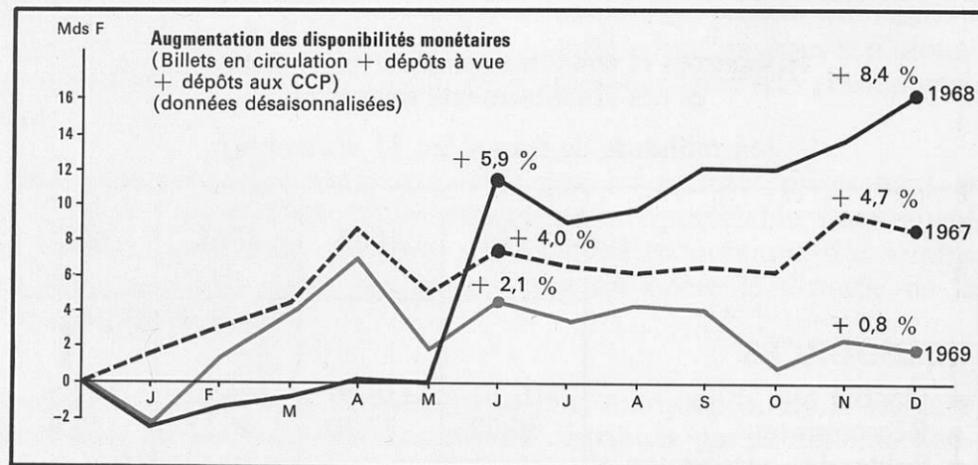
Ressources et emplois consolidés des banques* et des établissements financiers

(en milliards de francs, au 31 décembre)

	1966	1967	1968	1969
RESSOURCES				
● Dépôts	103,01	119,69	136,22	147,5
● Réescompte	20,52	27,20	46,28	59,4
● Solde des ressources et des divers emplois.....	6,62	9,21	6,79	5,5
Total	130,15	156,10	189,29	212,4
EMPLOIS				
● Concours au Trésor ...	5,22	5,57	5,95	9,2
● Avoirs à la Banque de France	1,25	3,06	6,51	5,5
● Crédits à l'économie ...	123,68	147,47	176,83	197,7

* « Banques inscrites » et banques populaires seulement — Crédit agricole exclu.

liquidités s'est effectuée à un rythme inférieur à celui des années précédentes (8,4 % en 1969 contre 10,8 % en 1968 et 12,2 % en 1967), inflexion d'autant plus remarquable que la progression du revenu national, en moyenne annuelle, s'est sensiblement accrue par rapport à l'année précédente (16,2 % en 1969 contre 10,9 % en 1968). Ainsi les agents économiques ont-ils réagi aux dispositions qui visaient à ralentir la croissance de leur endettement en réduisant la croissance de leurs encaisses.



A la fin de l'année 1969, il apparaissait clairement que la croissance économique se poursuivait sur des bases plus saines. La production, qui s'était établie à un niveau très élevé à la fin de 1968, croissait régulièrement tout au long de l'année; mais la demande intérieure marquait un net ralentissement à partir du quatrième trimestre. En conséquence, les termes de la balance commerciale s'amélioraient progressivement, et la restauration de la confiance, favorisée par le retour à l'équilibre de la situation monétaire internationale et notamment par la réévaluation du mark, provoquait des rentrées de devises appréciables. Le seul point d'inquiétude résiduel était la persistance de la tendance à la hausse des taux d'intérêt qui ne pourra s'atténuer que lorsqu'un nouvel équilibre aura été trouvé sur les marchés internationaux.

- En ce qui concerne l'évolution de l'activité par secteurs, il faut noter en premier lieu le net retournement de la tendance sur le marché immobilier.

Le nombre des logements terminés en 1969 est encore en progression et dépasse le niveau record de l'année 1967. Le nombre des logements commencés avoisine le rythme jamais égalé d'un demi million par an, en dépit de la stabilité des mises en chantier du secteur social.

La construction de logements de 1967 à 1969

(en milliers)

	1967	1968	1969
LOGEMENTS TERMINÉS			
● H.L.M.	136,8	148,3	148,2
● Prêts spéciaux	123,9	116,1	126,7
● Non aidés.....	162,2	146,6	152,2
Total	422,9	411,0	427,1
LOGEMENTS COMMENCÉS			
● H.L.M.	159,2	154,5	155,7
● Prêts spéciaux	116,7	123,4	163,1
● Non aidés.....	159,9	156,4	181,1
Total	435,8	434,3	499,9

Mais dès le début de l'année 1969 les premiers signes d'une diminution du nombre des ventes étaient perceptibles sur le marché parisien. Le phénomène s'est affirmé de façon continue pendant toute l'année et s'est progressivement étendu aux marchés des principales villes de province. Ainsi, les données de l'équilibre global du marché immobilier semblent-elles appelées à se trouver bouleversées. Alors que la courbe des mises en ventes se situait, depuis la fin de 1967, au-dessous de celle des ventes, ce qui avait entraîné un dégonflement du stock accumulé par les promoteurs au milieu de 1967, les mêmes courbes se sont croisées à nouveau dans le premier trimestre de 1969 et la reconstitution du stock disponible à la vente est d'ores et déjà amorcée.

Cette évolution est pour une bonne part imputable aux données contingentes de l'année 1969 et notamment aux limitations sévères qui ont été imposées à la distribution du crédit immobilier, et surtout à la hausse très importante des taux. De nombreux acquéreurs potentiels ont été dissuadés de réaliser leurs projets. Le fait que la demande ait été comprimée en dessous du niveau auquel elle se serait fixée dans une conjoncture financière plus favorable trouve une confirmation dans l'animation constatée après l'été sur le marché locatif, lequel a incontestablement bénéficié d'un transfert de demandes en provenance du marché des logements neufs offerts à la vente.

- **Dans le domaine de l'équipement**, le haut niveau de la conjoncture économique du début de l'année et le suremploi très général de l'appareil de production ont incité les entreprises à mettre en route des programmes d'investissements importants. Une forte progression de la demande d'équipement a donc été constatée au cours du premier trimestre. Toutefois, les difficultés de trésorerie, de plus en plus contraignantes à mesure que l'année s'écoulait, ont pratiquement arrêté la croissance de cette demande pendant la seconde partie de l'année.

Les petites et moyennes entreprises ont été plus vivement touchées par les mesures restrictives. L'évolution constatée par nos filiales spécialisées dans le financement du matériel d'équipement donne à penser en effet que ces entreprises ont réduit leurs dépenses dès la fin de l'année 1969. Ce comportement semble s'affirmer pendant les premiers mois de l'année 1970. L'évolution est préoccupante car, si pressante que soient les nécessités d'un retour à l'équilibre de l'économie globale, il ne faudrait pas que des mesures de réglage insuffisamment ajustées aboutissent à un relâchement trop brutal de l'effort d'équipement, notamment chez les petites et moyennes entreprises dont l'avenir dépend, dans une large mesure, de leurs capacités à investir et à se moderniser de façon continue.

- **Les dépenses d'équipement en biens durables des particuliers**, qui reflétaient encore au début de l'année la vague d'achats amorcée à l'automne 1968, ont été particulièrement touchées par les mesures de restriction

prises à partir de l'été dans le domaine du crédit à la consommation. La réduction à quinze mois de la durée maximale du crédit, et surtout l'augmentation de l'apport personnel (40 à 50 %) ont découragé les acquéreurs dans des proportions très appréciables. En dehors des appareils de télévision qui ont bénéficié d'un régime moins rigoureux, tous les secteurs d'activité ont supporté au dernier trimestre les conséquences d'une chute notable des ventes. Le chiffre d'affaires des magasins spécialisés dans l'ameublement a augmenté de 10 % pour l'ensemble de l'année, mais est tombé de 11 % dans les trois derniers mois par rapport à la période correspondante de l'année précédente. La baisse a été du même ordre de grandeur dans l'électro-ménager. De même, les immatriculations de véhicules neufs ont été en retrait de 15 % sur les chiffres du quatrième trimestre de l'année 1968.

On constate ainsi une fois de plus que la demande d'équipement des ménages, très sensible aux conditions de financement et aux aléas de la conjoncture, peut connaître d'une période à l'autre des variations de grande amplitude. Cette instabilité naturelle, qui tend probablement à s'accroître au fur et à mesure que s'accroît le taux d'équipement des particuliers, place les industries productrices dans une situation défavorable à leurs capacités de renouvellement technique et commercial, alors qu'elles sont fortement exposées aux assauts de la concurrence étrangère.

■ L'élévation des taux d'intérêt

L'année 1969 a été marquée par une élévation exceptionnelle des taux d'intérêt.

Cette hausse a été consacrée par les décisions des Autorités Monétaires dans leur domaine d'action propre. Le taux d'escompte de la Banque de France, porté de 3,5 à 5 % en juillet 1968, fut élevé à nouveau à 6 % en novembre, à 7 % au mois de juin 1969 et à 8 % au mois d'octobre.

Les taux des opérations traitées sur le marché monétaire, qui avaient progressivement atteint sur toutes les places étrangères et notamment

sur les marchés européens de l'euro-dollar des niveaux exceptionnellement élevés, ont influencé les taux d'intervention de la Banque de France. Ceux-ci se situaient encore au début de l'année légèrement au-dessus de 7 %. Ils ont été rapidement accrus, pour dépasser 10 % en décembre.

Cette élévation du coût de l'argent n'est pas propre à notre Pays. Elle est le résultat d'une très forte demande de capitaux dans un univers marqué par une dégradation sensible de toutes les monnaies. La vie financière française est, et sera ainsi profondément et durablement troublée par des niveaux de taux qui imposent de lourdes charges à tous les emprunteurs, entreprises, collectivités publiques, ménages; mais qui modifient aussi profondément les conditions de concurrence entre organismes financiers dont les ressources sont en majeure partie fournies par le marché monétaire d'une part, et les Etablissements dont le coût des ressources est moins immédiatement déterminé par le marché des capitaux d'autre part. Ce trouble ne se dissipera pas par le retour à quelque orthodoxie monétaire. Il est provoqué par un changement profond de la vie économique mondiale — changement qui requiert, dans le domaine monétaire comme dans beaucoup d'autres, un grand effort d'innovation et d'adaptation.

■ L'évolution de la réglementation bancaire

- Les événements financiers de 1968 ont attiré l'attention sur le rôle du marché monétaire, dont les modalités de fonctionnement ont paru requérir une réforme d'ensemble. Les réflexions qui ont été faites en cette matière rejoignent sur de nombreux points les observations que nous avons été amenés à formuler dans le passé.

Nous ne pouvons, en tous cas, que souscrire aux deux principales conclusions formulées à cette occasion et qui ont mis en lumière la nécessité, d'une part, d'élargir le marché à l'ensemble des institutions financières en vue d'en faire, sous le contrôle de la Banque de France, le point de rencontre privilégié de l'offre et de la demande de capitaux du Pays et, d'autre part, de réaliser sur ce marché une plus grande égalité dans les conditions de refinancement des divers organismes qui y recourent et

des diverses catégories de crédit qu'ils distribuent. Cependant la réduction des disparités que l'on observe actuellement dans les conditions du refinancement de la Banque de France ne saurait être raisonnablement poussée à ses dernières conséquences : les mécanismes présents ont longtemps permis, sans perturber pour autant l'ensemble du marché des capitaux, de maintenir des conditions préférentielles dans certains secteurs sensibles de l'économie : c'est le cas notamment du secteur immobilier. Il n'est pas nécessaire d'insister sur les conséquences néfastes qui résulteraient pour le marché du logement d'une solidarité rigoureuse des taux avec ceux d'un marché international dominé par la conjoncture économique et technologique étrangère, américaine notamment.

- Sur le plan de la réglementation, une mesure importante a été prise concernant la liquidité des Etablissements bancaires et financiers. Elle astreint ces Etablissements au respect d'un « coefficient de distribution » et d'un « coefficient d'emploi des ressources stables » qui les obligent à se procurer un montant minimum de ressources à plus de trois mois et, le cas échéant, à plus de deux ans. De telles dispositions imposent une discipline parfaitement légitime à des organismes qui sont amenés à financer en quantité croissante des opérations non réescomptables et de longue durée et, par conséquent, doivent assumer des risques de liquidité accrus. Les Sociétés de notre Groupe se sont d'ailleurs toujours astreintes à des disciplines de ce type et n'éprouvent donc, dans l'immédiat, aucune difficulté à s'y soumettre.

Il nous semble toutefois que cette réglementation nouvelle implique de la part des Autorités des responsabilités accrues. En premier lieu, le respect des contraintes devrait avoir pour contrepartie un aménagement et une adaptation des mécanismes de refinancement que mettent en œuvre les organismes de réescompte. On irait ainsi dans le sens d'une réforme liant dans une certaine mesure les concours de la Banque Centrale à la solvabilité des organismes qui y font appel, et substituant aux refinancements par opérations des refinancements par établissements. En second lieu, l'approvisionnement du marché en fonds de longue durée conditionnant désormais les possibilités de développement des Etablissements spécialisés, il semble que les Autorités doivent se préoccuper de la façon dont s'opère cet approvisionnement.

- Une autre mesure aura des incidences importantes sur les conditions d'exploitation de certaines des Sociétés de notre Groupe. L'aménagement des conditions d'escompte des crédits à moyen terme et la suppression de la faculté de mobilisation de la troisième annuité pour tous les crédits initiés à partir de 1969 augmentent progressivement le poids déjà croissant des financements non réescomptables et pèseront sur la liquidité des Etablissements distributeurs. En outre, en réduisant la part des refinancements à taux modéré, elle contribue au renchérissement du coût des crédits. Sans doute, une telle mesure s'inscrit-elle bien dans le cadre d'une réforme qui vise à réduire la part des concours consentis à taux privilégié par la Banque de France. On soulignera toutefois qu'un résultat comparable aurait pu être atteint en agissant sur le coefficient de retenue des Banques.
- Le marché hypothécaire a connu un développement rapide pendant toute l'année 1969. Il a permis de mobiliser de façon à peu près constante 50 % des créances éligibles. Avec 6 milliards de crédits en cours au 31 décembre 1969, le volume des effets négociés sur ce marché a doublé dans le courant de l'année.

Les craintes manifestées dès la fin de l'année 1968 sur les risques de blocage qui menaçaient le mécanisme du financement hypothécaire ne se sont donc pas réalisées. On ne saurait toutefois en tirer la conclusion que les problèmes d'avenir sont résolus. En effet, une fraction importante du financement est faite à court terme, en sorte que la stabilité des concours apportés par le marché hypothécaire n'est pas garantie. Mais ce qui est plus préoccupant encore et témoigne de la précarité de son approvisionnement, est l'origine des fonds apportés au marché. Une large part des concours provient, en effet, d'établissements publics et semi-publics employant des excédents temporaires de trésorerie; or ces excédents pourraient, dans l'avenir, être appelés à d'autres usages au gré des besoins de la politique budgétaire. Tout donne à penser, en réalité, qu'un approvisionnement durable et continu ne pourra être assuré sans une intervention systématique et massive des institutions bancaires.

LE GROUPE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE A FAIT FACE A CETTE SITUATION PARTICULIÈREMENT DIFFICILE DANS DES CONDITIONS QUI PEUVENT ÊTRE JUGÉES SATISFAISANTES ■

■ Du point de vue de l'activité d'abord

Le volume total des crédits distribués par les Sociétés spécialisées du Groupe pendant l'année 1969 a atteint le chiffre de 7,7 milliards de francs, en progression de 8 % par rapport à celui de l'année précédente. Bien que marquant ainsi pour la première fois depuis l'origine du Groupe un ralentissement notable, cette croissance n'en reste pas moins remarquable eu égard aux conditions dans lesquelles elle s'est réalisée.

Ce résultat d'ensemble découle, il est vrai, d'évolutions qui ont été très divergentes en début et en fin d'année.

Le climat de haute conjoncture du début de l'année a porté la demande du premier semestre, dans tous les secteurs où opèrent les filiales spécialisées du Groupe, à des niveaux très élevés. Pour rester dans les limites des taux de progression autorisés, les Sociétés n'ont pas seulement suspendu tout effort de promotion commerciale; elles ont exercé une sélection rigoureuse des demandes de crédit. Cette attitude volontairement restrictive a été progressivement renforcée à mesure de l'extension et de l'aggravation des contraintes de l'encadrement. En raison toutefois des délais séparant l'engagement fourni par l'établissement de crédit de son utilisation effective par le client, délais qui peuvent, dans de nombreux cas, s'étendre sur plusieurs mois, les effets de cette politique n'ont été réellement sensibles qu'à partir du second et surtout du troisième trimestre.

Il en résulte que les financements nouveaux sont restés très importants dans les premiers mois, marquant souvent une progression notable par rapport aux chiffres de l'année précédente. Ils ont décliné rapidement à partir du printemps et le mouvement s'est accéléré à l'automne lorsque les mesures rigoureuses prises au début de l'été pour soumettre les financements aux prescriptions plus sévères des Autorités monétaires ont commencé à faire sentir leurs effets. En outre, la pression de la demande s'est à ce moment visiblement relâchée, au point que dans certains secteurs les attributions de crédit sont restées en-deçà des contingents autorisés. Le niveau de production du dernier trimestre

s'est finalement trouvé en retrait, parfois considérable, par rapport au niveau du début de l'année et par rapport à celui de la période correspondante de l'année précédente.

CRÉDITS DISTRIBUÉS							
(Total consolidé du Groupe)							
en millions de F							
1968				1969			
I	II	III	IV	I	II	III	IV
1610	1550	1870	2130	2020	2060	1810	1850
Variation en % par rapport à la période correspondante de l'année précédente :							
+ 51 %	+ 8 %	+ 30 %	+ 27 %	+ 25 %	+ 33 %	- 3 %	- 13 %

Ce mouvement de « ciseaux » dans l'activité se constate à des degrés divers dans toutes les Sociétés du Groupe.

- Dans le secteur immobilier, la SINVIM a senti les conséquences de la détérioration progressive du marché, mais de façon apparemment atténuée. Le rythme de commercialisation s'est ralenti d'environ 25 % entre le premier et le dernier trimestre alors que le phénomène a probablement été de beaucoup plus grande ampleur pour l'ensemble de la profession.
- La distribution des crédits acquéreurs par l'U.C.B. et la C.F.E.C., en progression au premier trimestre d'environ 40 % par rapport à la période correspondante de l'année antérieure, est en baisse (toujours par rapport à la période correspondante de l'année précédente) de 25 % au dernier trimestre et de 50 % pour le seul mois de décembre.

La demande très considérable du début de l'année a pu être satisfaite en dépit de l'encadrement parce qu'elle s'est portée spontanément sur les crédits non contingentés (réescomptables ou éligibles). Aussi bien les restrictions n'ont-elles vraiment été ressenties durement qu'à partir de l'été, après que les mesures de contingentement aient été étendues à l'ensemble des crédits immobiliers. Les limites assignées alors à la croissance des encours étant très étroites et ne tenant pas suffisamment compte du niveau élevé des engagements pris antérieurement ainsi que de la longueur des délais d'utilisation, les Etablissements ont dû mettre en œuvre des mesures rigoureuses. Certains secteurs ont été particulièrement touchés, notamment le financement des logements anciens et les prêts éligibles au marché hypothécaire, où les taux de refus ont atteint 70 à 80 %. L'effet a été brutal. L'opinion s'est largement répandue que les organismes de crédits avaient quasiment suspendu leur activité et qu'il était vain de formuler des demandes de prêts. Le marché s'est alors spontanément contracté, au point que la distribution des crédits est tombée dès le mois de décembre au-dessous des plafonds autorisés. Cet état de choses semble se prolonger dans les premiers mois de l'année 1970.

- Dans le secteur des crédits à l'équipement, des phénomènes comparables ont été observés. Les financements du dernier trimestre — traditionnellement importants — ont été en baisse de 28 % par rapport au niveau moyen du premier semestre de l'année. La réduction a été plus sévère encore pour les financements prenant la forme de crédit-bail. Le plafonnement, puis la suspension totale à partir du quatrième trimestre des possibilités de mobilisation des crédits à moyen terme auprès des organismes publics de réescompte, ont contraint à une politique de refus particulièrement sévère. Les conséquences sur le comportement de la clientèle ont été les mêmes que dans le domaine immobilier, en ce sens que la demande s'est spontanément limitée plus qu'il n'était nécessaire. On peut penser que, si le climat ne se modifie pas dans la première moitié de l'année 1970, les projets d'investissement du secteur privé seront soit différés, soit réduits dans de sensibles proportions.

● Dans le secteur du crédit à la consommation, les mesures prises pendant l'été — augmentation très sensible du versement comptant et réduction des durées de prêts — ont eu des effets immédiats. Non seulement ces dispositions ont dissuadé une partie de la clientèle de recourir au crédit, mais elles ont réduit de façon appréciable les financements unitaires et accéléré les remboursements. En progression de 30 % pendant le premier semestre, le volume des crédits accordés par le CETELEM était en baisse de 25 % pendant le second semestre. Les encours ont baissé de 10 % entre le mois d'août et la fin de l'année. On peut penser que dans ce secteur, comme dans les précédents, les mesures prises ont, en raison de leur caractère tranché, dépassé quelque peu les objectifs initiaux qui les avaient motivées.

● En définitive, la politique de restriction du crédit a eu d'incontestables effets dans tous les secteurs où interviennent les filiales de la Compagnie Bancaire. Il apparaît, cependant, que son application a provoqué des perturbations dont l'ampleur aurait pu être limitée par une mise en œuvre plus précautionneuse. Deux observations peuvent être formulées à cet égard. En premier lieu, les normes d'encadrement pourraient — du moins dans le secteur des crédits de longue durée — n'être mises en place que progressivement ou, en tous cas, être portées suffisamment tôt à la connaissance des Etablissements distributeurs pour permettre un ajustement progressif et régulier de leur activité. Ainsi éviterait-on des « à-coup » incontestablement préjudiciables au bon fonctionnement de l'économie. En second lieu, un souci de sélectivité plus marqué pourrait présider à la définition de la politique d'encadrement, dont on peut penser qu'elle pèse d'un poids trop lourd sur les secteurs sensibles de l'économie. Les restrictions sévères et brutales apportées récemment aux crédits à l'équipement et aux crédits immobiliers ne vont certainement pas dans le sens du renforcement des structures compétitives et d'une préparation à des objectifs d'expansion accélérée de l'économie française.

■ Du point de vue du financement, la Compagnie Bancaire a dû faire face à une croissance des encours des filiales de son Groupe qui, en dépit du freinage de la production, a été plus importante encore que l'année précédente (3 milliards contre 2,8 milliards).

Dans tous les secteurs en effet, où les crédits sont de longue durée et où la croissance passée a été rapide (crédits immobiliers, leasing de matériel), l'annuité d'amortissement, faible parce qu'afférente à des générations de production anciennes, se situe à un niveau très inférieur à celui de la production actuelle, en sorte qu'une stabilisation relative de cette production peut, pendant plusieurs années, coïncider avec la poursuite de la croissance des encours.

Comme au cours des années antérieures, les moyens nécessaires ont été réunis en tirant parti de la diversité des sources de financement qui donne son assise à la structure financière du Groupe. Les concours directs que nous accordons toujours fidèlement les banques qui ont participé à la fondation de la Compagnie Bancaire, le gonflement du fonds de roulement résultant de la constitution des profits de l'exercice et d'une certaine progression des ressources stables, le recours aux organismes publics de réescompte ont fourni plus des deux tiers des ressources supplémentaires. Les besoins résiduels ont été couverts par des pensions négociées sur le marché monétaire ou par la mobilisation de créances sur le marché hypothécaire.

Un des traits caractéristiques de l'évolution financière du Groupe réside, depuis de nombreuses années, dans la part croissante prise dans son actif par les crédits ne bénéficiant pas de facultés de mobilisation directes auprès des organismes publics de réescompte. La diversification des besoins de la clientèle et des formes de crédit, le caractère délibérément restrictif donné par les Autorités aux normes d'agrément, les aménagements successifs apportés depuis quelques années à la réglementation des crédits mobilisables ont tous agi dans le même sens. L'année 1969 ne s'est nullement distinguée, à cet égard, par un infléchissement des tendances antérieures. Les crédits non mobilisables ont représenté plus des deux tiers du supplément d'encours à financer au début et à la fin de l'année.

Afin de soutenir cette évolution, la Compagnie Bancaire s'est astreinte à des normes très strictes en ce qui concerne la structure de son refinancement. Non seulement elle négocie des concours de longue durée et des garanties de liquidité auprès de ses banques actionnaires, mais elle concentre ses recours au marché monétaire sur le compartiment des prêts à long terme.

Bien que ce compartiment ait été mal approvisionné pendant l'année 1969 en raison de la réticence des prêteurs à s'engager à long terme dans un climat de hausse continue des taux, la Compagnie Bancaire y a puisé plus de 75 % des ressources nouvelles trouvées sur le marché. En outre, la politique systématique de consolidation de la trésorerie menée dans les périodes antérieures avait permis d'accumuler des excédents appréciables de ressources longues.

Finalement la Compagnie Bancaire n'a pas éprouvé de difficulté pour rester en 1969 dans les limites de ses normes habituelles de refinancement.

■ **Du point de vue des résultats d'exploitation des Sociétés filiales et de la Compagnie Bancaire, la caractéristique majeure de l'exercice 1969 a été la poursuite à un rythme accéléré de la hausse du coût de l'argent amorcée en 1968,**

hausse qui s'est répercutée à des degrés divers sur toutes les sources de financement utilisées dans le Groupe. Les charges financières supportées par l'ensemble du Groupe se sont accrues ainsi en 1969 de 75 % alors que les encours moyens progressaient de 30 % seulement.

Diverses mesures prises dans l'année ont permis toutefois d'atténuer les effets de ce renchérissement. En premier lieu, un effort d'organisation et de contrôle particulièrement rigoureux de la gestion a maintenu la croissance des frais généraux dans des limites strictes. A cet égard, c'est en 1969 qu'ont abouti, dans un certain nombre de Sociétés du Groupe, des travaux engagés depuis plusieurs années en vue d'étendre et de sys-

tématiser les procédures de gestion automatique. L'effort entrepris dans ce domaine ne se relâche pas pour autant et la Compagnie Bancaire a très notablement renforcé, dans le courant de l'année, les moyens d'étude dont elle disposait dans le domaine de l'informatique.

En outre, les Sociétés de crédit du Groupe de la Compagnie Bancaire n'ont pu éviter d'avoir à répercuter sur les emprunteurs nouveaux une partie du renchérissement des conditions de refinancement qu'elles subissaient. Les hausses de tarifs, appliquées de façon à maintenir approximativement constantes les marges d'exploitation sur crédits nouveaux, ont d'ailleurs constitué un des éléments importants du freinage de la demande et du ralentissement de l'activité en 1969.

Sans doute les résultats d'exploitation des Sociétés de crédit marquent-ils une baisse sensible par rapport à l'année précédente. Il faut voir que les effets de ces mesures — et notamment la mise en place des nouvelles conditions — n'ont pas été immédiats. En outre, il a paru conforme aux principes d'une saine gestion d'escompter le maintien des taux élevés dans les mois à venir et de mettre à profit la possibilité de provisionner en franchise d'impôt le supplément des charges financières qui en résulteraient pour l'ensemble des crédits en cours.

Cette politique a fortement influencé les comptes de l'exercice 1969, notamment dans les Sociétés où les provisions de cette nature sont importantes (CETELEM, U.F.B.). En contrepartie, les Sociétés en cause disposent, de ce fait, d'un potentiel bénéficiaire appréciable qui pourra être dégagé en cas d'évolution en sens inverse du coût de l'argent.

Les résultats des Sociétés du Groupe qui sont moins directement influencés par l'état du marché des capitaux montrent, en revanche, une évolution très favorable. C'est notamment le cas de la C.F.E.C. et aussi de la SINVIM.

Ainsi donc, le résultat consolidé du Groupe n'a-t-il subi qu'une baisse modérée eu égard à la sévérité des conditions financières qui ont prévalu pendant tout l'exercice 1969. La démonstration est ainsi faite de la vitalité du Groupe qu'anime votre Société et de sa capacité à s'adapter à des situations exceptionnellement difficiles.

● **L'activité propre de la Compagnie Bancaire**

■ Notre Compagnie a continué en 1969, comme au cours des exercices antérieurs, à assumer une part importante du financement des crédits distribués par ses filiales, notamment dans le cadre d'opérations de trésorerie faisant appel aux ressources du Marché Monétaire. Nous avons évoqué ci-dessus les conditions dans lesquelles s'étaient déroulées ces opérations.

■ Plusieurs des Sociétés du Groupe ont procédé à des opérations financières :

— La Compagnie pour la Location d'Equipements Professionnels « LOCABAIL », afin de mettre ses fonds propres en harmonie avec ses perspectives de développement, a procédé à l'augmentation de son capital de 36 868 900 F à 55 303 300 F par l'émission en numéraire de 144 384 actions de 100 F, émises avec une prime de 250 F. Votre Compagnie a souscrit pour sa part 68 220 actions nouvelles pour 23 877 000 F.

— L'UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT a porté son capital de 75 000 000 de F à 100 000 000 de F par incorporation de réserves et distribution d'une action gratuite pour trois actions anciennes. Votre Compagnie a reçu au titre de cette opération 72 279 actions supplémentaires.

— Enfin LOCABAIL-IMMOBILIER afin d'être en mesure de faire face au développement rapide de ses opérations, a porté son capital de 10 000 000 de F à 100 000 000 de F par l'émission en numéraire à 105 F de 900 000 actions de 100 F, à libérer à la souscription de la prime de 5 F et quart du nominal. Les opérations débutées en décembre, n'ayant été closes qu'en janvier 1970, la souscription de votre Compagnie, qui a porté sur 285 201 actions nouvelles, n'apparaîtra que dans ses comptes de l'exercice 1970.

■ A l'initiative de votre Compagnie de nouvelles Sociétés ont été constituées au sein du Groupe au cours de l'exercice, dans le domaine de l'Informatique. L'organisation de celle-ci dans le Groupe, caractérisée par une assez forte décentralisation, était jusqu'à présent parfaitement adaptée à notre activité, qui reposait essentiellement sur le développement à une très grande échelle d'un nombre limité de produits spécifiques. Actuellement, les besoins nouveaux ont fait apparaître la nécessité de modifier les structures existantes, de renforcer l'échelon central et d'y créer des organismes capables de coordonner, de contrôler, de conseiller à l'intérieur ou même à l'extérieur du Groupe, enfin de gérer éventuellement un appareillage nouveau.

A cet effet, trois nouvelles Sociétés ont été créées :

1° LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE PARTICIPATIONS EN INFORMATIQUE (S.E.P.I.) au capital de 200 000 F fourni par la Compagnie Bancaire, à concurrence de 25 %, et ses cinq principales filiales. Cette Société « holding », animée par l'état-major du Groupe, assure l'orientation et la coordination générale des travaux, ainsi que leur contrôle. Elle suscite la création des Sociétés indispensables pour l'exécution.

2° LA SOCIÉTÉ D'INFORMATIQUE ET DE SYSTEME (S.I.S.) au capital de 100 000 F assuré par la S.E.P.I. et une équipe d'ingénieurs spécialisés. Son objet est d'accorder des consultations dans le cadre des programmes fixés par la S.E.P.I., en vue de la définition et de la mise en place, en coopération avec les différentes Sociétés du Groupe, d'organisations nouvelles.

Ces deux premières Sociétés sont entrées en fonction en 1969.

3° LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES SYSTEMES D'INFORMATIQUE (S.E.S.I.) au capital de 100 000 F, créée par la S.E.P.I., n'est destinée à entrer en fonction que le jour où le besoin de son intervention apparaîtra sur le plan technique : c'est elle notamment qui pourrait gérer un ordinateur de Groupe chargé de faire face aux tâches que les Sociétés ne pourraient pas assumer dans le cadre de leur organisation actuelle, et assurer ainsi le « surcroît de puissance » indispensable.

D'autre part, la Compagnie Bancaire a participé avec la Compagnie Générale d'Automatisme, filiale de la Compagnie Générale d'Electricité, et la Société américaine Alphnumeric (Inc.), à la constitution de deux entreprises conjointes, ALPHANUMERIC EUROPE et PHOTOCOMPOSITION SERVICES EUROPE, qui auront pour objet de promouvoir et de développer en Europe les services basés sur la technique de la photocomposition sous contrôle d'ordinateurs. Le Groupe de la Compagnie Bancaire fournira notamment les travaux d'ordinateur.

■ D'autre part votre Compagnie a été amenée à prendre diverses participations nouvelles, dans des sociétés dont l'objet est connexe d'une des activités du Groupe, notamment :

— une participation de 5 % dans TRIGANO-VACANCES, affaire de matériel de camping dont le CETELEM assure le financement des ventes à tempérament. Votre Compagnie en a acquis 4 000 actions pour un montant de 1 000 000 de F.

— Une participation de 10 % dans la SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'UN GRAND HOTEL INTERNATIONAL A PARIS, pour un montant de 500 000 F, dont la moitié actuellement libérée. Cette société, animée par la Banque de Paris et des Pays-Bas, a pour objet de promouvoir la construction de l'hôtel d'Orsay.

— Une participation de 1,5 % dans IMMOBANQUE, « Société Immobilière pour le Commerce et l'Industrie » fonctionnant dans le cadre de l'ordonnance du 28 septembre 1967, constituée à l'initiative de la Banque de l'Indochine.

Votre Compagnie y a souscrit 1 500 actions pour un montant de 150 000 F.

Nous vous rappelons que votre Société détenait déjà d'autre part, une participation de 2 % dans la SOFICOMI, autre Société Immobilière pour le Commerce et l'Industrie, constituée à l'initiative de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

■ Enfin votre Compagnie a procédé à la libération totale d'un certain nombre de participations prises antérieurement, notamment à celle des actions qu'elle détenait dans EUROPEAN ENTERPRISE DEVELOPMENT "E.E.D.", pour un montant de 2 242 518,75 F.

● L'activité des filiales

L'activité de nos principales filiales s'est poursuivie en 1969 dans des conditions qui vous sont exposées plus en détails pour chacune d'entre elles en cinquième partie du présent rapport. Leurs opérations ont été sévèrement freinées à partir de l'été, ainsi qu'il a été expliqué ci-dessus, par les mesures réglementaires d'encadrement du crédit. Les crédits distribués ou contrats souscrits se sont élevés à 7,7 milliards de francs, contre 7,1 pour l'exercice précédent, en progression de 8 %.

D'autre part, la hausse considérable du loyer de l'argent est venue peser sur leurs marges et réduire fortement les résultats d'exploitation d'un certain nombre d'entre elles. De plus, il a paru nécessaire, à l'U.F.B. et au CETELEM, d'affecter la majeure partie de ces résultats à la provision pour réescompte afin de porter celle-ci à un taux correspondant aux conditions effectives de refinancement. Pour ces deux sociétés, les distributions ont été limitées au seul dividende statutaire.

■ L'UNION FRANÇAISE DE BANQUES a ouvert 1 228 millions de francs de crédits à l'équipement professionnel en 1969 contre 1 068,8 en 1968, en progression de 14,9 %. Son encours global atteignait 2 074,3 millions au 31 décembre 1969 contre 1 873,2 au 31 décembre 1968, en progression de 10,7 %.

Le bénéfice net de l'exercice ressort à 2 230 125,15 F, après constitution de tous amortissements et provisions jugés nécessaires, d'une part, réintégration de 2 025 098,74 F de provisions devenus disponibles ayant supporté l'impôt, d'autre part. Il a permis d'assurer la distribution du dividende statutaire de 5 %, celui-ci étant assorti d'un avoir fiscal qui en porte le total à 7,50 %.

■ LA COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS « LOCABAIL » et ses deux filiales, la Compagnie pour la Location d'Équipements Routiers et Commerciaux et la Société Française de Prêt-Bail et Cie « LOCABAIL-Automobile », ont enregistré un développement marqué de leurs opérations de « Crédit-Bail » : le montant des achats de matériel effectués au cours de l'année s'est élevé pour l'ensemble de ces sociétés à 558,2 millions de francs contre 390,4 en 1968, en progression de 43 %.

L'encours de loyers à recevoir, toutes taxes comprises, atteignait 1 013,3 millions de francs au 31 décembre 1969 contre 666,2 au 31 décembre 1968, en augmentation de 52,1 %.

Les bénéfices nets de l'exercice se sont élevés à 5 487 682,07 F après constitution de tous amortissements et provisions jugés souhaitables et ont permis la distribution par LOCABAIL du même dividende de 8 %, servi à un capital accru de moitié, ce dividende étant assorti d'un avoir fiscal qui en porte le total à 12 %.

■ Le CETELEM a ouvert 1 318 millions de francs de crédits en 1969 contre 1 162,2 en 1968, soit une progression de 13,4 %. Son encours propre atteignait en fin d'année 840,6 millions de francs contre 862,3 à fin 1968, en diminution de 2,5 %.

Le bénéfice net de l'exercice ressort à 2 250 013,72 F, après constitution de tous amortissements et provisions jugés nécessaires d'une part, réintégration de 2 250 000 F de provisions ayant supporté l'impôt constituées au cours d'exercices antérieurs d'autre part. Il a permis d'assurer la distribution du dividende statutaire de 5 %, celui-ci étant assorti d'un avoir fiscal qui en porte le total à 7,50 %.

■ L'UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT a ouvert 4 328,6 millions de francs de crédits en 1969 contre 4 072,5 en 1968, soit une progression de 6,3 %. Son encours global atteignait 10 902 millions de francs au 31 décembre 1969 contre 8 372 à fin 1968, en augmentation de 30,2 %.

Le bénéfice net de l'exercice s'est élevé à 10 686 677,42 F après constitution de tous amortissements et provisions jugés nécessaires. Il a permis, après mise en réserve de 2 600 000 F, auxquels s'ajoutent 642 890,68 F de plus-values nettes à long terme, la distribution d'un dividende de 8 %, assorti d'un avoir fiscal qui en porte le total à 12 %. Rappelons que le capital de l'U.C.B. auquel s'applique cette distribution a été accru d'un tiers en 1969 par incorporation de réserves et distribution gratuite d'une action nouvelle pour trois anciennes.

■ Les contrats souscrits à la COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT se sont élevés en 1969 à 2 839,9 millions de francs contre 2 979,6 millions de francs en 1968, soit une diminution de 4,7 %. Le montant des contrats en cours atteignait en fin d'année 11 570,1 millions de francs contre 9 216,5 à fin 1968, en augmentation de 25,5 %.

Le bénéfice net de l'exercice ressort à 22 669 187,01 F après constitution de tous amortissements et provisions jugés nécessaires, et a permis une dotation aux réserves de 16 700 000 F. Il s'y ajoute 210 253,73 F de plus-values nettes à long terme.

Le dividende distribué sera de 8 %, servi à un capital accru, ce dividende étant assorti d'un avoir fiscal qui en porte le total à 12 %.

La société a décidé d'accroître son capital de 65 000 000 à 81 250 000 F par incorporation de réserves et création de 162 500 actions, jouissance 1^{er} janvier 1970, attribuées gratuitement aux actionnaires à raison de une action nouvelle pour quatre anciennes. Les opérations d'attribution se dérouleront courant 1970.

■ La SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE «SINVIM» a eu à subir au cours de l'exercice le ralentissement de la conjoncture du marché immobilier. Les ouvertures de chantiers effectuées durant l'exercice ont porté sur 1 957 logements contre 1 620 en 1968. Les ventes ont porté sur 2 146 logements, en diminution sensible sur l'exercice précédent, exceptionnel il est vrai.

Le compte de Pertes et Profits fait apparaître, après constitution de tous amortissements et provisions jugés nécessaires, un résultat bénéficiaire de 15 563 805,03 F pour l'exercice, auxquels s'ajoutent 1 767 637,55 F de plus-values nettes à long terme. Une partie des profits de l'activité a été remployée en exonération d'impôt dans des opérations d'investissements immobiliers.

Le dividende servi sera de 5 %, au lieu de 4 % au titre de l'exercice précédent.

Pour l'ensemble des cinq Sociétés ci-dessus, les distributions aux actionnaires atteignent ainsi 28,5 millions de francs, contre 24,3 millions de francs au titre de l'exercice 1968, en progression de 17,3%.

■ La SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE GESTION DES CENTRES D'ÉQUIPEMENT « SEGECE » a poursuivi son activité de façon satisfaisante, concevant et réalisant plusieurs nouveaux centres commerciaux. Elle a continué à assurer une part déterminante de la conception et de la promotion du Centre Commercial et d'Affaires de Rungis, qui sera le plus important de France et dont les travaux ont été commencés à la fin de l'année. Elle a de même poursuivi pour le compte de la Société d'Economie Mixte de Créteil l'étude des problèmes d'aménagement général de la nouvelle ville et des zones d'activités que celle-ci comportera.

■ Enfin LOCABAIL-IMMOBILIER, « Société Immobilière pour le Commerce et l'Industrie » fonctionnant dans le cadre de l'ordonnance du 28 septembre 1967, constituée en 1968, a connu un développement rapide de ses opérations. Il a été particulièrement veillé, en face d'un marché fortement demandeur, à réaliser la meilleure sélection des opérations tant sur le plan de la sécurité que sur celui de la rentabilité.

Le bénéfice de l'exercice ressort à 514 981,70 F, après constitution de tous amortissements jugés souhaitables. Il a permis la mise en distribution d'un premier dividende de 4,38 F par action.

- L'effectif de notre Groupe atteignait 3 790 personnes au 31 décembre 1969, soit 258 personnes de plus que l'année précédente. Environ 27 % de l'effectif est occupé dans les bureaux extérieurs ouverts à la clientèle tant dans la région parisienne qu'en province, bureaux dont le nombre approche maintenant de 50. Le taux de rotation du personnel qui avait atteint en 1968 le niveau particulièrement favorable de 9,05 % est remonté en 1969 à 11,30 %.

L'année 1969 a été particulièrement marquée par la mise au point finale et la signature de l'accord sur la participation des salariés aux fruits de l'expansion d'une part, par l'ouverture de discussions en vue d'aboutir à un accord d'entreprise d'autre part. Le premier accord dont nous vous avons décrit l'économie générale l'an dernier, a été signé le 18 mars 1969 avec les représentants du personnel. Il a permis, au titre de l'exercice 1968, une masse globale d'intéressement de 5 683 344 F pour 3 675 bénéficiaires et un taux global d'intéressement de 7,6854 % applicable à l'ensemble du personnel, soit l'équivalent de 118 % d'un mois de salaire.

L'avis favorable du Centre d'Etudes des Revenus et des Coûts a été obtenu le 27 janvier 1970 et l'arrêté d'homologation de l'accord a été pris le 2 mars 1970.

Commencées en 1969, des discussions se poursuivent actuellement avec les représentants du personnel en vue de fixer, dans un accord d'entreprise, le régime et les avantages appliqués à l'ensemble du personnel, alors que les Sociétés et Associations du Groupe relèvent de statuts juridiques différents et de conventions collectives différentes. Ces discussions se déroulent dans le même climat de coopération que celles qui ont abouti à l'accord signé en 1969.

● Renseignements sur les participations

Comme chaque année, nous vous donnons ci-après quelques informations sur l'activité durant le dernier exercice des principales Sociétés dans lesquels votre Compagnie et ses filiales détiennent des participations.

■ Les SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES D'INVESTISSEMENT dont votre Compagnie détient une part du capital, ont poursuivi leur programme de construction destiné à la location, financé par les augmentations de capital intervenues au cours du second semestre 1968 ou des premiers mois de 1969.

Les résultats de ces Sociétés pour l'exercice 1969 sont les suivants :

— *L'Union Immobilière de France* exploitait au 31 décembre 2 320 appartements. Les loyers encaissés, en progression de 13 % sur l'exercice 1968, ont atteint 21,4 millions en 1969. Le dividende serait du même ordre de grandeur qu'en 1968, soit 5 % environ.

— *Le Groupement pour le Financement de la Construction* possède plus de 2 300 logements en location et a encaissé au titre des loyers 19 millions de francs en 1969, soit une progression de 21 %. Ce volume de recettes permet d'envisager la distribution d'un dividende en légère augmentation sur celui de l'année passée, soit 6 F par action.

— Les loyers perçus par la *Société d'Investissements du Nord « SIMNOR »* ont atteint 8,7 millions en 1969, soit une progression de plus de 15 % sur ceux de l'an passé; les recettes totales de la Société devraient permettre la mise en distribution d'un dividende de 5,1 %.

— *L'Union Générale d'Investissements Immobiliers « UGIMO »* dont le parc de logements loués n'a pas sensiblement augmenté au cours de l'année 1969, a encaissé près de 13,7 millions de francs de loyers et mettrait en paiement un dividende de l'ordre de 4,5 %.

■ Les gares routières créées par les Sociétés « *SOGARIS* » et « *GARONOR* » ont encore connu en 1969 des conditions d'exploitation très difficiles. Les volumes de trafic réalisés au cours de cet exercice ont été très inférieurs aux programmes de développement prévus. Par suite, les recettes dégagées n'ont pas été suffisantes pour faire face aux charges d'exploitation et aux frais financiers. Si la situation financière de *GARONOR* paraît devoir s'améliorer du fait de la réalisation d'un important programme d'entrepôts destinés à la location, l'évolution de la situation financière de *SOGARIS* ne laisse pas d'être très préoccupante : c'est pourquoi il a paru prudent à votre Société de provisionner sa participation au capital de *SOGARIS* ainsi que ses créances.

■ Les opérations de promotion immobilière de la Cie *GÉNÉRALE DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER « COGEDIM »* se sont déroulées favorablement au cours de l'année 1969. Le volume des ventes (ventes régularisées) a atteint 197 millions de francs, en progression de 20 % sur celui enregistré en 1968. Les programmes en cours de construction comprennent 1 264 logements et plus de 20 000 m² de bureaux pour un prix de revient de 260 millions de francs. Enfin, des opérations pour un montant de 400 millions représentant 1 920 logements et 44 870 m² de bureaux sont en préparation. Les résultats comptabilisés au cours de l'exercice 1969 permettront de mettre en paiement un dividende net de 5 F, au lieu de 4 F l'an passé.

■ La *COMPAGNIE POUR LE FINANCEMENT DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE « COFICA »* a dû faire face à des conditions d'exploitation difficiles en 1969. Les mesures prises pendant l'été — augmentation du versement comptant et réduction de la durée des prêts — ont entraîné une légère baisse de l'activité. Les crédits accordés en 1969 — 1 207 millions — sont inférieurs de 5 % à ceux de 1968. Les agios atteignent un montant de 169 millions, voisin de celui enregistré en 1968.

Au cours de l'année, les conditions de refinancement de *COFICA* se sont sensiblement détériorées, notamment du fait de la surprime existant sur le marché monétaire pour les concours accordés par les banques aux établissements financiers lorsque ces derniers refinancent des encours soumis au régime général d'« encadrement ». En conséquence, le compte d'exploitation de la Société se soldera vraisemblablement par un sensible déficit.

Les deux Sociétés de leasing, filiales de *COFICA*, ont connu un premier exercice d'activité assez favorable, malgré les sévères contraintes imposées par le Crédit National. Elles devraient dès 1970 faire apparaître des résultats « financiers » appréciables.

■ La *SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS ET HOTELIERS « SOFITEL »* a connu en 1969 des conditions d'exploitation plus favorables qu'en 1968, permettant d'assurer l'équilibre du compte d'exploitation. Aux cinq hôtels en service l'an passé (Cherbourg, Lyon, Nice, Strasbourg, Quiberon), est venu s'ajouter depuis le 1^{er} mars 1970, l'hôtel *SOFITEL-Bourbon* à Paris.

Dans l'ensemble, les coefficients d'« occupation » des hôtels ont évolué favorablement et la Société poursuit sa politique de développement en étudiant la réalisation d'un hôtel de 600 chambres à Paris, Porte de Sèvres.

■ La *SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR LES INDUSTRIES DU TOURISME* continue à développer son activité de façon satisfaisante. Au cours du dernier exercice, elle a poursuivi l'aménagement des stations de montagne, notamment de la Plagne en Savoie, de Chamrousse Roche-Béranger dans l'Isère et de Vars dans les Hautes-Alpes. Elle participe également à la réalisation de la nouvelle station de la Daille, à proximité de Val d'Isère.

En bord de mer, elle réalise l'ensemble immobilier et portuaire des Marines de Cogolin, dont le succès s'est confirmé au cours du dernier exercice. Elle envisage d'autre part, d'entreprendre prochainement la construction d'une nouvelle station balnéaire sur la Côte du Languedoc, à proximité de la Grande Motte.

Les résultats de l'exercice 1969 ont marqué une nette progression qui devrait permettre de procéder cette année à une première distribution.

LE BILAN ET LES RÉSULTATS DE LA COMPAGNIE BANCAIRE



Le bilan de la COMPAGNIE BANCAIRE arrêté au 31 décembre 1969 marque une progression sensible par rapport à celui établi à la clôture de l'exercice précédent.

L'accroissement du poste « Portefeuille-Titres », qui passe de 173 047 299,53 F à 213 552 344,37 F, reflète essentiellement la part prise par votre Société dans l'augmentation de capital de LOCABAIL ainsi que dans diverses prises de participations ou libérations d'actions, opérations que nous avons évoquées ci-dessus. D'autre part, diverses cessions de participations effectuées durant l'exercice, tout en atténuant les effets de ces opérations sur le niveau du portefeuille-titres, ont permis de dégager des « plus-values à long terme » de 9 225 372,87 F.

Par ailleurs, l'ensemble des postes « portefeuille-effets » au bilan, « effets escomptés circulant sous notre endos » et « valeurs données en pension à recevoir » au hors-bilan, est passé de 4 741 456 839 F à 5 277 948 854 F, reflétant l'accroissement des concours que votre Compagnie apporte à ses filiales pour le financement de leurs opérations. Les « engagements par cautions et avals » au hors-bilan, sont passés de même de 563 036 702,61 F à 743 459 250,95 F.

Les résultats d'exploitation sont en légère régression. Nous vous rappelons qu'ils comportent d'une part les dividendes afférents à l'exercice 1968 des participations détenues par votre Compagnie, d'autre part les recettes correspondant aux opérations de trésorerie par lesquelles elle concourt au financement de l'activité de ses filiales.

<i>Le compte de Pertes et Profits, après amortissements et provisions divers pour un montant de</i>	19 370 830,30 F
(dont :	
— 2 407 538,17 F de « provision Moyen Terme »	
— 1 404 922,00 F de « provision pour investissement »	
— 2 000 000,00 F de provision pour éventualités diverses	
— et 12 792 915,90 F de provision pour impôt),	
puis imputation de la part qui incombe à la Compagnie Bancaire dans l'intéressement du Personnel du Groupe au titre de l'exercice 1968, conformément à l'accord évoqué ci-dessus, pour un montant de	1 404 922,00 F
fait apparaître un solde de	16 228 999,04 F
 Compte tenu du report à nouveau au 1 ^{er} janvier 1969 de le bénéfice distribuable s'établit à	 300 107,06 F 16 529 106,10 F
que nous vous proposons de répartir comme suit :	
— au fonds de prévoyance prévu à l'article 66 des statuts	6 000 000,00 F
— aux actionnaires à titre de :	
• dividende statutaire : 5 %	6 000 000,00 F
• superdividende : 3 %	3 600 000,00 F
soit au total 9 600 000 F.	
 Attribution statutaire du Conseil	 400 000,00 F
Solde à porter au compte « Report à nouveau »	529 106,10 F

Nous vous rappelons que les distributions aux actionnaires au titre des trois exercices antérieurs avaient été respectivement de 7 200 000 F pour 1966 et de 9 600 000 F pour 1967 et 1968.

Si vous approuvez les dispositions ci-dessus, le dividende de l'exercice ressortira ainsi à 8 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 4 F.

En application des dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, nous vous rappelons que les dividendes des trois exercices antérieurs avaient été les suivants :

	1966	1967	1968	1969
Nombre d'actions	900 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
Dividende par action ...	8 F	8 F	8 F	8 F
Crédit d'impôt ou avoir fiscal	4 F	4 F	4 F	4 F
TOTAL	12 F	12 F	12 F	12 F

Aux plus-values à long terme de l'exercice s'est ajouté une reprise sur la provision pour dépréciation du portefeuille-titres de 1 609 000 F, ce qui en porte le total à 10 834 372,87 F. Nous vous proposons d'en affecter le solde disponible après impôt, soit 9 750 935,58 F, au poste « Réserve spéciale de plus-values à long terme » à concurrence de 9 134 092,12 F et au poste « Réserves provenant de plus-values diverses » pour le surplus, soit 616 843,46 F.

Nous vous demandons d'approuver le bilan et les comptes de l'exercice ainsi que le rapport de vos Commissaires sur les opérations visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966 et nous vous prions en conséquence de bien vouloir donner quitus de leur gestion aux membres de votre ancien Conseil d'Administration.

Par arrêté de M. le ministre des Finances en date du 17 décembre 1969 M. Aimé TEYSSIER D'ORFEUIL a été nommé Commissaire du Gouvernement auprès de la COMPAGNIE BANCAIRE et des banques et établissements financiers dont elle détient le contrôle, en remplacement de M. Charles DE MONTALEMBERT DE CERS, appelé à d'autres fonctions. L'importance de la participation détenue par la COMPAGNIE BANCAIRE dans l'U.F.B., l'U.C.B., le CETELEM, LOCABAIL et LOCABAIL-IMMOBILIER rend cet arrêté applicable à ces Etablissements auprès desquels M. TEYSSIER D'ORFEUIL exerce également en conséquence ses fonctions.

M. Robert O'NEILL, qui remplissait les fonctions de Censeur, parvenu à l'âge de la retraite, nous a remis sa démission à la fin de 1969. Nous le remercions de tout cœur de la compétence et de l'esprit de coopération dont il a toujours su faire preuve dans l'exercice de sa mission. Votre Conseil d'Administration a alors appelé pour lui succéder M. Lucien HARTOG, dont nous soumettons la nomination à votre ratification.

Les fonctions des deux Commissaires aux Comptes de votre Compagnie, MM. Lucien LAUNIAU et Robert MAZARS, venant à expiration, nous vous demandons de bien vouloir les renouveler pour une période de six années.

Par ailleurs nous vous proposons de fixer les jetons de présence de votre Conseil de Surveillance à un montant global de 150 000 F par exercice. Nous vous rappelons que ceux alloués à votre Conseil d'Administration jusqu'à présent avaient été fixés par l'Assemblée Générale du 25 avril 1963 à 100 000 F par exercice, montant qui nous a paru à revoir compte tenu de l'accroissement de votre Société, et donc des responsabilités incombant aux Membres de votre Conseil.

Enfin nous vous proposons de fixer la rémunération de chacun de vos Censeurs à 35 000 F par exercice à compter de l'exercice 1970.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT GÉNÉRAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte pour l'exercice 1969, de l'exécution du mandat que vous avez bien voulu nous confier.

Les vérifications auxquelles nous avons procédé ont été conduites selon les règles habituelles en matière de contrôle; elles ont comporté, outre un examen général des écritures et comptes sociaux, des sondages sur divers points particuliers.

Les méthodes d'évaluation sont identiques à celles de l'exercice précédent et les documents présentés sont établis sous la même forme générale.

- Les observations suivantes peuvent être faites sur les postes de l'actif et du passif :

actif

Portefeuille titres

La valeur d'acquisition des titres en portefeuille, 252 938 891,85, se trouve diminuée :

— des provisions pour dépréciation	4 657 320,—
— des amortissements en réemploi de plus-values.....	34 729 227,48

Avances et débiteurs divers

Il s'agit, pour l'essentiel, d'avances à des Sociétés du Groupe.

Frais à amortir

Le montant brut des frais à amortir et les amortissements correspondants ont été diminués de 14 325 329,13 de frais complètement amortis au 31 décembre 1968.

passif

Créditeurs divers

Les provisions pour éventualités diverses ayant supporté l'impôt constituent l'essentiel de ce poste; trois comptes nouveaux apparaissent:

- Provision pour risques afférents aux opérations de crédit à moyen terme 2 407 538,17
 - Réserve de participation des salariés du Groupe aux fruits de l'expansion (contribution nette de la Compagnie Bancaire) 1 404 922,—
- et
- Provision pour investissement correspondante 1 404 922,—

Le calcul des dotations à ces deux derniers comptes a été effectué conformément à l'accord de participation du Groupe de la Compagnie Bancaire, conclu le 18 mars 1969.

Comptes d'ordre et divers

Cette rubrique comprend notamment :

- les primes, correspondant à la différence entre la valeur de remboursement et la valeur nominale des obligations, qui seront à verser au titre de l'emprunt obligataire 1968, à partir de la cinquième année..... 8 562 740,—
- diverses charges à payer correspondant pour l'essentiel à la fraction courue des frais financiers.

Réserves

Ce poste, en dehors des affectations au fonds de prévoyance, à la réserve de plus-value à long terme et au compte de plus-values exonérées, décidées par votre dernière Assemblée, a été crédité d'une somme de 4 503 860,— résultant des conversions d'obligations en actions, effectuées au cours de l'exercice.

- Le compte de pertes et profits fait apparaître un bénéfice d'exploitation de 16 228 999,04, après affectation, de la façon suivante, d'une somme de 10 834 372,87 comprenant :
 - 9 225 372,87 de plus-values à long terme de l'exercice;
 - 1 609 000,— de reprise de provisions pour dépréciation du portefeuille titres, devenues sans objet.
 - à la provision pour impôt sur les plus-values 1 083 437,29
 - aux plus-values à long terme disponibles 9 750 935,58

Comme les exercices précédents, les congés payés courus au 31 décembre n'ont pas été provisionnés.

Nous avons eu connaissance du rapport de votre Directoire, ainsi que du texte des résolutions qui vous seront présentées. Ces documents n'appellent pas d'observations de notre part.

En conclusion des examens auxquels nous avons procédé, dans le cadre de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous certifions que le bilan et les comptes de résultats qui vous sont présentés sont réguliers et sincères.

PARIS, le 4 avril 1970

Lucien LAUNIAU Robert MAZARS

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
sur les opérations visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous n'avons pas reçu avis, au cours de l'exercice, de conventions autorisées par votre Conseil d'Administration, et entrant dans le cadre de celles visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966.

Les opérations effectuées avec les différentes Sociétés du Groupe, dont nous avons eu, par ailleurs, connaissance, nous paraissent entrer dans le cadre des opérations courantes conclues à des conditions normales, visées à l'article 144 de la Loi.

PARIS, le 4 avril 1970

Lucien LAUNIAU Robert MAZARS

COMPTES DE L'EXERCICE 1969

BILAN DE LA COMPAGNIE BANCAIRE AU 31 DÉCEMBRE 1969

actif	Avant répartition	Après répartition
Caisse, Banque de France, Chèques Postaux	318 267,39	318 267,39
Banques et Correspondants	3 153 449,24	3 153 449,24
Portefeuille effets	875 609 554,00	875 609 554,00
Comptes courants	75 938 535,81	75 938 535,81
Avances et débiteurs divers	34 921 802,16	34 921 802,16
Titres	213 552 344,37	213 552 344,37
Comptes d'ordre et divers	35 199 407,50	35 199 407,50
Frais à amortir	9 641 912,00	
— Amortissements	— 732 616,91	8 909 295,09
Immeubles, Mobilier	373 605,85	
— Amortissements	— 301 836,24	71 769,61
	1 247 674 425,17	1 247 674 425,17

passif	Avant répartition	Après répartition
Comptes courants	194 424 821,92	194 424 821,92
Banques et correspondants	146 820 588,03	146 820 588,03
Créditeurs divers	30 057 882,49	30 457 882,49
Dividendes restant à payer	79 167,69	9 679 167,69
Bons et Comptes à échéance fixe	295 500 000,00	295 500 000,00
Obligations échangeables 4 1/2 % 1965	73 939 040,00	73 939 040,00
Obligations 7 % 1968	172 395 000,00	172 395 000,00
Comptes d'ordre et divers	59 300 920,71	59 300 920,71
Réserves	128 876 962,65	144 627 898,23
	Avant répartition	Après répartition
Réserve légale	12 000 000,00	12 000 000,00
Fonds de prévoyance	27 000 000,00	33 000 000,00
Prime d'échange	8 264 360,00	8 264 360,00
Rés. spéc. de plus-values à long terme	75 629 742,29	84 763 834,41
Rés. provenant de plus-values diverses	5 982 860,36	6 599 703,82
Capital	120 000 000,00	120 000 000,00
Bénéfice de l'exercice	16 228 999,04	—
Plus-values à long terme de l'exercice	9 750 935,58	—
Report à nouveau	300 107,06	529 106,10
	1 247 674 425,17	1 247 674 425,17

hors bilan :

Engagements par cautions et avals	743 459 250,95
Ouvertures de crédits confirmés	27 000,00
Effets escomptés circulant sous notre endos	531 079 300,00
Valeurs données en pension à recevoir	3 871 260 000,00

COMPTES DE PERTES ET PROFITS

débit		
Intérêts, Commissions et divers réglés		450 795 932,69
Taxes sur le chiffre d'affaires		4 281,72
Frais généraux :		5 805 737,27
- Dépenses de personnel	2 800 174,07	
- Patente et contributions diverses	41 761,83	
- Autres frais	2 963 801,37	
Amortissements :		661 054,23
- Sur primes de remboursement	642 794,13	
- des immobilisations	18 260,10	
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		1 404 922,00
Provision pour risque moyen terme		2 407 538,17
Provision pour créances douteuses		104 400,00
Provision pour éventualités diverses		2 000 000,00
Provision pour impôt sur les Sociétés afférent à l'exercice		12 792 915,90
Provision pour dépréciation du portefeuille titres		70 000,00
Provision pour impôt sur les plus-values à long terme		1 083 437,29
Provision pour investissement		1 404 922,00
Bénéfice d'exploitation		16 228 999,04
Plus-values disponibles		9 750 935,58
		504 515 075,89

crédit	
Intérêts, Commissions et divers perçus	483 658 261,36
Revenus des titres de filiales et Sociétés immobilières d'investissement	8 273 423,92
Autres produits du portefeuille-titres	1 679 017,74
Plus-values à long terme de l'exercice	9 225 372,87
Reprise de provisions pour dépréciation du portefeuille-titres	1 679 000,00
	504 515 075,89

ANNEXE I - ÉVOLUTION DES RÉSULTATS D'ENSEMBLE DU GROUPE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

(cf. note page 57)

(Compagnie Bancaire, U.F.B., U.C.B., CÉTÉLEM, C.F.E.C., SINVIM, LOCABAIL et ses filiales)

	1966 <i>(milliers de F)</i>	1967 <i>(milliers de F)</i>	1968 <i>(milliers de F)</i>	1969 <i>(milliers de F)</i>
RECETTES BRUTES PAR SOCIÉTÉ :				
Intérêts, commissions et divers :				
U.F.B.	119 439	127 428	152 036	188 035
U.C.B.	288 335	371 550	464 329	732 147
CETELEM	85 816	100 782	115 564	130 786
C.F.E.C.	47 807	63 572	82 697	115 193
SINVIM	21 876	26 173	29 967 (1)	34 470 (1)
LOCABAIL et ses filiales (déduction faite des amortissements du matériel donné en location)	18 587	48 382	79 863	147 633
COMPAGNIE BANCAIRE.	123 818	200 613	296 242	483 659
	<u>705 678</u>	<u>938 500</u>	<u>1 220 698</u>	<u>1 831 923</u>
Profit sur exercice antérieur ou à caractère spécial	454	516	348	4 010
Revenus du Portefeuille-titres de la Compagnie Bancaire.	5 591	7 766	8 264	9 952
TOTAL DES RECETTES	711 723	946 782	1 229 310	1 845 885
(Plus-values à long terme 1969).	—	—	—	+ (12 242)
CHARGES A DÉDUIRE :				
Charges fiscales d'exploitation	57 368	69 063	48 635	78 284
Assurance-Vie	4 297	2 803	2 550	2 965
Intérêts et agios débiteurs	356 899	527 221	780 784	1 367 207
	<u>418 564</u>	<u>599 087</u>	<u>831 969</u>	<u>1 448 456</u>
PRODUIT BRUT D'EXPLOITATION	293 159	347 695	397 341	397 429
Frais généraux	123 080	143 648	182 590	219 141
BÉNÉFICE BRUT	170 079	204 047	214 751	178 288
Intéressement exercice 1968.	—	—	—	5 683
Dotation aux amortissements et provisions pour risques reconnus	19 821	17 518	25 122	20 135 — (1 609)
Impôts sur les Sociétés	65 771	82 343	83 016	54 131 (1 384)
RÉSULTAT NET GLOBAL DU GROUPE (y compris provision pour investissement)	84 487	104 186	106 613	98 339
Déduire dividendes reçus des filiales consolidées (afférents à l'exercice précédent)	4 985	6 297	7 321	8 376
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DU GROUPE POUR L'EXERCICE	79 502	97 889	99 292	89 963 + (12 467)
Déduire part des tiers (2)	42 033	50 995	56 487	56 055 (2 070)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ INTÉRESSANT LA Cie BANCAIRE (compte tenu de ses pourcentages de participation dans ses filiales).	37 469 (3)	46 894 (3)	42 805 (3)	33 908 + (10 397)
(Nombre d'actions constituant le capital social)	(900 000)	(1 200 000)	(1 200 000)	(1 200 000)
Soit : - PAR ACTION	41,63 F	39,08 F	35,67 F	28,26 F + (8,66 F)
- PAR ACTION ACTUELLE (4)	31,22 F	39,08 F	35,67 F	28,26 F + (8,66 F)

(1) SINVIM : compte non tenu des « profits comptables dégagés sur plus-values réinvesties », qui correspondent à la résurgence de profits d'exercices antérieurs.

(2) L'accroissement de la part des tiers tient notamment aux introductions en Bourse de LOCABAIL et de la C.F.E.C. en 1968.

(3) Résultats qui ne tiennent pas compte des plus-values de cession dégagées par la COMPAGNIE BANCAIRE, notamment lors des introductions en Bourses de ses filiales :

— Jusqu'en 1965 inclusivement, plus-values réemployées (art. 40 C.G.I.) : 34,7 millions de F
— Pour 1966, 1967 et 1968 : plus-values nettes à long terme ou diverses : 81,6 millions de F

(4) Coefficient d'ajustement :
— 0,75 pour 1966 (attribution gratuite 1 pour 3 en 1967).

ANNEXE II - BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE DE LA

(cf note page 57)

actif	au 31.12.1966	au 31.12.1967	au 31.12.1968	au 31.12.1969
Caisse, Banques	337 398 465	452 643 618	493 181 727	403 439 780
Clients : Portefeuille effets	4 976 483 864	6 307 580 702	8 346 539 304	11 110 597 186
Acheteurs ou souscripteurs	782 517 670	1 010 415 067	1 303 416 603	1 563 939 129
Matériel donné en location	99 011 754	275 110 167	453 355 098	731 207 619
Débiteurs par acceptations	6 705 833	6 535 549	9 146 511	9 531 235
Débiteurs divers	114 709 457	188 748 852	283 311 487	526 789 353
Titres et participations	69 504 135	65 823 691	80 796 220	96 022 547
Comptes d'ordre	35 672 030	48 712 835	80 036 816	139 094 388
Immobilisations d'exploitation	60 689 736	66 769 783	91 683 316	112 820 492
Actionnaires	8 221 500	10 969 500	—	—
Total	6 490 914 444	8 433 309 764	11 141 467 082	14 693 441 729

HORS

Contrats de Crédit différé non attribués	4 112 132 760	5 694 028 230	7 946 726 425	9 870 217 867
--	---------------	---------------	---------------	---------------

COMPAGNIE BANCAIRE, APRÈS RÉPARTITION (en F.)

(Compagnie Bancaire, U.F.B., U.C.B., CÉTÉLEM, C.F.E.C., LOCABAIL et ses filiales et, à partir de 1968, LOCABAIL-IMMOBILIER)

passif	au 31.12.1966	au 31.12.1967	au 31.12.1968	au 31.12.1969
Banques, Correspondants	38 321 105	69 281 492	45 084 382	205 058 306
Comptes courants	185 837 921	277 035 035	408 280 520	524 311 820
Dépôts de garantie	5 519 579	4 052 159	2 993 592	2 399 209
Fonds de répartition C.F.E.C.	641 212 852	837 796 865	1 022 977 687	1 240 909 471
Créditeurs divers	148 546 754	160 756 412	309 688 971	550 149 152
Emprunts et Mobilisation	4 619 959 596	6 139 442 953	8 102 583 407	10 826 568 131
Acceptations à payer	6 705 833	6 535 549	9 146 511	9 531 235
Comptes d'ordre	238 912 050	253 788 657	270 664 630	293 439 981
Obligations 7 % 1968	—	—	180 000 000	172 395 000
Obligations échangeables 4,50 %	168 000 000	166 764 080	163 420 320	157 931 200
Fonds propres : Fonds propres de la Compagnie Bancaire	184 782 776	203 425 742	258 673 210	281 157 004
Plus-values de consolidation	54 415 001	54 942 665	60 113 340	59 887 333
Part des tiers dans les fonds propres des filiales	198 700 977	259 488 155	307 840 512	369 703 887
Total	6 490 914 444	8 433 309 764	11 141 467 082	14 693 441 729

BILAN

Engagements à terme différé de la C.F.E.C.	4 112 132 760	5 694 028 230	7 946 726 425	9 870 217 867
--	---------------	---------------	---------------	---------------

ANNEXE III - PORTEFEUILLE TITRES DE LA COMPAGNIE BANCAIRE (au 31 décembre 1969)

VALEUR D'INVENTAIRE : 213 552 344,37 F

	Nombre de titres détenus	% du capital	Valeur d'inventaire
I - FILIALES DU GROUPE			
UNION FRANÇAISE DE BANQUES « U.F.B. »	299 750	66,61	(1) 28 370 060,04
UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT « U.C.B. »	289 244	28,92	(1) 21 497 696,65
CETELEM	226 519	50,34	(1) 22 374 493,65
COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT « C.F.E.C. »	138 751	21,34	(1) 16 909 011,99
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE « SINVIM »	260 423	20,83	(1) 17 981 591,90
COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS « LOCABAIL »	202 021	36,52	(1) 56 785 328,60
LOCABAIL-IMMOBILIER	31 980	31,98	3 198 000,00
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE GESTION DES CENTRES D'ÉQUIPEMENTS « SEGECE »	3 549	70,98	355 881,00
SOLVEG ET Cie	49 975	24,99	4 997 500,00
COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS FAMILIAUX « CLEF »	4 600	92,00	460 000,00
II - TIERS SOUSCRIPTEURS (émission d'obligations échangeables)			
UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT	28 078	2,81	3 158 850,00
III - AUTRES FILIALES			
OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES ET DE VALEURS MOBILIÈRES	28 489	18,00	4 057 383,80
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR LES INDUSTRIES DU TOURISME « S.F.I.T. »	24 000	11,65	1 200 000,00
SOCIÉTÉ POUR L'ÉTUDE ET L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE D'AFFAIRES RÉGIONAL DE RUNGIS « SECAR »	7 000	35,00	700 000,00
COMPAGNIE POUR LE FINANCEMENT D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS « COFIDIM »	7 500	15,00	562 500,00
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE RÉALISATION DES ÉQUIPEMENTS COMMERCIAUX DU CENTRE VILLE A CRÉTEIL « SEREC »	5 500	55,00	550 000,00
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'UN GRAND HOTEL INTERNATIONAL A PARIS	5 000	10,00	250 000,00
IV - SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES D'INVESTISSEMENTS			
UNION IMMOBILIÈRE DE FRANCE « U.I.F. »	38 560	1,04	(1) 2 122 435,04
GROUPEMENT POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION « G.F.C. »	21 652	1,08	(1) 859 351,40

(1) Compte tenu d'un amortissement par remploi de plus-values.

	Nombre de titres détenus	% du capital	Valeur d'inventaire
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS du NORD « SIMNOR »	6 511	0,46	(1) 450 845,32
UNION GÉNÉRALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS « UGIMO »	19 538	0,81	(1) 378 033,06
V - AUTRES VALEURS FRANÇAISES			
BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS	32 746	0,69	7 285 859,51
COMPAGNIE GÉNÉRALE DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER « COGEDIM »	20 000	5,00	2 000 000,00
COMPAGNIE POUR LE FINANCEMENT DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'AGRICULTURE « COFICA »	21 538	1,36	1 201 881,27
TRIGANO VACANCES	4 000	5,00	1 000 000,00
GARE ROUTIÈRE DU NORD « GARONOR »	20 005	3,29	800 500,00
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS ET HOTELIERS « SOFITEL »	25 086	5,22	784 300,00
SETILEX	5 000	5,00	500 000,00
SOCIÉTÉ POUR LE FINANCEMENT D'IMMEUBLES COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS « SOFICOMI »	4 000	2,00	400 000,00
COMPAGNIE GÉNÉRALE DE TOURISME ET D'HOTELLERIE « C.G.T.H. »	2 500	2,08	250 000,00
BANQUE IMMOBILIÈRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « IMMOBANQUE »	1 500	1,50	150 000,00
SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DE SAUVEGARDE ET DE RESTAURATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER D'INTÉRÊT NATIONAL « SARPI »	1 000	6,66	100 000,00
VI - VALEURS ÉTRANGÈRES			
EUROPEAN ENTERPRISE DEVELOPMENT	55 000	3,55	3 478 050,55
COMPANIA ESPAÑOLA DE TUBOS POR EXTRUSION « TUBACEX »	50 000	4,16	1 775 000,00
UNIÓN ESPAÑOLA DE FINANCIACIÓN « UNIFIBAN »	35 294	11,76	1 404 583,42
VII - SOCIÉTÉS CIVILES IMMOBILIÈRES			
DIVERSES S.C.I.			2 683 003,00
VIII - OBLIGATIONS			
GARE ROUTIÈRE DU NORD	4 000		2 000 000,00
IX - DIVERS			
Titres ou parts dont la valeur d'inventaire est inférieure à 100 000 F par catégorie de titres ou de participations			520 204,17

(2) Après provision pour dépréciation de : 4 657 320,00 F

TOTAL 213 552 344,37
(2)

ANNEXE IV - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS
(art. 247 et 295 du décret sur les sociétés commerciales)

SOCIÉTÉS	CAPITAL	RÉSERVES	% du Capital détenu	VALEUR D'INVENTAIRE des titres détenus	PRETS ET AVANCES consentis par la Société et non remboursés	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS fournis par la Société	CHIFFRE D'AFFAIRES du dernier exercice	BÉNÉFICE NET OU PERTE du dernier exercice	DIVIDENDES ENCAISSÉS AU COURS DU DERNIER EXERCICE
I. RENSEIGNEMENTS détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société astreinte à publication									
A. FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la Société)									
UNION FRANÇAISE DE BANQUES - 25, Avenue Kléber - Paris-16 ^e	45 000 000	25 228 990,85	66,61	28 370 060,04	—	2 100 000,00	183 653 659,00	2 230 125,15	2 387 472,00
CETELEM - 25, Avenue Kléber - Paris-16 ^e	45 000 000	34 042 065,00	50,34	22 374 493,65	14 500 000,00	226 000,00	138 135 451,97	2 250 013,72	1 805 600,00
B. PARTICIPATIONS (10 % à 50 % du capital détenu par la Société)									
— LOCABAIL - 25, Avenue Kléber - Paris-16 ^e ..	55 303 300	60 378 532,80	36,52	56 785 328,60	22 000 000,00	—	238 440 042,13	5 056 301,95	1 040 352,00
— LOCABAIL-IMMOBILIER - 25, Avenue Kléber - Paris	10 000 000 ⁽¹⁾	—	31,98	3 198 000,00	42 398 163,42	—	2 796 226,53	514 981,70	—
— UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT 25, Avenue Kléber - Paris-16 ^e	100 000 000	43 422 727,51	31,73	24 656 546,65	—	635 780 000,95	729 226 399,00	10 686 677,42	1 902 368,00
— SOLVEG ET Cie - 25, Avenue Kléber - Paris.	20 000 000	—	24,99	4 997 500,00	5 408 354,65	—	10 969 840,06	— 365 764,30	—
— COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE et de CRÉDIT - 25, Avenue Kléber - Paris-16 ^e .	65 000 000	43 500 000,00	21,34	16 909 011,99	—	101 380 000,00	114 517 959,80	22 669 187,01	992 311,36
— SINVIM - 25, Avenue Kléber - Paris-16 ^e	125 000 000	26 217 647,13	20,83	17 981 591,90	—	—	66 610 908,79	15 563 805,03	770 704,08
— OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES ET DE VALEURS MOBILIÈRES - 41, Avenue de l'Opéra - Paris	15 828 900	12 839 271,47	18,00	4 057 383,80	1 383 635,00	—	—	—	—
— Sté FINANCIÈRE POUR LES INDUSTRIES DU TOURISME - 48, Rue des Petits-Champs - Paris	20 600 000	365 013,77	11,65	1 200 000,00	—	—	—	—	—
— UNION ESPAÑOLA DE FINANCIACION Prim. 12 Madrid 4	300 000 000 de pesetas	—	11,76	1 404 583,42	—	—	—	—	73 014,00
II. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX concernant les autres filiales ou participations									
A. FILIALES (non reprises au § 1)									
a) filiales françaises				815 881,00	—	—			—
b) filiales étrangères				—	—	—			—
B. PARTICIPATIONS (non reprises au § 1)									
a) dans les Sociétés françaises				2 263 235,20	—	—			—
b) dans les Sociétés étrangères				—	—	—			—
III. RENSEIGNEMENTS concernant les participations non reprises aux § 1 et 2									
				28 538 728,12					947 674,56
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES AU 31 DÉCEMBRE 1969				213 552 344,37					

(1) Le capital social de Locabail-Immobilier a été porté à 100 000 000 de F en janvier 1970.

ANNEXE V - RÉSULTATS FINANCIERS DE LA COMPAGNIE BANCAIRE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Art. 133, 135 et 148 du décret sur les Sociétés Commerciales)

NATURE DES INDICATIONS	1965	1966	1967	1968	1969
I - Situation financière en fin d'exercice :					
a) Capital social	90 000 000	90 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000
b) Nombre d'actions émises	900 000	900 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
d) Nombre d'obligations échangeables en actions	150 000	150 000	147 793	141 825	132 034
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	99 251 900,02	129 555 193,17	208 008 275,99	304 493 931,51	493 606 421,30
b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	27 726 630,87	34 785 985,61	40 593 146,19	46 527 775,04	37 004 751,34
c) Impôts sur les bénéfices	8 702 444,00	14 388 900,00	16 710 411,00	17 034 350,00	12 792 915,90
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	11 988 026,02	16 284 503,26	20 462 030,02	18 736 035,91	16 228 999,04
e) Montant des bénéfices distribués	6 300 000,00	7 200 000,00	9 600 000,00	9 600 000,00	9 600 000,00
III - Résultat des opérations réduit à une seule action ajustée (1)					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	15,86 F	17,00 F	19,90 F	24,58 F	20,18 F
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	10,00 F	13,57 F	17,05 F	15,61 F	13,52 F
c) Dividende versé à chaque action (crédit d'impôt non compris)	5,25 F	6,00 F	8,00 F	8,00 F	8,00 F
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés au 31 décembre (2)	16	18	21	20	25
b) Montant de la masse salariale	1 006 149,16	1 108 720,44	1 316 129,47	1 728 009,16	2 234 429,29
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	149 811,01	218 603,92	365 565,28	432 259,91	565 744,78

(1) Opérations financières réalisées par la Société et coefficients d'ajustement ayant permis de ramener les résultats à une action actuelle :
— en 1967 : — augmentation du capital de 90 000 000 à 120 000 000 de F par incorporation de réserves et attribution gratuite de une action nouvelle, jouissance 1/1/1967, pour trois actions détenues.

Coefficients d'ajustement :

— 1969, 1968 et 1967 (action actuelle) : coefficient 1
— 1966 et 1965 coefficient 0,75

(2) Nombre de Salariés : à ces chiffres, qui ne représentent que le personnel propre de la Compagnie Bancaire, il y a lieu d'ajouter le personnel d'autres Sociétés du Groupe travaillant partiellement pour la Compagnie Bancaire et dont la rémunération est supportée au prorata par celle-ci.

NOTE I :

LE BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

Afin de donner une vue plus précise du bilan d'ensemble du Groupe, il a été décidé en 1968 d'apporter certaines modifications aux techniques de consolidation utilisées jusqu'alors. On trouvera ci-après un résumé des principes adoptés. Bien entendu, les bilans des exercices 1966 et 1967 ont été repris selon ces nouvelles techniques, afin de permettre des comparaisons valables.

Les éléments de ces bilans consolidés, établis à titre documentaire, sont empruntés aux bilans de : la COMPAGNIE BANCAIRE, L'UNION FRANÇAISE DE BANQUES, le CETELEM, l'UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT, la COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT, la COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS « LOCABAIL » et ses filiales et, à partir de 1968, LOCABAIL-IMMOBILIER.

La Société d'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE « SINVIM » a paru d'un type d'activité trop différent de celui des autres Sociétés du Groupe pour que les éléments de son bilan puissent être valablement consolidés avec ceux de l'ensemble du Groupe.

Toutes les Sociétés ont fait l'objet d'une consolidation totale justifiée par leur unité de gestion et de trésorerie.

Les « Effets escomptés circulant sous endos » et les « Valeurs données en pension », qui figurent normalement en hors-bilan afin d'éviter des doubles emplois sur le plan national dans les bilans des banques, ont été réintégrés dans le portefeuille-effets car émanant des Sociétés du Groupe. Un poste « Emprunts et Mobilisation » a été créé symétriquement au passif.

Tous les comptes réciproques entre Sociétés du Groupe ont été compensés.

Les fonds propres — capital, réserves, provisions taxées (constituées après paiement de l'impôt sur les Sociétés) et report à nouveau — ont été consolidés à hauteur de la valeur d'inventaire de la participation en portefeuille-titres; un poste « Plus-values de consolidation » reprend les plus-values que cette consolidation a fait apparaître par rapport à cette valeur d'inventaire.

Le poste « Participation des Tiers dans les fonds propres des filiales » représente les intérêts détenus par des actionnaires autres que la COMPAGNIE BANCAIRE et les Sociétés de son Groupe.

Enfin les « Contrats de crédit différé non attribués », qui correspondent à des engagements à terme différé de la C.F.E.C., ont été placés en hors-bilan.

NOTE II :

LES RÉSULTATS D'ENSEMBLE DU GROUPE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

Les éléments de ce compte, établi à titre documentaire, sont empruntés aux Comptes d'Exploitation de et Profits et Pertes de : la COMPAGNIE BANCAIRE, l'UNION FRANÇAISE DE BANQUES, le CETELEM, l'UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT, la COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT, la SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE « SINVIM » et la COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS LOCABAIL et ses filiales.

Pour cette dernière société, les amortissements sur le matériel donné en « crédit-bail » ont été préalablement retranchés afin de la placer dans une situation comparable à celle des autres sociétés du Groupe.

En ce qui concerne la SINVIM, les « Profits comptables dégagés sur plus-values réinvesties » n'ont pas été retenus car correspondant à la résurgence de profits d'exercices antérieurs.

Les recettes brutes des diverses sociétés sont simplement cumulées, laissant subsister en double emploi les intérêts et agios versés à la COMPAGNIE BANCAIRE par ses filiales pour la fraction de leur encours dont elle assure le financement (environ 470 millions en 1969). Ce double emploi s'élimine automatiquement au niveau des « intérêts et agios débiteurs » qui sont également simplement cumulés.

D'autres doubles emplois, très restreints, s'éliminent de même au niveau des frais généraux, et le « bénéfice brut » dégagé constitue un bénéfice consolidé du Groupe.

L'élimination des dividendes perçus de ses filiales par la COMPAGNIE BANCAIRE, dividendes correspondant à des profits de l'exercice précédent, permet de dégager les résultats consolidés afférents à l'exercice.

La part des tiers dans ces résultats est obtenue en appliquant aux résultats de chacune des filiales le pourcentage de participation qu'y détiennent directement ou indirectement ces tiers. Les tantièmes versés par les filiales figurent également dans cette part des tiers.

Le résultat net consolidé intéressant la COMPAGNIE BANCAIRE comprend donc ses résultats propres et la part lui revenant des résultats de chacune de ses filiales.

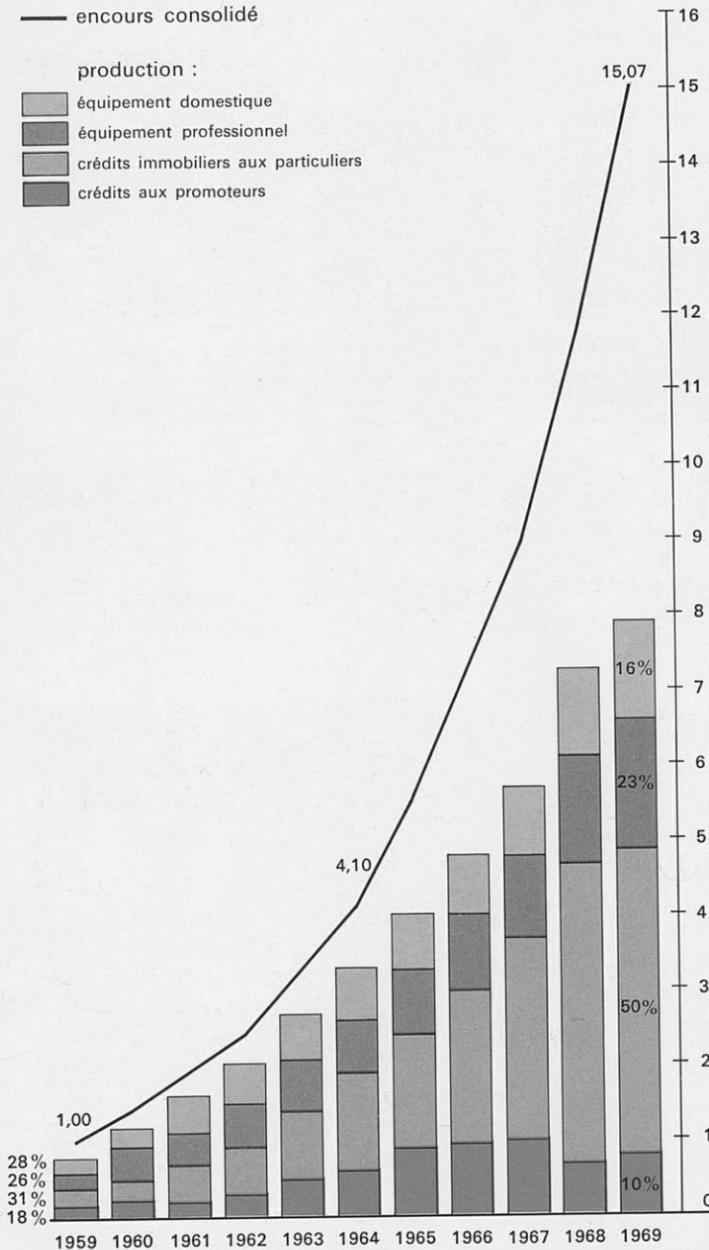
Les plus-values à long terme ne sont portées que pour le dernier exercice et font l'objet d'un compte juxtaposé.

DIX ANS D'ACTIVITÉ DE
LA COMPAGNIE BANCAIRE

15 juillet 1959...
...15 juillet 1969

ACTIVITÉ

**GROUPE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE :
PRODUCTION ET ENCOURS**
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE
en milliards de francs



En dix ans, le Groupe a su répondre aux besoins d'une demande potentielle dont l'ampleur s'est révélée considérable.

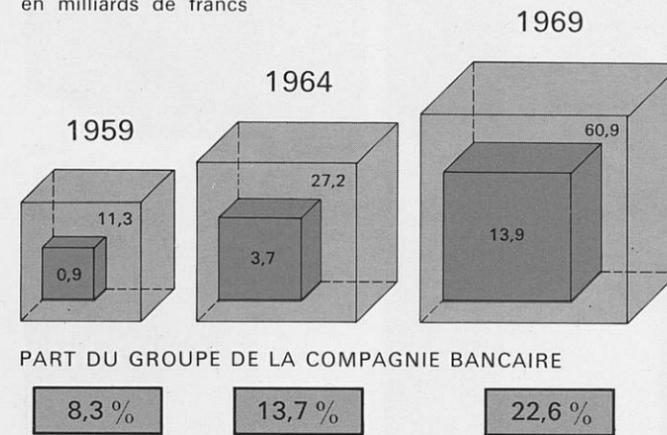
Le montant total des encours des Sociétés de crédits a été multiplié par 15 entre 1959 et 1969.

Les crédits nouveaux accordés ont été multipliés par huit en dix ans. Cette croissance est due particulièrement aux crédits immobiliers qui constituent 60 % des crédits accordés en 1969.

D'autre part, 2/3 des crédits ouverts en 1969 ont été accordés à des ménages, le 1/3 à des entreprises.

ACTIVITÉ

**CRÉDITS D'ÉQUIPEMENT AUX ENTREPRISES
PRIVÉES ET AUX PARTICULIERS**
**ENCOURS DE CRÉDITS DISTRIBUÉS PAR LE
GROUPE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE
ET PAR L'ENSEMBLE DES BANQUES ET
ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS**
en milliards de francs



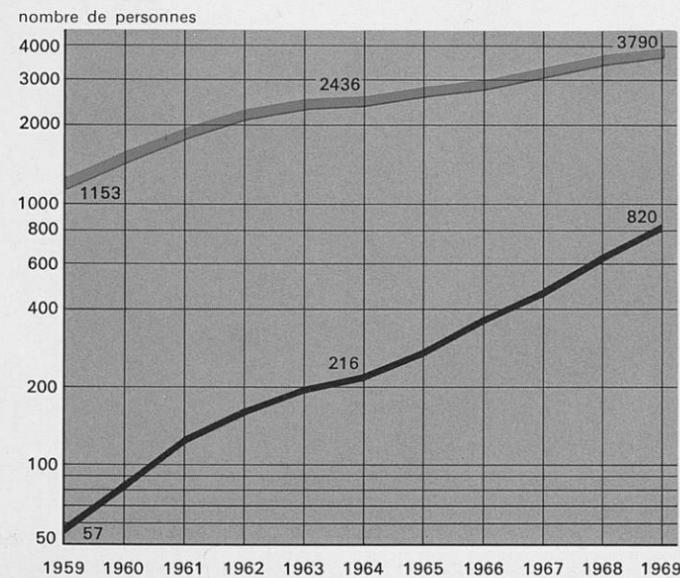
Depuis dix ans le Groupe a été amené à jouer un rôle de plus en plus important dans la distribution des crédits d'équipements aux particuliers et aux entreprises.

Pour faire face au développement de son activité, le Groupe de la Compagnie Bancaire a dû accroître le nombre de ses collaborateurs. Depuis 1959 ses effectifs ont augmenté en moyenne de 13 % par an.

Depuis quelques années, en vue d'améliorer les relations avec la clientèle, le Groupe a engagé une politique active de décentralisation : Les équipes qui animent les unités décentralisées sont chargées de la promotion commerciale, de l'instruction et de l'octroi des crédits ; elles assurent dans certains cas la conduite des opérations de recouvrement. A la fin de 1969, ces équipes étaient réparties en cinquante bureaux locaux, tant dans la région parisienne qu'en province.

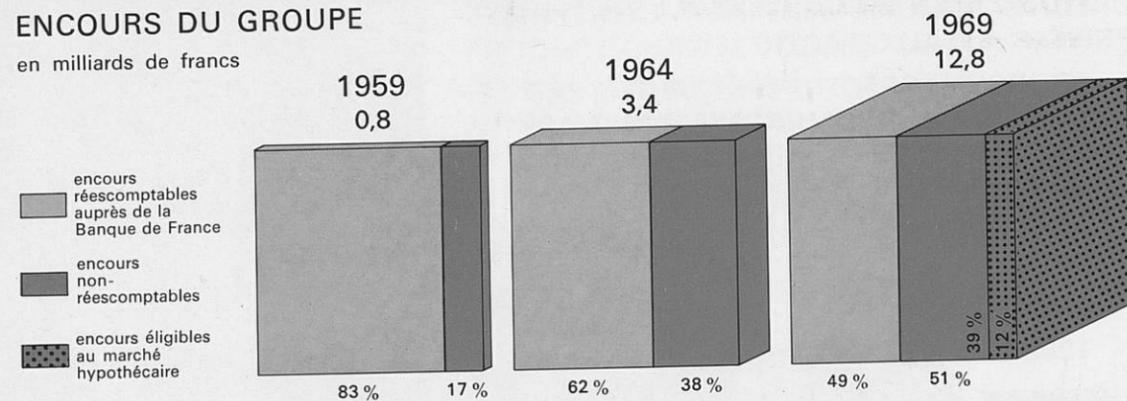
EFFECTIFS DU GROUPE
échelle logarithmique

— ENSEMBLE
— BUREAUX RÉGIONAUX

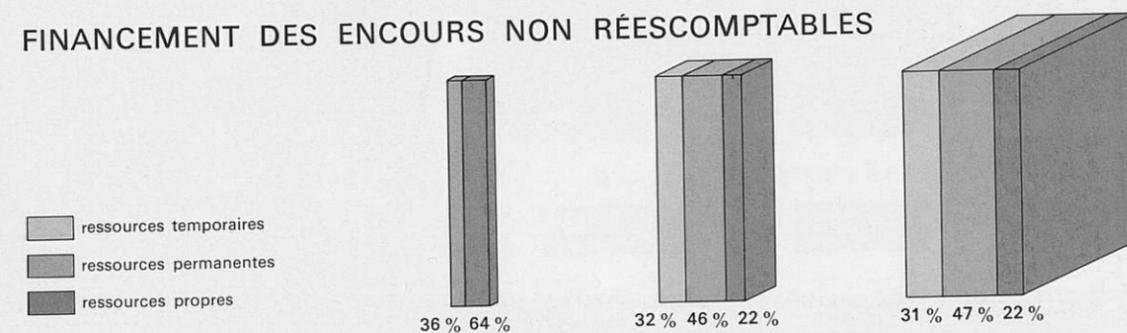


ENCOURS DU GROUPE

en milliards de francs



FINANCEMENT DES ENCOURS NON RÉESCOMPTABLES



FINANCEMENT

ÉVOLUTION DES ENCOURS

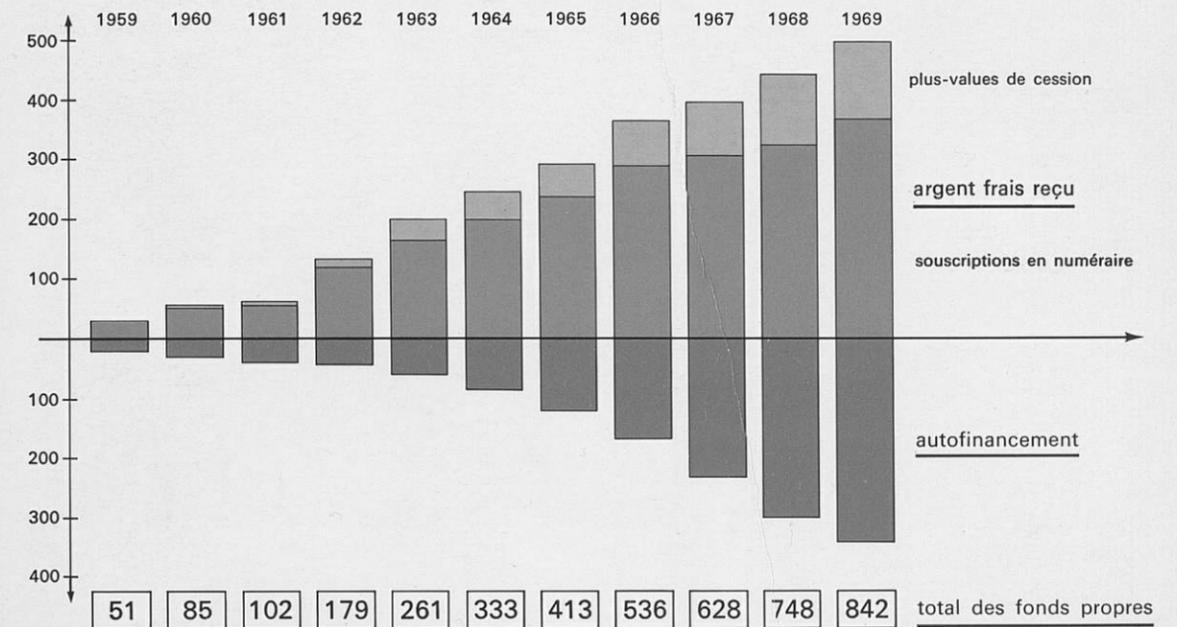
Depuis dix ans la structure des encours du Groupe a notablement évolué. La diversification des besoins de la clientèle et le caractère restrictif donné par les Autorités Monétaires aux normes d'agrément à l'escompte, ainsi qu'aux modalités de mobilisation, ont entraîné un développement rapide de l'encours non réescomptable qui forme en 1969 sensiblement la moitié de l'encours du Groupe.

La Compagnie Bancaire s'est astreinte à des règles strictes pour financer ces encours non réescomptables. La croissance des ressources propres a permis de maintenir à 22 % le volume de ces encours en portefeuille. Le développement des moyens permanents de mobilisation — lignes de crédits auprès des Banques actionnaires, et pensions à long terme sur le marché monétaire — permet d'assurer le financement de 47 % des encours non réescomptables.

Pour le surplus, la Compagnie Bancaire recourt à des ressources de plus courte durée, et de caractère temporaire sur le marché monétaire, mais bénéficie parallèlement de garanties de mobilisation d'un montant comparable.

FONDS PROPRES CONSOLIDÉS DU GROUPE

en millions de francs



FINANCEMENT

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES

Le volume des Fonds Propres a été multiplié par 16,5 en dix ans. Leur taux de croissance moyen annuel est de 32 % environ.

Ce développement a été justifié par la nécessité de soutenir la très rapide expansion des Sociétés existant en 1959, ainsi que par la création de Sociétés nouvelles.

L'autofinancement du Groupe a permis de couvrir 41 % des besoins supplémentaires en Fonds Propres, soit un volume sensiblement identique aux apports en numéraire réalisés par augmentation de capital.

Dans le même temps les plus-values sur cession de titres ont couvert 16 % des besoins nouveaux.

RÉSULTATS

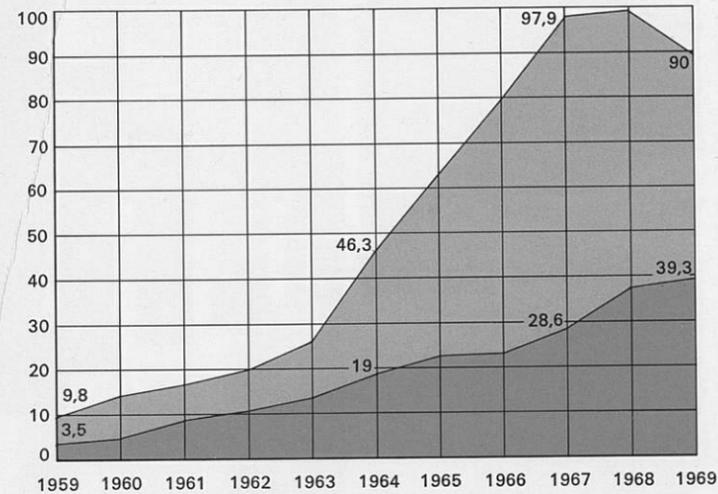
Les résultats d'ensemble ont connu une progression parallèle au développement de l'activité.

Du fait de la durée des crédits, et de tarifications en partie forfaitaires, les taux moyens de rémunération des encours des Sociétés de crédit ne suivent qu'avec un certain retard les variations importantes et rapides des conditions de refinancement. Aussi, la hausse des coûts des ressources enregistrée depuis deux ans a-t-elle entraîné une stagnation des résultats en 1968 et une baisse en 1969.

RÉSULTATS DU GROUPE

en millions de francs

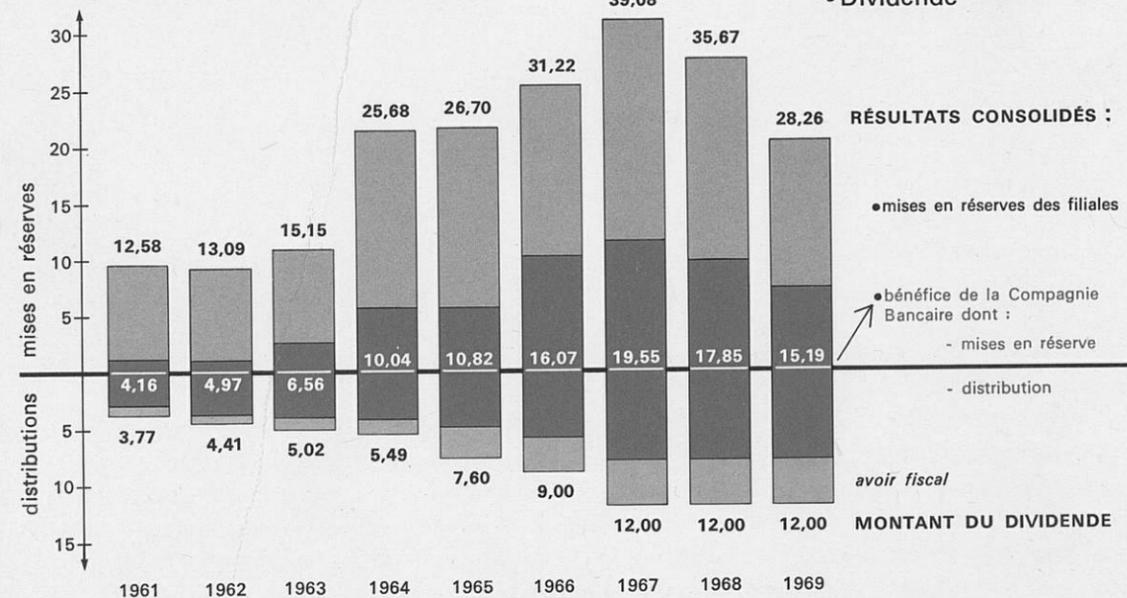
-  bénéfice net consolidé du Groupe (1)
-  fraction distribuée



(1) Après amortissements et provisions pour risques reconnus

COMPAGNIE BANCAIRE (PAR ACTION AJUSTÉE) :

- Résultats nets consolidés
- Bénéfice net
- Dividende



RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 1969, approuve sans réserve ces rapports ainsi que le bilan et les comptes, tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

L'Assemblée Générale donne en conséquence quitus de sa gestion au Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les propositions du Directoire concernant l'affectation des résultats de l'exercice 1969 et fixe en conséquence à 8 F par action le dividende de cet exercice, assorti d'un avoir fiscal de 4 F. Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, l'Assemblée rappelle que les dividendes distribués au titre de chacun des trois exercices précédents avaient été de 8 F par action assortis d'un avoir fiscal de 4 F.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Directoire pour arrêter les conditions et la date de mise en paiement du dividende fixé ci-dessus.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires sur les opérations visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966, approuve les conclusions dudit rapport.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination aux fonctions de Censeur, faite par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 1969, de M. Lucien Hartog en remplacement de M. Robert O'Neil, démissionnaire, pour une durée de six années, conformément aux dispositions des articles 45 et 58 des statuts.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de six années, le mandat des Commissaires aux Comptes, MM. Lucien Launiau et Robert Mazars, Commissaires agréés par la Cour d'Appel de Paris, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, l'un à défaut de l'autre.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale fixe à la somme de 150 000 F par exercice le montant global des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance, conformément aux dispositions des articles 41 et 58 des statuts.

Septième résolution

L'Assemblée Générale fixe à la somme de 35 000 F par exercice la rémunération de chacun des Censeurs, conformément aux dispositions de l'article 58 des statuts.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités, conformément à la loi.

LA VIE DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

UNION FRANÇAISE DE BANQUES

L'U.F.B., après avoir connu un haut niveau d'activité pendant le premier semestre, reflétant ainsi l'évolution de la conjoncture générale, a dû limiter son expansion au cours de l'année en raison du renforcement des mesures d'encadrement de crédit prises par les Pouvoirs Publics.

Bien que spécialisée dans le financement des équipements productifs, elle a été ainsi amenée à sélectionner ses interventions avec une rigueur sans précédent et à refuser son concours à des projets dont l'utilité et la rentabilité ne pouvaient être contestées.

Dans ces conditions, le montant des crédits ouverts au cours de l'année — 1 228 millions de F — bien qu'en progrès appréciable sur l'année précédente, est resté inférieur à celui qui aurait normalement été réalisé et l'encours atteint au 31 décembre 1969, soit 2 074 millions de F, est resté en deçà de l'encours autorisé à cette date.

On ne peut que regretter à cet égard que les mesures restrictives de crédit n'aient pas été plus sélectives et que loin d'être soumis à un régime plus favorable, le financement des équipements productifs ait, en fait, été particulièrement touché.

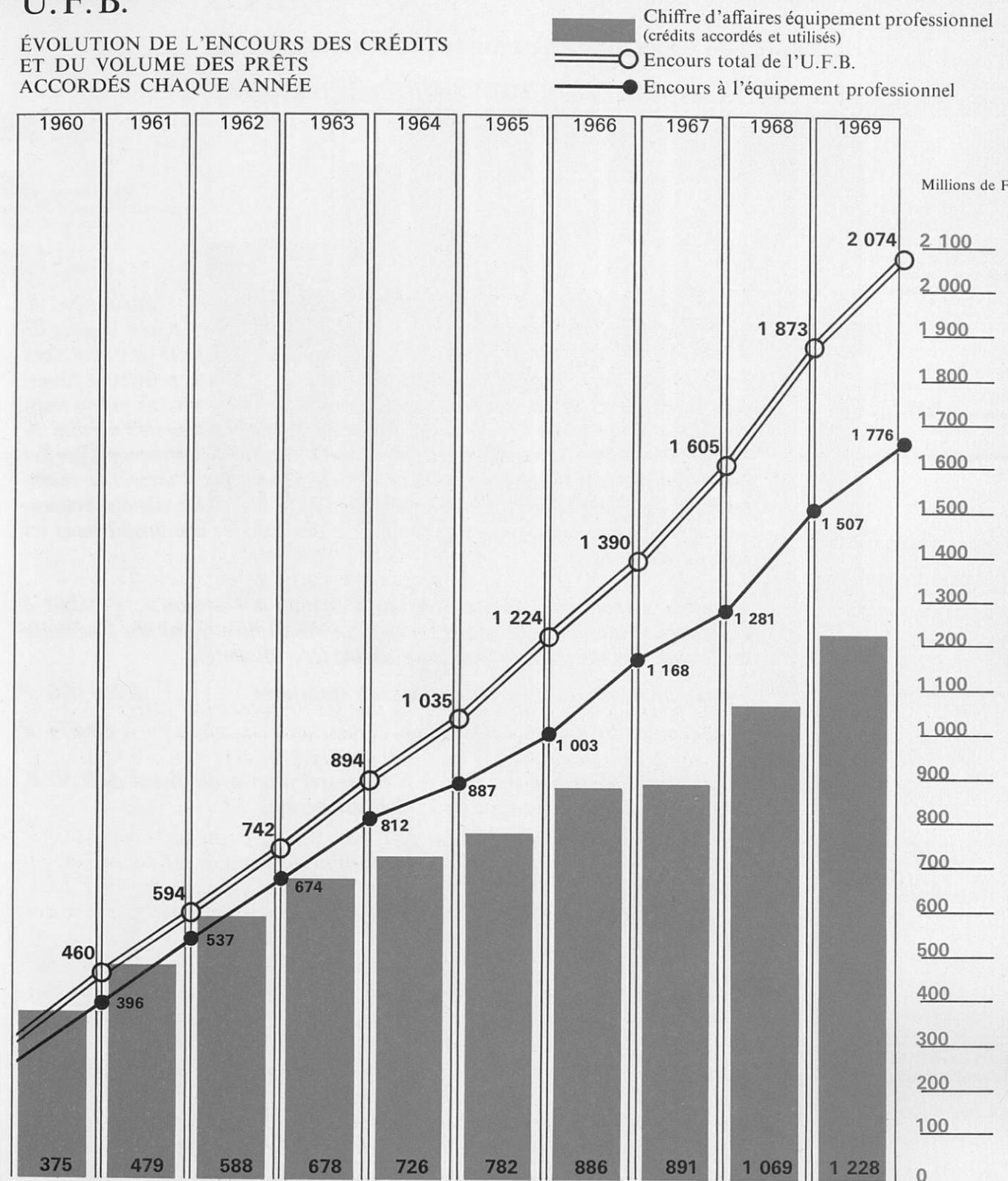
L'UNION FRANÇAISE DE BANQUES a, par ailleurs, poursuivi au cours de l'exercice, un important effort de formation de ses collaborateurs et d'organisation de ses services — notamment dans le domaine de l'informatique — qui ne manquera pas de porter ses fruits dans les prochains mois.

Le recouvrement des crédits en cours s'est poursuivi de façon satisfaisante.

Cette situation particulièrement saine et le soin pris par les services commerciaux de ne pas décevoir les clients fidèles, assurent la Société de pouvoir profiter pleinement des perspectives d'expansion qui sont les siennes, dès que les limitations réglementaires commenceront à être assouplies.

U.F.B.

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DES CRÉDITS ET DU VOLUME DES PRÊTS ACCORDÉS CHAQUE ANNÉE



Le compte « Pertes et Profits » fait apparaître, après constitution de tous amortissements et provisions, un solde bénéficiaire après impôts de 2 230 125 F. Ce bénéfice en baisse sensible sur les résultats des exercices précédents s'entend après constitution d'une importante provision financière destinée à porter le réescompte comptable à un niveau permettant de faire face en 1970 aux frais de financement prévisibles des crédits en cours au 31 décembre 1969. Cette provision exceptionnelle aura pour effet de préserver les résultats futurs de la Société si les taux d'intérêt se maintenaient au niveau exceptionnellement élevé de 1969 ; elle viendra heureusement renforcer ces derniers si une baisse des taux se produisait dans les mois à venir.

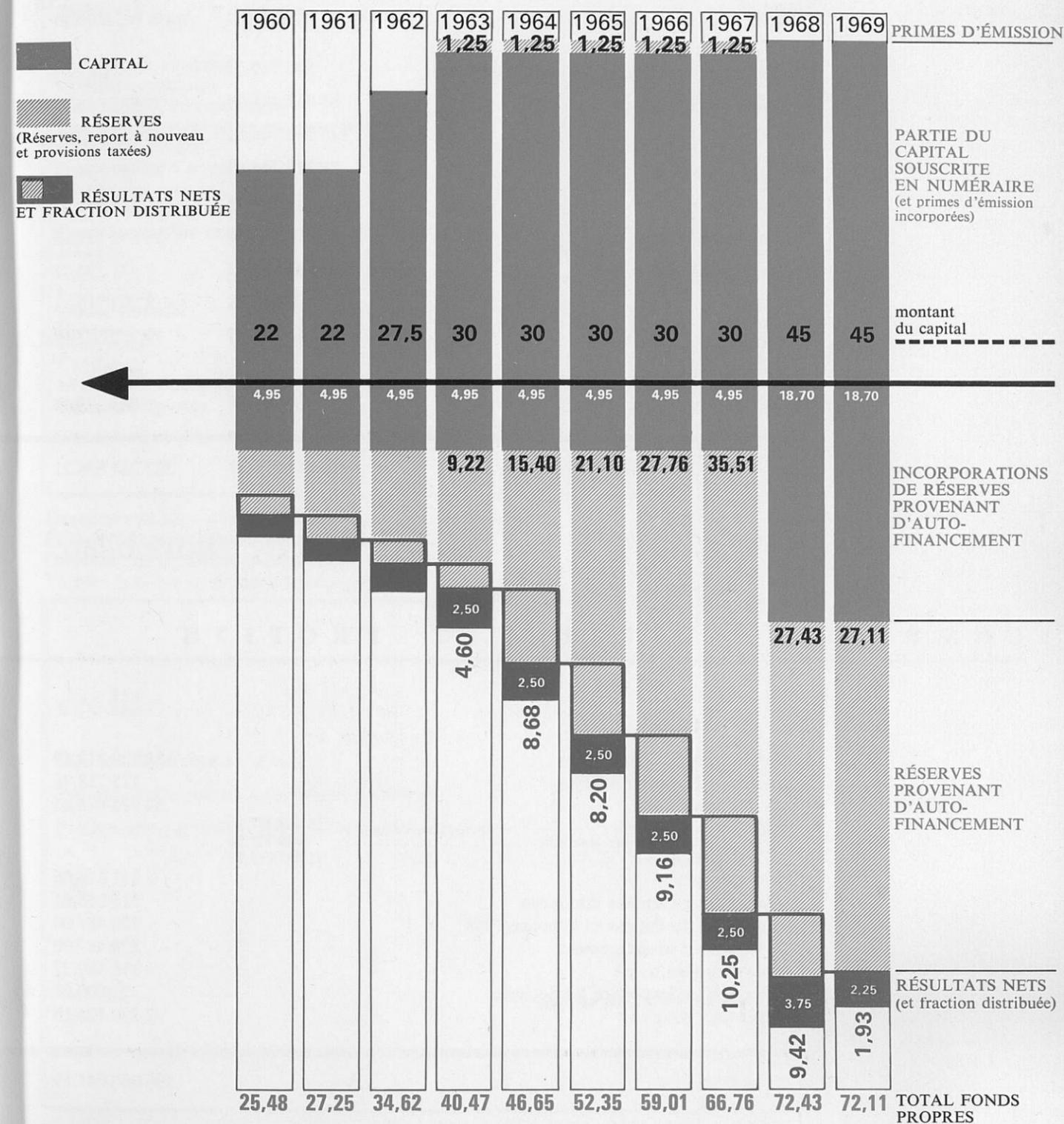
Le solde disponible, compte tenu du « Report à nouveau », s'établit à 2 333 674 F que les actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 22 avril ont décidé de répartir de la manière suivante :

- aux actionnaires à titre de dividende statutaire 2 250 000 F
- au compte « Report à nouveau » 83 674 F

Le dividende distribué s'établit à 5 F assorti d'un avoir fiscal de 2,50 F, soit une rémunération totale de 7,50 F par action.

U.F.B.

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES (EN MILLIONS DE FRANCS)



BILAN DE L'UNION FRANÇAISE DE BANQUES AU 31 DÉCEMBRE 1969

actif	Avant répartition	Après répartition
Caisse, Banque de France, Chèques postaux	983 769,73	983 769,73
Banques et Correspondants	55 837 448,29	55 837 448,29
Portefeuille effets	145 739 765,52	145 739 765,52
Comptes courants	28 727 784,17	28 727 784,17
Avances garanties	14 089,93	14 089,93
Avances et débiteurs divers	55 858 821,60	55 858 821,60
Débiteurs par acceptations	9 531 234,71	9 531 234,71
Titres	8 803 716,31	8 803 716,31
Comptes d'ordre et divers	19 762 622,69	19 762 622,69
Frais à amortir	—	—
Immeubles, Mobilier	1 985 373,26	1 985 373,26
	327 244 626,21	327 244 626,21

passif	Avant répartition	Après répartition
Comptes de chèques	20 143 102,79	20 143 102,79
Comptes courants	14 722 037,79	14 722 037,79
Banques et Correspondants	13 087 032,24	13 087 032,24
Comptes exigibles après encaissement	93 266,06	93 266,06
Créditeurs divers	38 006 492,96	38 006 492,96
Acceptations à payer	9 531 234,71	9 531 234,71
Dividendes restant à payer	17 901,44	2 267 901,44
Bons et comptes à échéance fixe	71 512 300,00	71 512 300,00
Comptes d'ordre et divers	87 568 593,52	87 568 593,52
Réserves :		
	Avant répartition	Après répartition
Réserve légale	4 500 000,00	4 500 000,00
Réserve statutaire	20 500 000,00	20 500 000,00
Plus-values à long terme	228 990,85	228 990,85
Capital	45 000 000,00	45 000 000,00
Bénéfice de l'exercice	2 230 125,15	—
Bénéfices reportés	103 548,70	83 673,85
	327 244 626,21	327 244 626,21

hors bilan :

Engagements par cautions et avals	75 226 796
Effets escomptés circulant sous notre endos	443 037 748
Ouverture de crédits confirmés	274 053 227
Valeurs données en pension à recevoir	1 149 100 000

COMPTÉ DE PERTES ET PROFITS

débit		
Intérêts, Commissions, Divers		151 520 213,49
Taxes sur le Chiffre d'Affaires		125 738,76
Frais généraux :		34 975 828,45
- Dépenses de Personnel	22 260 987,17	
- Patentes et contributions diverses.....	890 927,52	
- Autres frais généraux	11 823 913,76	
Amortissements		311 616,06
Provision pour créances douteuses		516 065,01
Participation du Personnel Exercice 1968		120 487,00
Provision pour investissement		120 487,00
Provision moyen terme		118 480,27
Provision pour Impôt sur les Sociétés		21 000,00
Bénéfice de l'exercice		2 230 125,15
		190 060 041,19

crédit	
Intérêts, Commissions, divers	188 034 942,45
Provisions disponibles ayant supporté l'impôt	1 725 098,74
Prélèvement sur provision pour éventualités diverses	300 000,00
	190 060 041,19

COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS « LOCABAIL »

COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS ROUTIERS
ET COMMERCIAUX
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PRÊT-BAIL & C^{ie} « LOCABAIL-AUTOMOBILE »

L'activité de LOCABAIL et de ses filiales a enregistré au cours de l'exercice une nouvelle et sensible progression :

- le montant des achats de matériels placés en location pendant l'année s'est élevé à 558 millions de F., T.T.C., en progression de 168 millions, soit + 43 %, sur l'année précédente ;
- le montant des loyers encaissés est passé dans le même temps de 217 millions de francs à 353 millions de francs, T.T.C., en augmentation de plus de 62 %.

De ce fait, le montant des loyers à recevoir au titre des contrats en cours atteignait, au 31 décembre 1969, 1 013 millions de francs — contre 666 millions de francs au 31 décembre 1968 — compte non tenu des valeurs résiduelles à attendre de la revente des matériels.

Cette progression a nécessité une augmentation du capital qui a été réalisée au mois de juillet 1969. L'accueil qui lui a été réservé a été très favorable.

Il est certain cependant que cette expansion eût été plus importante si les mesures restrictives prises dans le domaine du crédit par les Pouvoirs Publics n'avaient pas conduit LOCABAIL à limiter ses opérations et à exercer une sélection rigoureuse des demandes qui lui étaient présentées.

Les perspectives de développement qui s'offrent à elle, l'étendue de son réseau de clientèle permettent à LOCABAIL d'envisager de nouvelles et importantes progressions dès que les restrictions actuelles seront assouplies.

Le bilan consolidé de LOCABAIL et de ses filiales fait apparaître un solde bénéficiaire, après impôt, de 5 487 682 F — dont 5 056 301 F pour la seule Société LOCABAIL — contre 4 311 532 F en 1968.

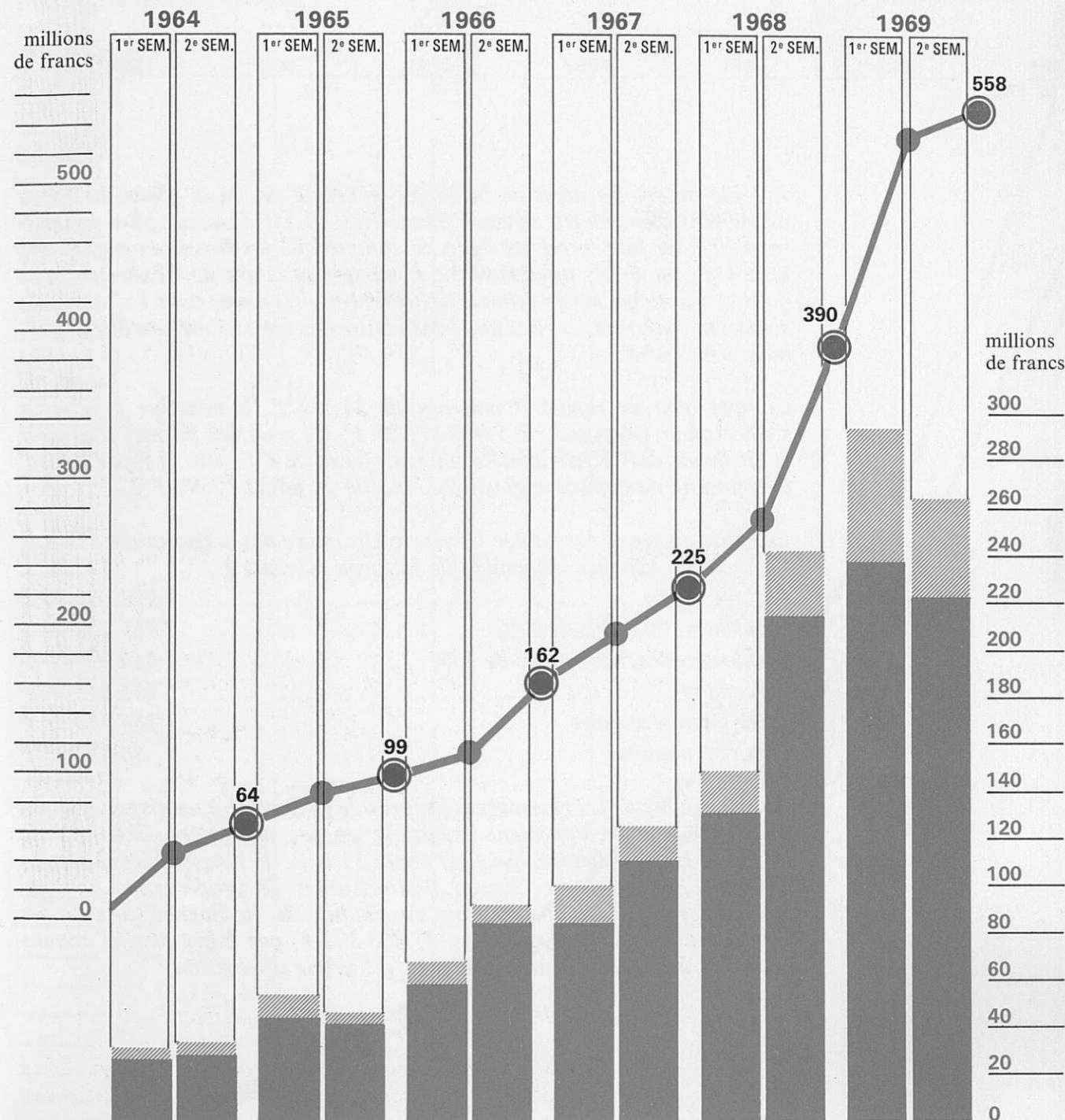
Ce résultat s'entend après constitution de tous amortissements et provisions jugés utiles, au total 3 957 266 F, comprenant notamment l'amortissement de la totalité des frais de l'augmentation du capital et après que la Société ait procédé, comme les années précédentes bien que dans une proportion plus modeste, à des amortissements anticipés du matériel.

LOCABAIL

(ET C.E.E. AVANT FUSION)
C.L.E.R.C. - LOCABAIL-AUTOMOBILE

ÉVOLUTION DES ACHATS DE MATÉRIEL

■ LOCABAIL
(et C.E.E. avant fusion)
■ LOCABAIL (et C.E.E. avant fusion)
+ C.L.E.R.C. + LOCABAIL-AUTOMOBILE
● Production annuelle pondérée
LOCABAIL (et C.E.E. avant fusion)
+ C.L.E.R.C. + LOCABAIL-AUTOMOBILE



Il a été obtenu en dépit de la hausse générale des taux d'intérêts qui a accru sensiblement les charges financières. Il est d'autant plus satisfaisant qu'il ne fait entrer en ligne de compte que les loyers et le prix des ventes de matériels effectivement encaissés au cours de l'exercice, sans qu'il soit anticipé sur le produit des reventes ultérieures dont les montants viendront renforcer les résultats bénéficiaires au fur et à mesure du dénouement des contrats.

Compte tenu du report à nouveau de 34 539 F, le bénéfice à répartir s'élève, pour LOCABAIL, à 5 090 841,25 F. Ce montant permet d'assurer le dividende de 8 F, complété d'un avoir fiscal de 4 F, soit 12 F par action, à la totalité du capital augmenté de moitié en juillet 1969.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé d'affecter le bénéfice disponible de la façon suivante :

Réserve légale	290 000,00 F
Dividende statutaire de 5 %	2 765 165,00 F
Dividende complémentaire de 3 %	1.659 099,00 F
Précompte	155 345,00 F
Attribution statutaire	184 344,33 F
Report à nouveau	36 887,92 F

Afin de maintenir les ressources propres de la Société à un niveau compatible avec le développement prévisible de ses opérations, l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, a donné au Conseil l'autorisation de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'augmentation du capital de la Société jusqu'à un montant nominal maximum de 75 303 300 F par l'émission d'actions nouvelles à souscrire contre espèces avec prime d'émission.

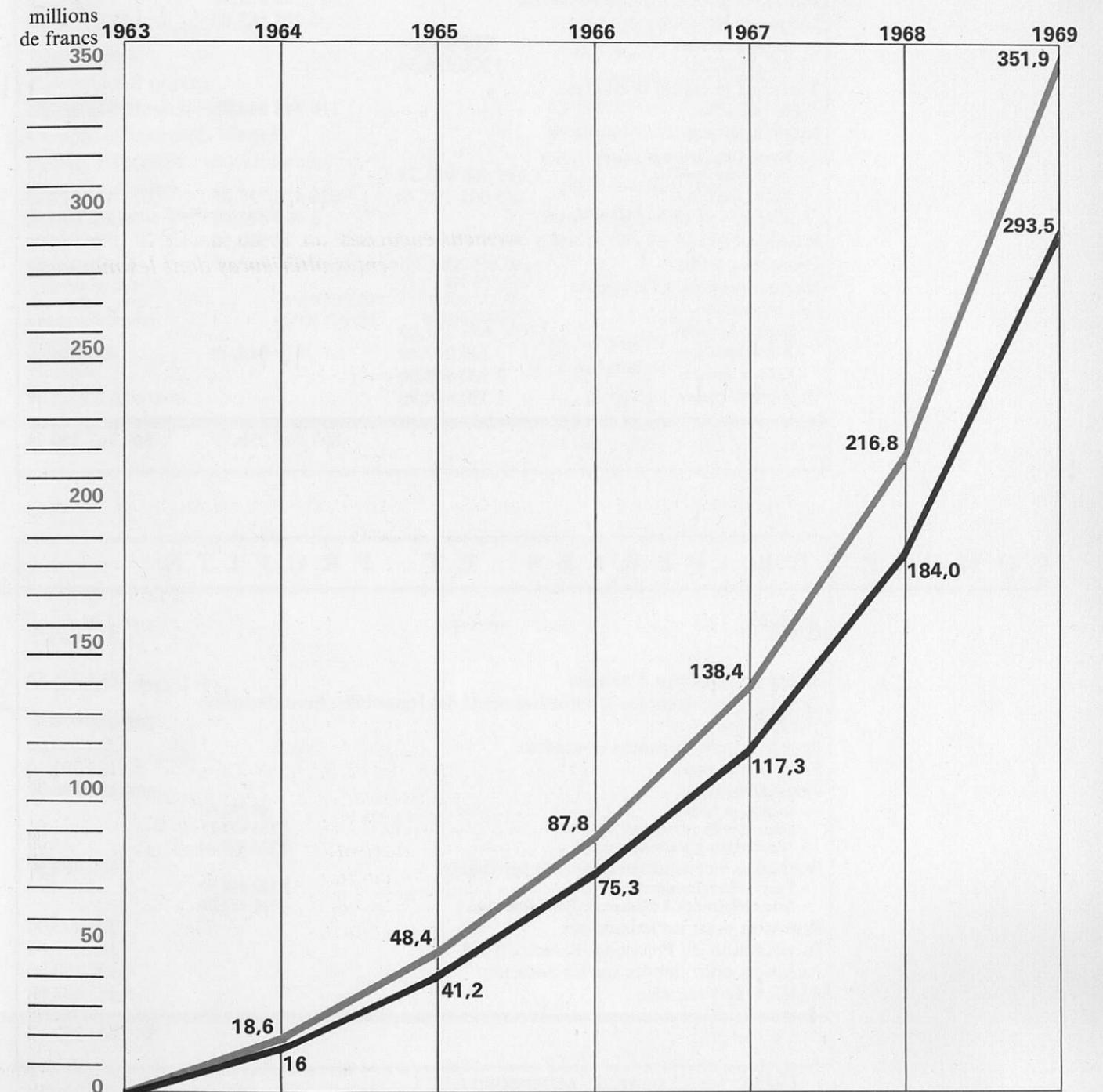
LOCABAIL

(ET C.E.E. AVANT FUSION)
C.L.E.R.C. - LOCABAIL-AUTOMOBILE

ÉVOLUTION DES LOYERS PERÇUS (toutes taxes comprises)

— LOCABAIL
(et C.E.E. avant fusion)

— LOCABAIL et ses filiales
(et C.E.E. avant fusion)



BILAN CONSOLIDÉ DE LOCABAIL ET DE SES FILIALES ⁽¹⁾ AU 31 DÉCEMBRE 1969

actif	Avant répartition	Après répartition
Caisse, Banques, Chèques Postaux	73 858,56	73 858,56
Clients et Débiteurs divers	6 228 185,00	6 228 185,00
- Effets à recevoir	302 048,64	
- Clients divers	5 926 136,36	
Taxes sur le chiffre d'affaires récupérables	110 742 564,85	110 742 564,85
Immobilisations en location		
- Biens d'équipement professionnel en location	1 111 566 913,55	
- Amortissements	435 091 195,70	
- Acomptes versés aux fournisseurs	4 465 473,36	4 465 473,36
Portefeuille-titres	76 550,00	76 550,00
Comptes d'ordre	9 475 965,68	9 475 965,68
Immobilisations à l'usage de l'établissement :		
- Immobilisations	678 331,89	
- Amortissements	249 287,40	429 044,49
- Frais à amortir	2 320 848,90	
- Amortissements	2 320 848,90	
	807 967 359,79	807 967 359,79

passif	Avant répartition	Après répartition
Banques	76 751 206,15	76 751 206,15
Créditeurs et Clients divers	3 255 824,45	3 595 513,78
Fournisseurs	469 034,33	469 034,33
Dividendes à payer	16 210,54	4 440 474,54
Comptes d'intéressés libres	63 790 000,00	63 790 000,00
Comptes d'intéressés bloqués	87 200 000,00	87 200 000,00
Crédits Bancaires à moyen terme	457 020 000,00	457 020 000,00
Comptes d'ordre	4 887 264,34	4 887 264,34
Provision pour investissement	398 403,00	398 403,00
Réserves :	Avant répartition	Après répartition
Réserve légale:	1 555 000,00	1 845 000,00
Réserve facultative	—	430 000,00
Prime de fusion	5 703 512,80	5 703 512,80
Prime d'émission	46 086 000,00	46 086 000,00
Capital	55 311 400,00	55 311 400,00
Bénéfice	5 487 682,07	—
Report à nouveau	35 822,11	39 550,85
	807 967 359,79	807 967 359,79

COMPTÉ DE PERTES ET PROFITS

débit		
Taxes sur le chiffre d'affaires		67 585 765,62
Dotations aux comptes d'amortissements des Immobilisations destinées à la location		208 386 977,61
Provision pour créances douteuses		700 000,00
Frais financiers		52 102 202,10
Frais généraux :		14 200 298,71
- Impôts et taxes	40 893,56	
- Dépenses de personnel	3 335 424,21	
- Autres frais généraux	10 823 980,94	
Dotations aux amortissements et provisions		2 460 460,99
- Frais d'établissement	2 320 848,90	
- Immobilisations à l'usage de l'établissement	139 612,09	
Provision pour investissement		398 403,00
Participation du Personnel Exercice 1968		398 403,00
Provision pour impôts sur les Sociétés		4 300 180,00
Bénéfice de l'exercice		5 487 682,07
		356 020 373,10

crédit	
Loyers encaissés T.T.C.	351 894 973,56
Produits divers	1 850 729,42
Plus-values fiscales	2 029 890,62
Revenus filiales	244 779,50
	356 020 373,10

(1) "CLERC" et "LOCABAIL-AUTOMOBILE".

CÉTÉLEM

Les événements de l'année 1969, tant sur le plan des conditions du crédit aux particuliers que sur celui de l'évolution des coûts de refinancement, ont revêtu un caractère exceptionnel et les dispositions nouvelles prises en août 1969 ont brutalement arrêté au deuxième semestre la progression des opérations enregistrée au premier semestre.

Les crédits réglés par la Société suivant la formule classique — un dossier ouvert pour un seul achat d'un bien déterminé — sont restés pratiquement au même niveau : 1 milliard 81 millions de francs contre 1 milliard 80 millions en 1968. Cependant, les crédits accordés suivant la formule des comptes revolving, où les titulaires de ceux-ci peuvent renouveler leurs achats autant de fois qu'ils le désirent dans la limite d'un découvert maximum autorisé, ont continué à progresser de manière satisfaisante : le nombre des titulaires de ces comptes dépasse maintenant 150 000 et les encours correspondants ont doublé en 1969 pour atteindre 150 millions de francs au 31 décembre.

En ce qui concerne les crédits classiques, l'évolution a été différente suivant les types d'équipement financés.

Les crédits accordés pour l'achat d'appareils ménagers ont diminué de 18 %, revenant de 318 à 260 millions de francs. Pour les téléviseurs, ils ont baissé de 10 % en s'inscrivant à 182 millions de francs. Les résultats ont été relativement meilleurs pour les crédits concernant l'ameublement, pratiquement stables à 253 millions de francs, et on a enregistré pour l'automobile une progression de 20 %, avec un montant de 255 millions.

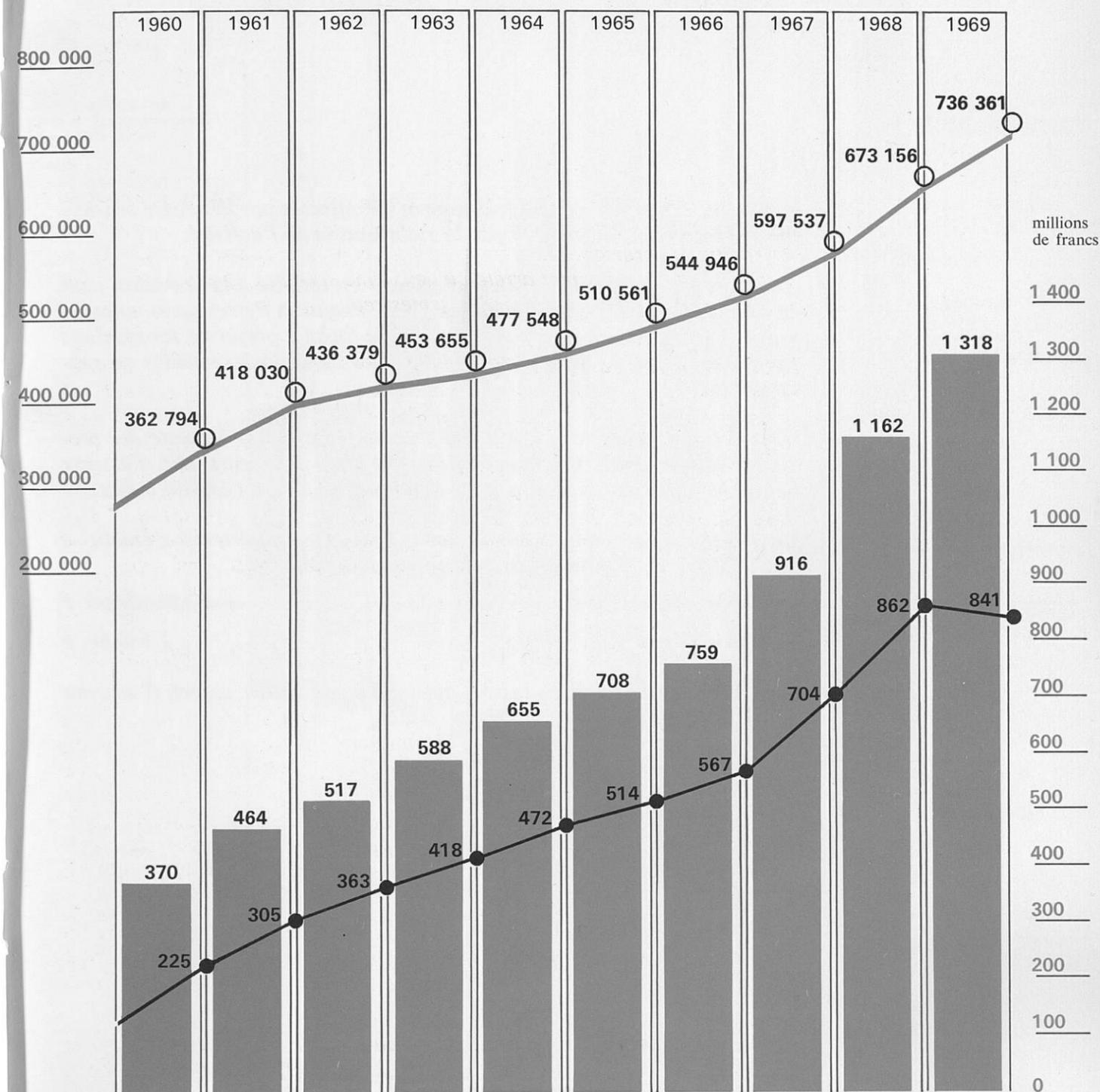
Le secteur de plein air et des loisirs (camping, bateaux, caravanes) a même accusé une augmentation de 37 %, avec des crédits portés de 94 à 131 millions.

Au total, l'ensemble des crédits ouverts au titre des dossiers classiques et des comptes revolving a progressé de 1 milliard 162 millions en 1968 à 1 milliard 318 millions en 1969, soit 13 %.

CÉTÉLEM

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES
DE L'ENCOURS
ET DU NOMBRE DE CRÉDITS ACCORDÉS

■ Chiffre d'affaires
○ Nombre de crédits accordés
● Encours sous risque propre



Les résultats de l'année ont évidemment été affectés par la hausse sensible des taux de refinancement et par la stabilisation de l'activité.

Le Conseil a estimé plus prudent d'affecter en totalité à la provision pour réescompte le solde disponible du compte de Profits et Pertes après amortissements et provisions jugées nécessaires, de façon à préserver les résultats futurs de la Société en cas de maintien des conditions actuelles de refinancement.

Toutefois, une somme de 2 250 000 F a été prélevée sur le poste des provisions taxées, constituées au cours des exercices antérieurs, afin d'assurer la mise en distribution du dividende statutaire de 5 % du capital social.

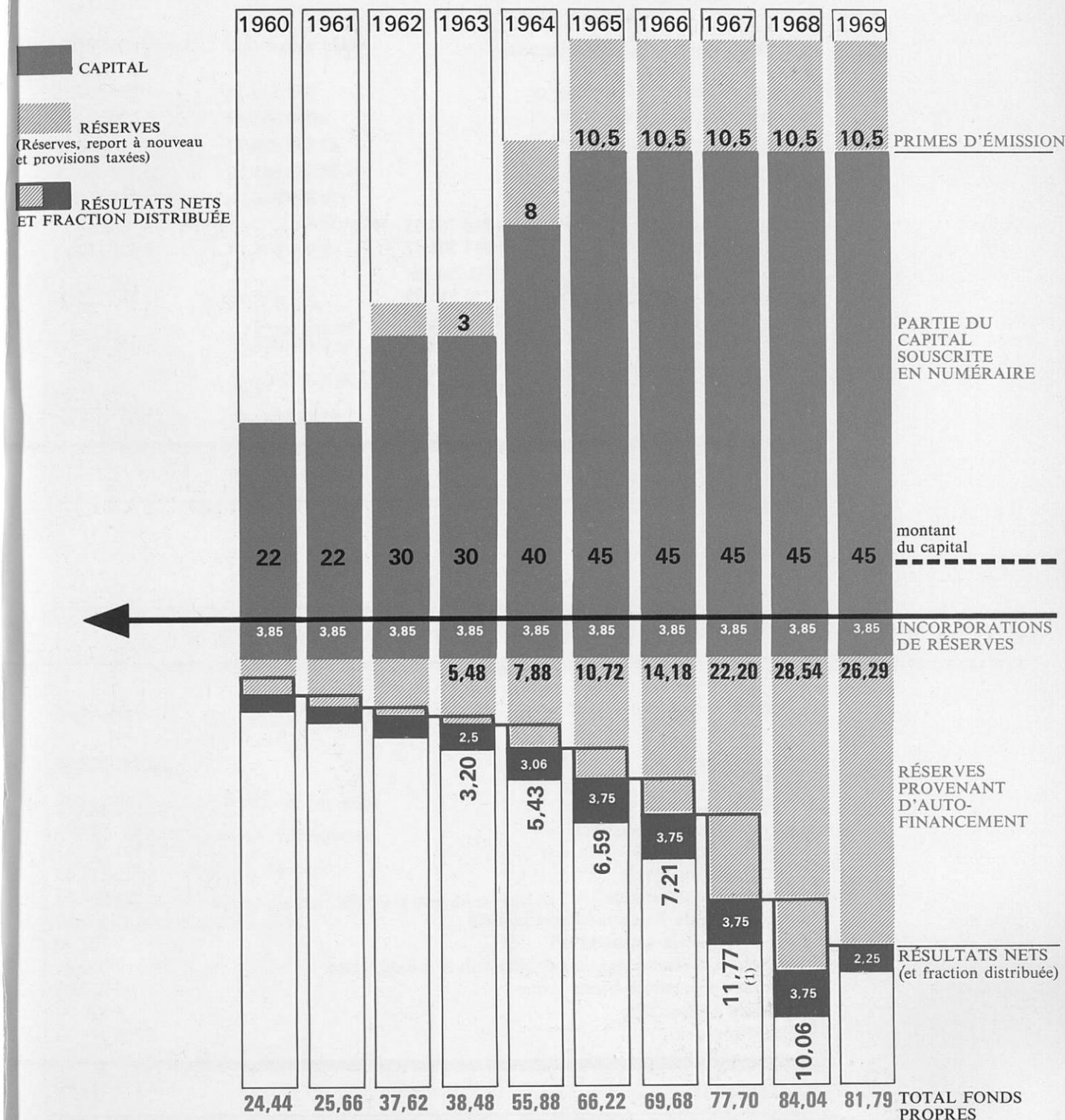
Le bénéfice disponible, compte tenu du report antérieur, s'établit à 2 251 630,60 F; il a été réparti de la manière suivante :

— dividende statutaire 2 250 000,00 F
 — Report à nouveau 1 630,60 F

Le dividende de l'exercice ressort ainsi à 5 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 2,50 F.

CÉTÉLEM

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES (EN MILLIONS DE FRANCS)



(1) dont 3 millions de profits exceptionnels.

B I L A N D U C É T É L E M U 3 1 D É C E M B R E 1 9 6 9

actif	Avant répartition	Après répartition
Chèques Postaux et Caisse	539 533,16	539 533,16
Banques et Correspondants	6 939 501,49	6 939 501,49
Portefeuille effets	47 338 894,73	47 338 894,73
Débiteurs divers	28 352 662,20	28 352 662,20
Acheteurs	879 859 846,38	879 859 846,38
Mobilier, Matériel	3 215 769,55	
— amortissements	— 1 814 508,97	1 401 260,58
Portefeuille-titres	332 791,55	
— provision pour dépréciation	— 15 516,55	317 275,00
Immobilisations	10 129 835,09	
— amortissements	— 1 072 569,54	9 057 265,55
Frais de premier établissement	2 289 566,43	
— amortissements	— 2 289 565,43	1,00
Comptes d'ordre	52 807 044,07	52 807 044,07
	1 026 613 284,16	1 026 613 284,16

passif	Avant répartition	Après répartition
Banques	30 095 018,76	30 095 018,76
Comptes et Dépôts de garanties	2 399 208,56	2 399 208,56
Créditeurs divers	50 689 485,26	50 689 485,26
Dividendes à payer	—	2 250 000,00
Mobilisation	729 199 000,00	729 199 000,00
Dépenses à payer	7 467 832,01	7 467 832,01
Comptes d'ordre et provisions diverses	110 969 043,97	110 966 993,93
Compte bloqué	14 500 000,00	14 500 000,00
Capital	45 000 000,00	45 000 000,00
Réserves :	34 042 065,00	34 044 115,04
	Avant répartition	Après répartition
Réserves diverses	23 441 359,25	23 441 359,25
Primes d'émission	10 500 000,00	10 500 000,00
Rés. spéc. de plus-values à long terme	100 705,75	102 755,79
Report à nouveau	1 616,88	1 630,60
Profits de l'exercice	2 250 013,72	—
	1 026 613 284,16	1 026 613 284,16

C O M P T E D E P E R T E S E T P R O F I T S

débit	
Agios débiteurs	66 791 512,70
Frais généraux :	
- frais de personnel	27 788 182,10
- charges fiscales d'exploitation	4 802 521,99
- autres frais généraux	24 193 801,67
Amortissements divers	513 117,23
Dotation aux provisions	6 825 994,52
Participation du Personnel Exercice 1968	1 137,00
Provision pour investissement	1 137,00
Virement à la réserve spéciale de plus-values à long terme	2 050,04
Impôt sur plus-values à long terme	227,00
Impôt sur les Sociétés	9 820,00
Solde disponible	2 250 013,72
	133 179 514,97

crédit	
Produits bruts	130 770 240,27
Plus-values à court terme de l'exercice	15 616,25
Plus-values à long terme de l'exercice	2 277,04
Bénéfice sur exercices antérieurs	141 381,41
Profits sur exercices antérieurs : réintégration de provision pour éventualités diverses	2 250 000,00
	133 179 514,97

UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT

Deux faits marquants ont dominé l'évolution de l'activité de l'U.C.B. au cours de l'exercice 1969 : tout d'abord la poursuite de la hausse des taux sur le marché monétaire qui n'a pas été sans influencer les résultats d'exploitation ; d'autre part, l'encadrement du crédit qui a perturbé, à partir du deuxième semestre, la distribution des crédits immobiliers.

La progression des mises en chantier s'est accompagnée d'une forte demande de crédit de la part des promoteurs. Malgré les contraintes de l'encadrement, celle-ci a pu être satisfaite, grâce au dénouement rapide des opérations en cours. C'est ainsi que les ouvertures de crédit aux promoteurs se sont accrues de 17 % en 1969, alors que durant la même période les encours ne progressaient que de 5 %, atteignant au 31 décembre 1969 le chiffre de 950 millions.

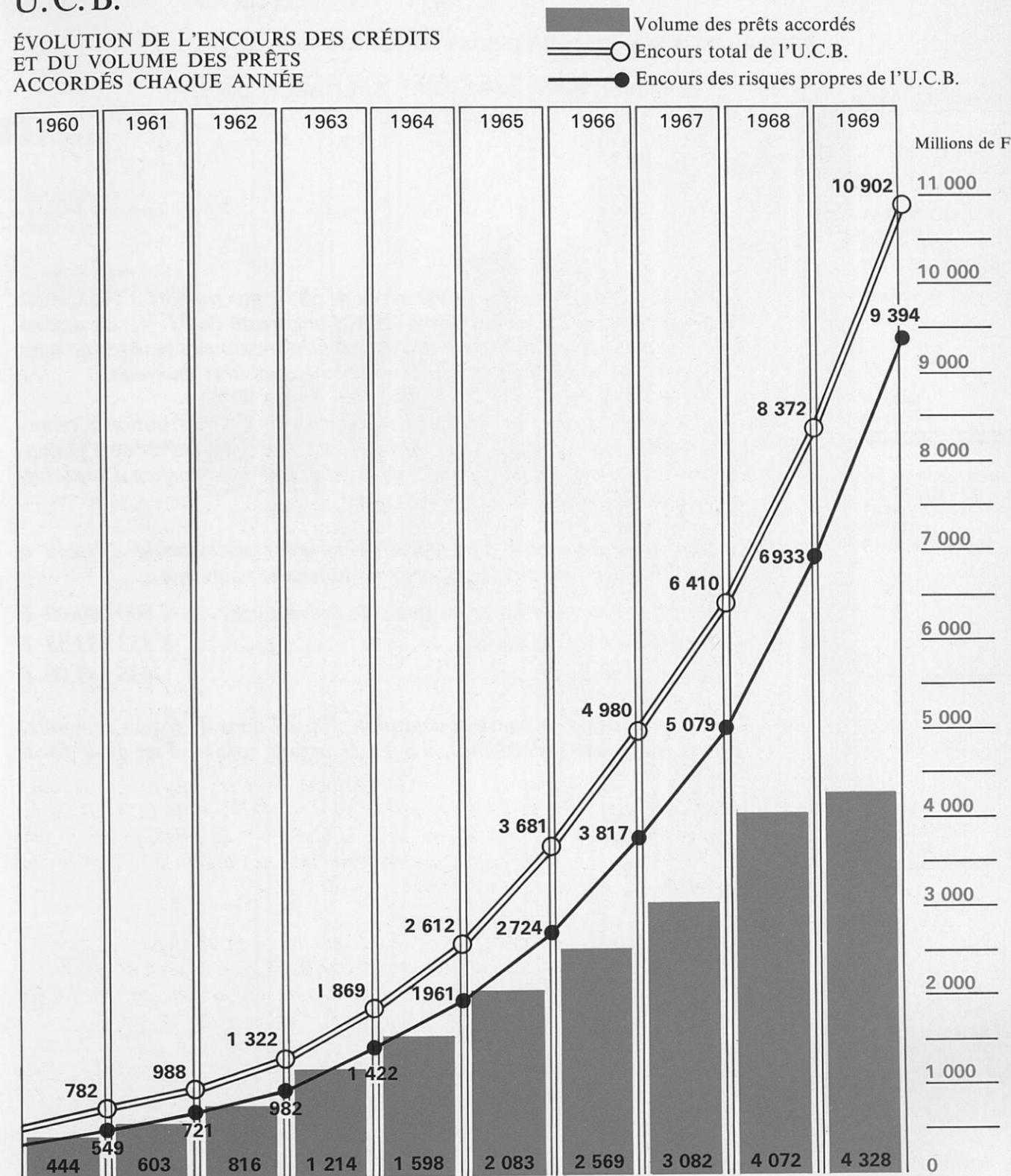
Par contre, les crédits aux acquéreurs, à moyen et à long terme, ont été sévèrement touchés par les restrictions de crédit et par la hausse des taux. L'U.C.B. a dû réserver ses concours à des emprunteurs rigoureusement sélectionnés et aux opérations les plus dignes d'intérêt. Ces mesures de rationnement jointes à l'élévation du coût du crédit n'ont pas manqué de décourager la demande, et de la déplacer vers les logements sociaux bénéficiant de prêts du Crédit Foncier ou d'organismes H.L.M. Dans ce secteur social, les prêts accordés par l'U.C.B. ont, en effet, progressé de 30 % alors que ceux finançant à titre principal des logements de meilleur standing ont sensiblement régressé (- 20 %).

Les autres secteurs d'activité ont été diversement atteints par les restrictions de crédit : les crédits travaux, en progression de 6 %, ayant été mieux préservés que les crédits pour l'achat de logements anciens qui ont baissé fortement au cours du deuxième semestre.

Au total, en dépit de la faible croissance de l'ensemble des crédits distribués (+ 6 %), l'encours global de l'U.C.B. a continué de progresser vivement, passant durant l'exercice de 8 372 à 10 902 millions au 31 décembre 1969. La part de risque propre représentait à cette date 86 % de ce montant, en augmentation de 36 % par rapport à la fin de l'exercice précédent.

U.C.B.

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DES CRÉDITS ET DU VOLUME DES PRÊTS ACCORDÉS CHAQUE ANNÉE



Le montant des agios perçus s'est accru de 58 % par rapport à 1968, mais celui des intérêts et commissions réglés a augmenté de 77 %. La discordance de ces deux évolutions provient essentiellement des hausses de taux qui n'ont pu être totalement répercutées sur les crédits en cours.

Le Compte de Pertes et Profits fait ressortir, après constitution d'amortissements et de provisions pour un total de 6 018 436,10 F et après imputation d'une provision pour impôts de 7 990 935 F, un bénéfice d'exploitation de 10 686 677,42 F.

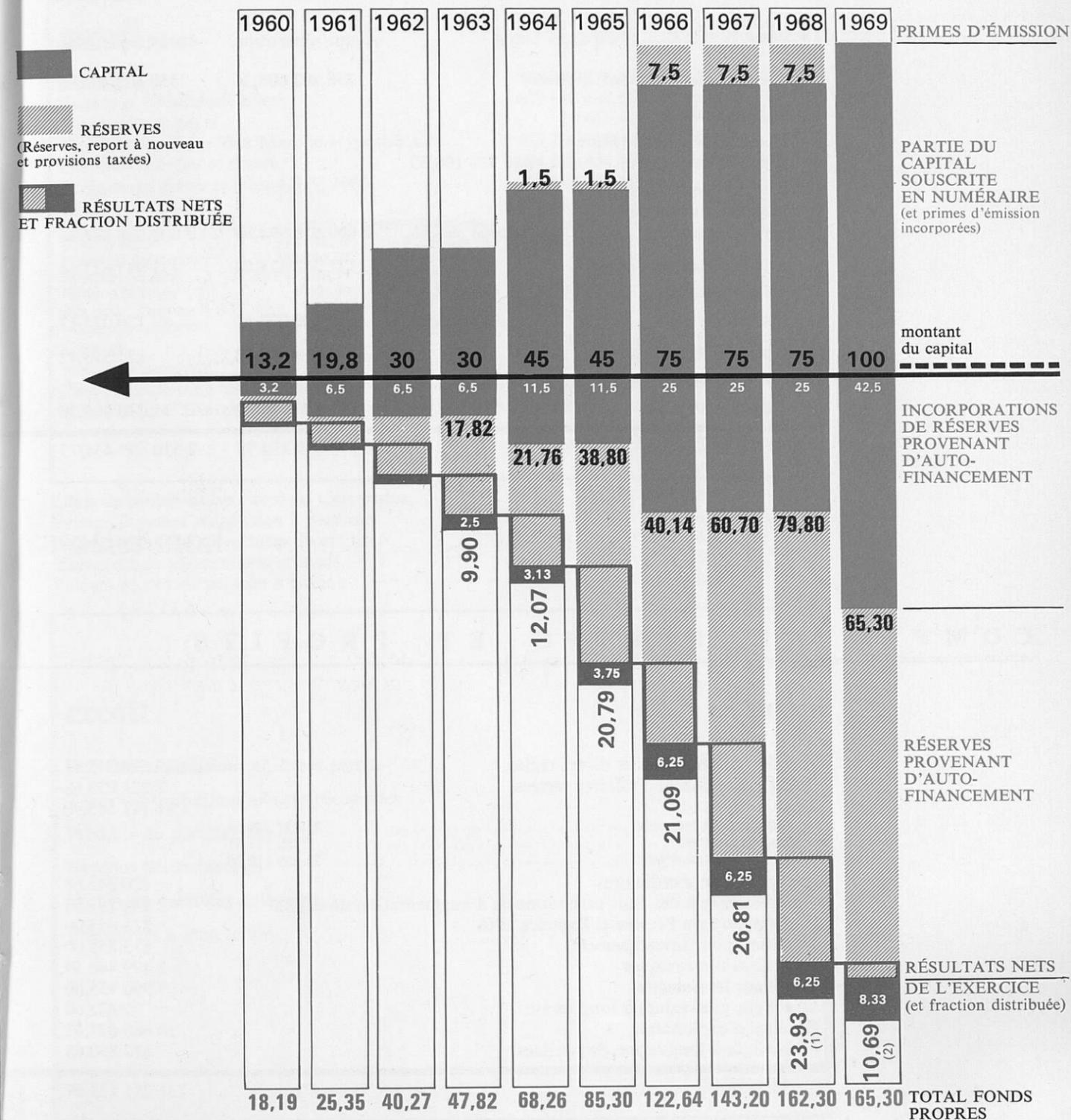
Compte tenu du report à nouveau, le bénéfice distribuable s'établit à 11 568 878,31 F, qui ont été répartis de la manière suivante :

— Dotation aux réserves et au fonds de prévoyance...	2 600 000,00 F
— Distribution	8 333 333,33 F
— Report à nouveau	635 544,98 F

Le dividende servi au nouveau capital de 100 millions de francs se monte, comme les années précédentes, à 8 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 4 F.

U.C.B.

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES (EN MILLIONS DE FRANCS)



(1) auxquels s'ajoutent 1,42 de plus-values à long terme nettes.
 (2) auxquels s'ajoutent 0,64 de plus-values à long terme nettes.

BILAN DE L'UNION DE CRÉDIT POUR

LE BATIMENT AU 31 DÉCEMBRE 1969

actif		Avant répartition	Après répartition
Caisse, Banques, Chèques Postaux		358 402 605,26	358 402 605,26
Portefeuille-effets			
— Portefeuille nourri (Marché Hypothécaire exclu)	466 925 108,30		
— Encours des crédits éligibles au Marché Hypothécaire	1 542 603 386,56	2 009 528 494,86	2 009 528 494,86
Clients et débiteurs divers		171 943 623,84	171 943 623,84
Portefeuille-titres	20 143 502,17		
— Provisions	— 1 023 425,00	19 120 077,17	19 120 077,17
Comptes d'Ordre et divers		174 550,42	174 550,42
Immobilisations	16 501 036,36		
— Amortissements	— 4 970 933,16	11 530 103,20	11 530 103,20
		2 570 699 454,75	2 570 699 454,75

passif		Avant répartition	Après répartition
Banques		216 096 278,20	216 096 278,20
Clients et Crédeurs divers		637 198 408,56	637 531 741,89
Dividendes à payer		31 629,60	8 031 629,60
Mobilisation de crédits Marché Hypothécaire		1 463 700 000,00	1 463 700 000,00
Comptes d'ordre et divers		14 046 481,89	14 046 481,89
Obligations échangeables 4,5 % 1966		83 992 160,00	83 992 160,00
Réserves :		43 422 727,51	46 665 618,19
	Avant répartition	Après répartition	
Réserve légale	5 998 641,64	6 565 120,05	
Fonds de prévoyance	16 000 000,00	18 000 000,00	
Réserve spéciale	20 001 358,36	20 034 879,95	
Prime d'échange	5 740,00	5 740,00	
Rés. spéc. de plus-values à long terme	1 416 987,51	2 059 878,19	
Capital		100 000 000,00	100 000 000,00
Report à nouveau		882 200,89	635 544,98
Plus-values à long terme disponibles		642 890,68	—
Résultats de l'Exercice 1969		10 686 677,42	—
		2 570 699 454,75	2 570 699 454,75

hors bilan :

Effets de mobilisation circulant sous endos	4 247 835 188,18
Valeurs données en pension à recevoir	3 029 669 000,00
Engagements par ouvertures de crédits	1 203 560 346,67
Engagements par cautions et avals	133 138 793,80
Valeurs reçues en pension à livrer	6 050 000,00

COMPTES DE PERTES ET PROFITS

débit		
Intérêts, commissions et divers réglés		643 694 317,91
Taxes sur le chiffre d'affaires réglées		2 221 023,68
Frais généraux :		61 141 565,90
- Dépenses de personnel	26 132 249,61	
- Impôts et taxes	2 350 157,51	
- Autres frais généraux	32 659 158,78	
Amortissements ordinaires		420 342,68
Amortissements des frais exceptionnels d'augmentation de capital		2 284 797,83
Participation du Personnel Exercice 1968		813 855,00
Provision pour investissement		813 855,00
Provisions pour risques		2 499 440,59
Impôt sur les Sociétés		7 990 935,00
Impôt sur plus-values à long terme		71 432,00
Bénéfice d'exploitation		10 686 677,42
Plus-values à long terme disponibles		642 890,68
		733 281 133,69

crédit

Intérêts, commissions et divers perçus	730 206 531,80
Taxes sur le chiffre d'affaires récupérées	1 271 863,62
Produits du portefeuille-titres	642 931,59
Revenus des immeubles	25 775,00
Profits sur exercices antérieurs	419 709,00
Plus-values à long terme	714 322,68
	733 281 133,69

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

Dans le domaine où s'exerce l'activité de la COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT, l'année 1969 a été surtout marquée par la montée continue du loyer de l'argent, par les mesures de plus en plus restrictives décidées par les Pouvoirs publics en matière de distribution du crédit, par la dégradation progressive du marché immobilier.

Dans ce contexte difficile, la Compagnie Française n'en a pas moins maintenu sa production à un montant presque identique à celui de 1968, qui avait été pourtant une année de forte expansion : on enregistre même une augmentation, symbolique par rapport au précédent exercice, du nombre de contrats nouveaux souscrits dans l'année, mais par contre une baisse légère de la production en montant, la sélection sévère imposée à la Compagnie en matière de prêts jumelés par le renforcement, dans la deuxième partie de l'année, des règles d'encadrement l'ayant conduite à appliquer le maximum de rigueur aux opérations d'un montant élevé pour réserver l'essentiel de ses moyens aux opérations de logement.

Au total, la production — correspondant aux contrats ayant pris effet dans l'exercice et aux accords à effets futurs — a été de 3 408 millions de francs. Les contrats conclus dans l'exercice ont totalisé 2 840 millions de francs répartis sur 62 420 adhérents nouveaux.

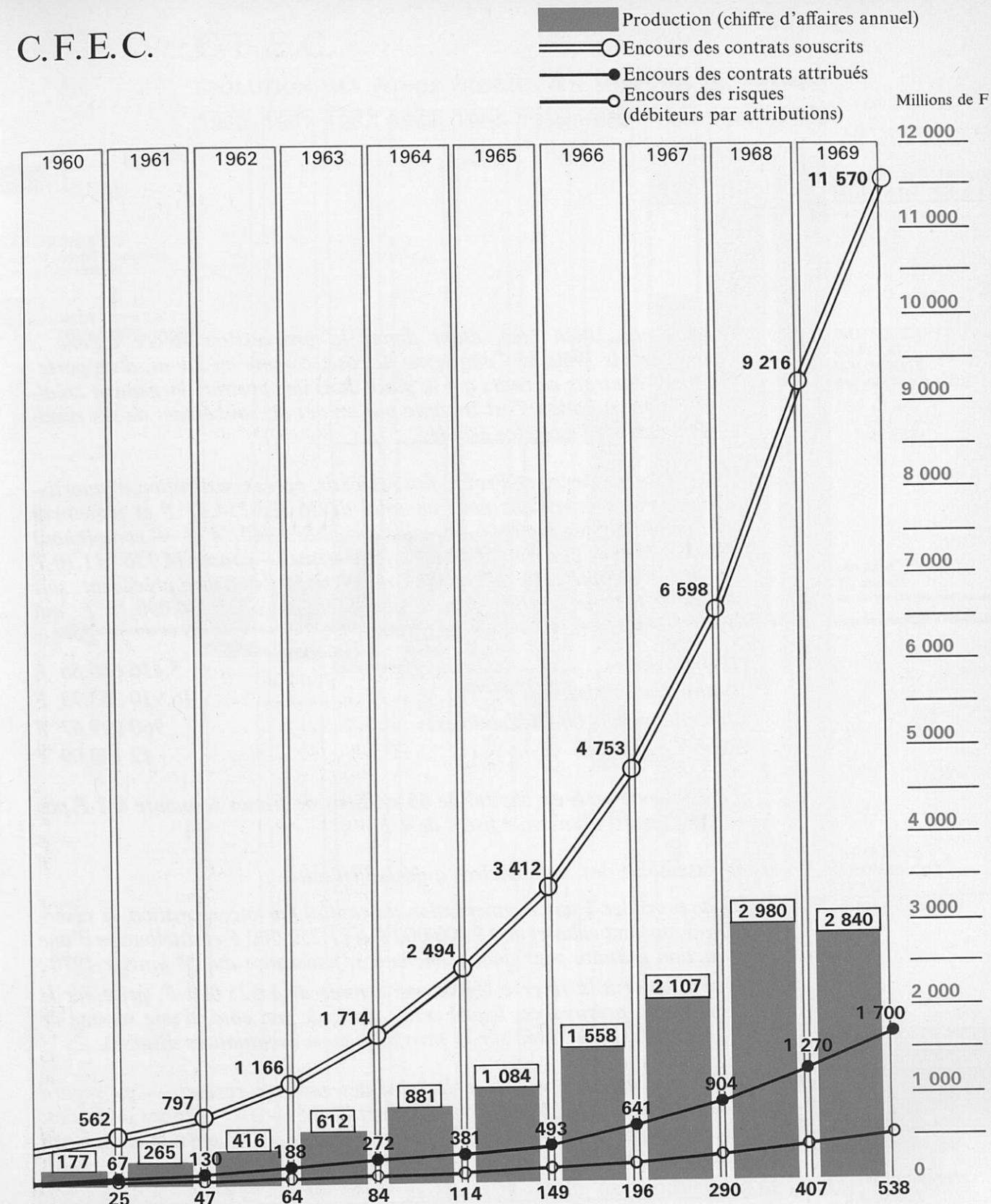
Les attributions de l'année ont porté sur 19 049 contrats pour 681 042 000 F. Compte tenu des remboursements intervenus et des amortissements périodiquement effectués, les « débiteurs par attribution » ressortaient en fin d'année à 538 506 000 F.

L'encours des contrats s'établissait au 31 décembre 1969 à 11 570 millions de francs correspondant à 270 354 comptes gérés.

La conjoncture devant laquelle elle s'est trouvée placée en 1969 n'a pas comporté, pour la Compagnie Française, que des aspects négatifs.

Il convient de rappeler qu'en raison de la nature de ses actifs, elle ne subit pas l'incidence des taux de refinancement qui pèsent, dans les périodes de loyer élevé de l'argent, sur les établissements structurellement

C.F.E.C.



emprunteurs. Bien plus, étant donné la progression élevée qu'elle a connue depuis 1960, la Compagnie dispose, comme on l'a vu, d'un portefeuille de contrats en cours qui la place dans une position largement créditriche : cette situation s'est traduite par un net accroissement de ses résultats au titre de l'exercice écoulé.

Le compte de Pertes et Profits fait ressortir, après constitution d'amortissements et de provisions pour un total de 16 323 154,37 F et règlement de l'impôt sur les sociétés, un solde de 22 879 440,74 F — comprenant 210 253,73 F de plus-values nettes à long terme — contre 14 136 111,10 F en 1968 : compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 450 649,41 F, le bénéfice distribuable s'établit à 23 330 090,15 F, qui ont été répartis de la manière suivante :

Distribution	5 416 666,66 F
Dotation aux réserves	16 910 253,73 F
Amortissements non déductibles	960 999,67 F
Report à nouveau	42 170,09 F

Le dividende servi au capital de 65 millions de francs se monte à 8 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 4 F.

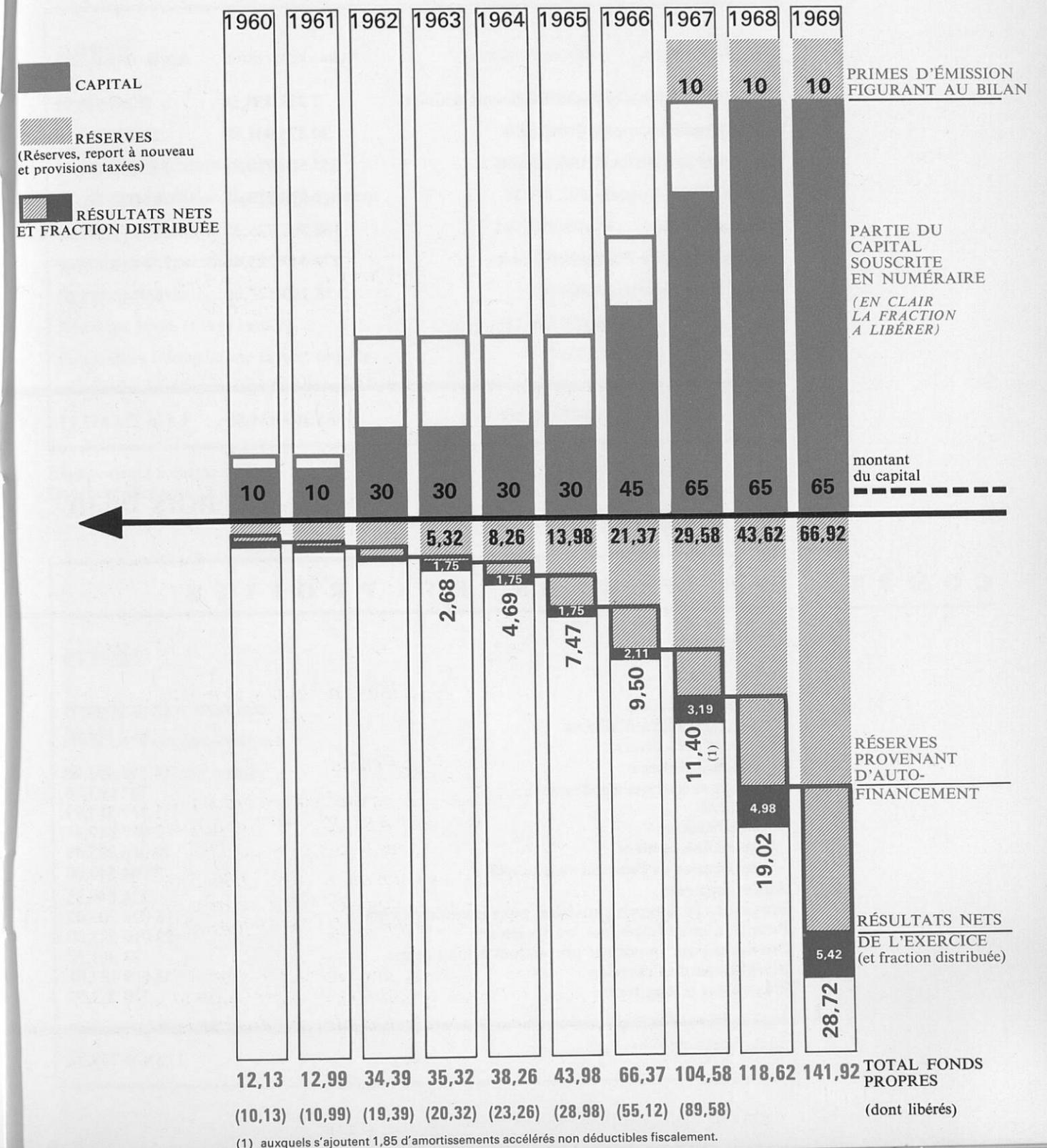
L'Assemblée des Actionnaires a décidé en outre :

- de procéder à une augmentation du capital par incorporation de réserves, portant celui-ci de 65 000 000 F à 81 250 000 F et attribution d'une action gratuite pour quatre anciennes, jouissance du 1^{er} janvier 1970 ;
- d'affecter à la réserve légale une somme de 1 625 000 F, prise sur le fonds de prévoyance, lequel serait doté, de son côté, d'une somme de 3 050 000 F prélevée sur la provision pour éventualités diverses.

A la suite de ces opérations, le total des réserves ressort — au regard d'un capital de 81 250 000 F entièrement libéré — à 47 millions de francs, les provisions incluses dans le poste « créiteurs divers » s'élevant au même montant.

C.F.E.C.

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES (EN MILLIONS DE FRANCS)



BILAN DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT AU 31 DÉCEMBRE 1969

actif	Avant répartition	Après répartition
Valeurs immobilisées (Amortissements déduits)	7 221 458,58	6 260 458,91
Titres (Amortissements déduits)	20 376 941,98	20 376 941,98
Débiteurs par attribution de crédits	538 506 718,01	538 506 718,01
Prêts Épargne-Logement	11 075 770,47	11 075 770,47
Débiteurs divers	180 597 725,37	162 915 647,36
Banque, Chèques Postaux et Caisse	779 447 795,44	779 447 795,44
Comptes de régularisation	18 143 125,00	18 143 125,00
	1 555 369 534,85	1 536 726 457,17

passif	Avant répartition	Après répartition
Capital	65 000 000,00	65 000 000,00
Réserves	43 500 000,00	60 410 253,73
Fonds de répartition général	1 208 731 307,27	1 208 731 307,27
Fonds de répartition Épargne-Logement	32 178 163,23	32 178 163,23
Créditeurs divers	147 215 596,78	163 990 069,95
Comptes de régularisation	6 374 492,90	6 374 492,90
Report à nouveau	450 649,41	42 170,09
Résultats bruts (avant impôt)	51 685 710,01	—
Plus-values à long terme (avant impôt)	233 615,25	—
	1 555 369 534,85	1 536 726 457,17

hors bilan :

Engagements à terme différé	9 870 217 867,00
Contrats attribués	1 699 873 699,00
	11 570 091 566,00

COMPTÉ DE PERTES ET PROFITS

débit	
Frais de production	10 862 023,07
Taxe sur le chiffre d'affaires	675 174,67
Frais généraux divers :	
- Dépenses Personnel	18 163 492,70
- Patente et contributions diverses	727 083,86
- Publicité	1 257 314,99
- Frais financiers	2 487 647,31
- Autres frais généraux	10 066 993,49
- Participation du Personnel exercice 1968	2 944 540,00
Amortissements	226 849,35
Provisions (y compris provision pour investissement)	16 096 305,02
Provision pour Impôt sur les Sociétés	29 016 523,00
Provision pour impôt sur plus-values à long terme	23 361,52
Bénéfice net de l'exercice	22 669 187,01
Plus-values à long terme	210 253,73
	115 426 749,72

crédit	
Frais de gestion encaissés	53 057 987,64
Produits financiers et divers	62 135 146,83
Plus-values à long terme	233 615,25
	115 426 749,72

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE

L'activité de la SINVIM en 1969 s'est exercée dans une conjoncture immobilière caractérisée par un rythme très soutenu des ventes en début d'année, puis se ralentissant nettement au cours du deuxième semestre en raison, notamment, du renchérissement du coût du crédit et de la réduction de la durée des prêts. La commercialisation des programmes de la Société s'est, cependant, déroulée dans des conditions satisfaisantes et les ventes, sans atteindre les chiffres exceptionnels de l'année précédente, ont représenté 685 millions de francs dont 308 millions pour la seule part de la SINVIM. De ce fait, de nombreux programmes ont été achevés de vendre au cours de l'exercice.

La diminution du portefeuille de logements en vente qui en est résultée a rendu nécessaire une politique active de prises de participation nouvelles et 58 programmes totalisant 5 300 logements ont été retenus au cours de l'exercice. Ces opérations sont situées en majorité dans la région parisienne et pour celles de province, localisées dans les grandes métropoles où la SINVIM est déjà fortement implantée, en particulier Marseille, Nice, Lyon et Lille. Outre des programmes d'habitations, des participations ont été prises dans des opérations de bureaux et de centres commerciaux.

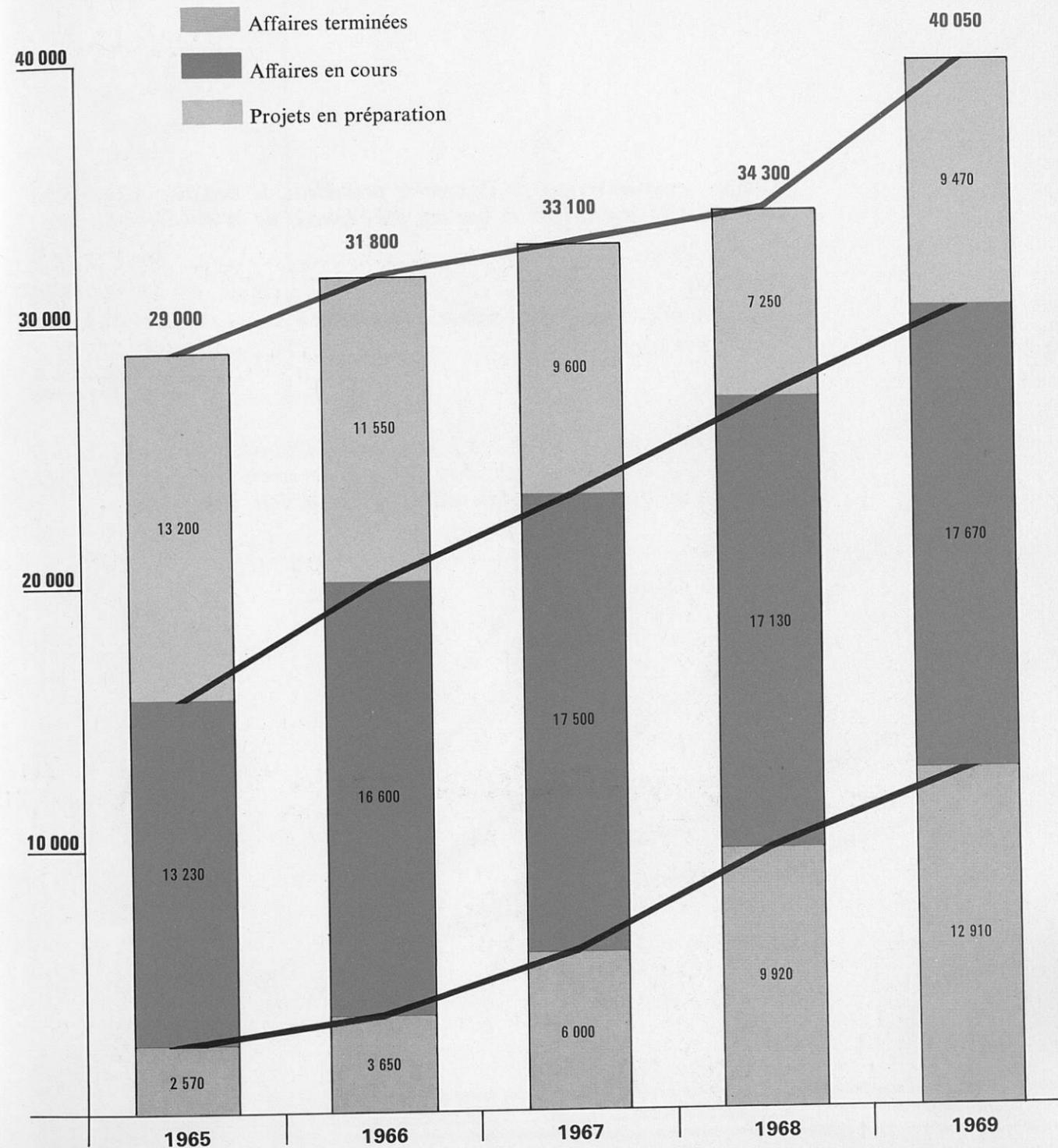
Les lancements de chantiers, au cours de l'année, ont été plus importants que ceux de l'année précédente et ont représenté au total 4 000 logements dont près de 2 000 pour la part de la SINVIM. Le nombre de logements en cours de construction est actuellement de 8 000.

Les résultats d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 18 519 177,90 F contre 15 162 461,09 F en 1968, soit un accroissement de 22 %.

Après amortissements et provisions, le Compte de Pertes et Profits fait ressortir un bénéfice net de 15 563 805,03 F, chiffre qui doit se comparer à 9 525 270,02 F en 1968. Il a été décidé, en effet, par l'Assemblée Générale d'adopter une nouvelle présentation des comptes et de ne pas inclure dans le bénéfice de l'année les profits dégagés sur plus-values réinvesties qui proviennent, en fait, de bénéfices d'exercices antérieurs.

ÉVOLUTION DES PROGRAMMES SINVIM PAR STADES D'AVANCEMENT

(EN NOMBRE DE LOGEMENTS)



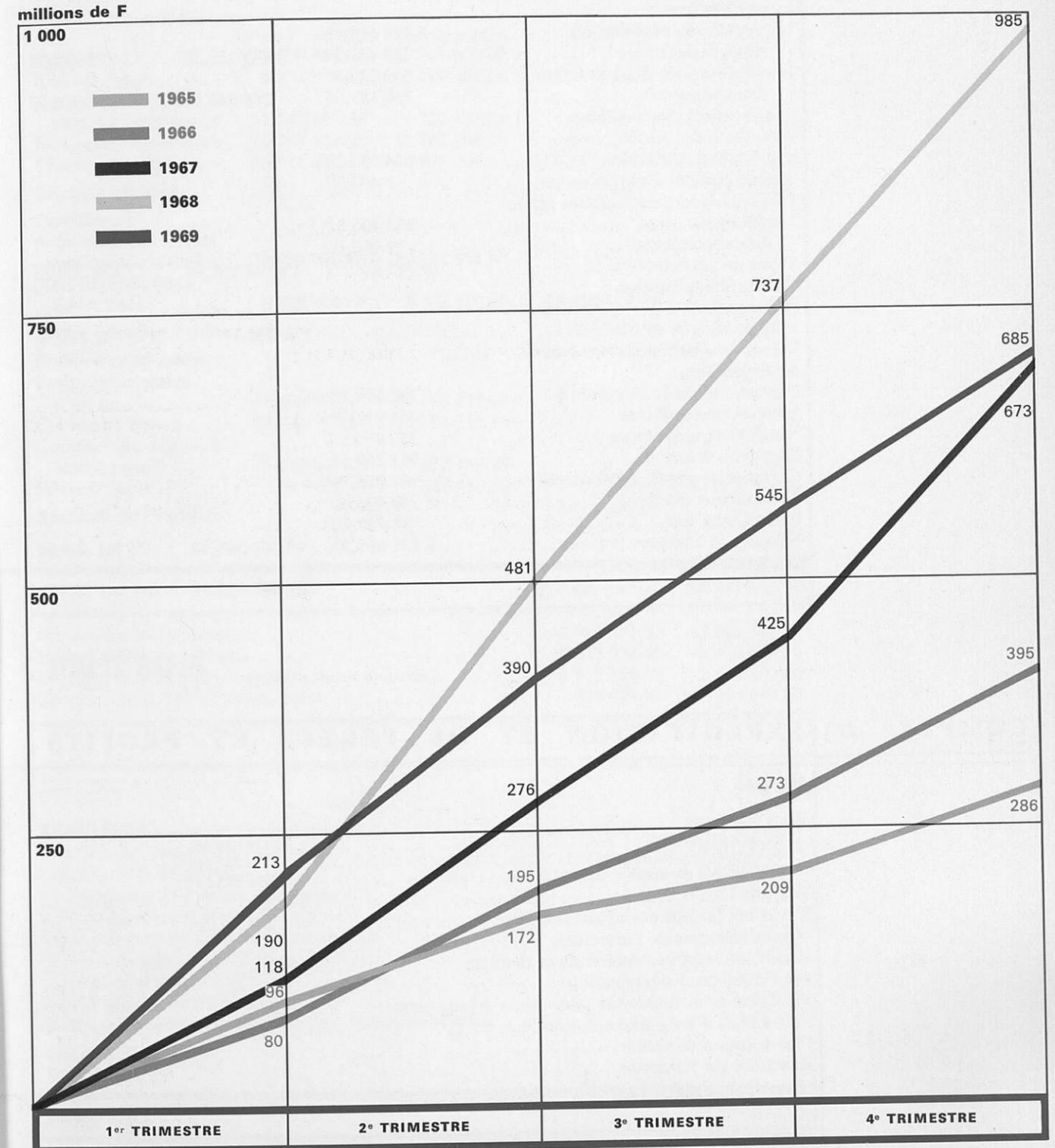
Compte tenu du report de l'exercice précédent, le bénéfice distribuable s'établit à 15 564 131,77 F, qui ont été répartis de la manière suivante :

Réserve légale	866 572,13 F
Dividende	6 250 000,00 F
Dotation au compte « Plus-values à réinvestir »	7 559 643,83 F
Report à nouveau	887 915,81 F
	<hr/>
	15 564 131,77 F

Le dividende brut se monte à 5 F par action, soit, déduction faite du pré-compte, à 3,33 F net auquel vient s'ajouter un avoir fiscal de 1,67 F. Le dividende au titre de 1968 s'élevait à 4 F par action.

VENTES DANS LES PROGRAMMES SINVIM

(EN VALEUR)



B I L A N D E L A S I N V I M A U 3 1 D É C E M B R E 1 9 6 9

actif		Avant répartition	Après répartition
Immobilisations :			
Immeubles en exploitation	6 428 669,66		
— Amortissements	— 729 441,34	5 699 228,32	5 699 228,32
Immobilisations d'exploitation.....	530 230,03		
— Amortissements	— 256 183,06	274 046,97	274 046,97
Autres valeurs immobilisées :			
Avances à des sociétés immo- bilières du Groupe.....	1 674 350,00		
Autres avances à plus d'un an	1 400,00		
Participations à des sociétés immo- bilières locatives	472 705,83		
— Amortissements	— 39 069,10		
Titres de participation	10 765 321,55	12 874 708,28	12 874 708,28
Valeurs d'exploitation :			
Participations à des opérations immobilières en cours		172 832 279,50	172 832 279,50
Valeurs réalisables à court terme ou disponibles :			
Comptes bloqués en garantie.....	72 768 140,19		
Sociétés immobilières	6 856 917,88		
Notaires et acquéreurs	332 464,30		
Débiteurs divers	1 981 269,14		
Comptes de régularisation actif.....	961 678,19		
Avances à court terme	8 380 496,01		
Effets à recevoir	48 739,00		
Banques et Chèques Postaux	6 431 665,23	97 761 369,94	97 761 369,94
		289 441 633,01	289 441 633,01

hors bilan :

COMPTE D' EXPLOITATION ET DE PERTES ET PROFITS

débit		
Frais généraux		8 829 068,92
- Frais de personnel	6 141 929,09	
- Patente et impôts divers	115 784,59	
- Autres frais généraux	2 571 355,24	
Frais financiers	6 290 695,39	
Taxes sur le chiffre d'affaires réglées	601 567,16	
Amortissements de l'exercice	228 907,08	
Pertes sur exercices antérieurs et diverses	1 262 941,66	
Provisions pour dépréciations	2 857 650,00	
Provision pour impôt sur plus-values à long terme.....	206 741,00	
Plus-values à long terme disponibles	1 767 637,55	
Plus-values à réinvestir.....	6 202 665,06	
Résultats de l'exercice	15 563 805,03	
		43 811 678,85

passif		Avant répartition	Après répartition
Capital propre et réserves :			
Capital.....	125 000 000,00	125 000 000,00	
Réserve légale.....	2 275 934,85	3 142 506,98	
Rés. spéc. de plus- values à long terme.....	1 767 637,55	1 767 637,55	
Plus-values à réinvestir	6 202 665,06	13 762 308,89	
Plus-values réinvesties.....	15 971 409,67	15 971 409,67	151 217 647,13
Report à nouveau			326,74
Provisions :			
pour appels de fonds sur cessions réalisées.....	38 334 494,93	38 334 494,93	
pour dépréciations financières	5 368 150,00	5 368 150,00	43 702 644,93
Dettes à long et à moyen terme			1 301 860,16
Dettes à court terme :			
Emprunts à moins d'un an.....	55 168 373,67	55 168 373,67	
Créditeurs divers.....	19 583 353,56	25 833 353,56	
Comptes de régulari- sation passif.....	1 822 169,29	1 822 169,29	
Effets à payer	1 081 452,50	1 081 452,50	77 655 349,02
Résultats de l'exercice			15 563 805,03
			289 441 633,01
Engagements de réinvestir	42 992 597,42	42 992 597,42	
Engagements de garantie	40 473 072,65	40 473 072,65	
Engagements de reprise appartements anciens	1 559 200,00	1 559 200,00	
Congés payés courus (estimation)	215 000,00	215 000,00	
			43 811 678,85

crédit	
Produits des opérations immobilières	25 207 996,77
Produits des opérations locatives	1 063 683,47
Commissions de garantie	3 044 214,41
Commissions de gestion et diverses	1 823 816,91
Produits financiers et divers	2 728 145,11
Taxes sur le chiffre d'affaires récupérées	601 559,78
Profits sur exercices antérieurs et divers	551 500,23
Plus-values à long terme	2 067 412,11
Réintégration provision non utilisée	520 685,00
Profits comptables dégagés sur plus-values réinvesties	6 202 665,06
	43 811 678,85

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

EXTRAORDINAIRE

DU 19 DÉCEMBRE 1969

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'assemblée générale extraordinaire

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire pour vous proposer d'adopter le régime de gestion prévu par les articles 118 à 150 de la loi du 24 juillet 1966 sur les Sociétés commerciales, à savoir l'administration par un Directoire sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance.

Compte tenu de l'expérience qu'ont acquise les principaux collaborateurs qui ont participé à la création du Groupe de la Compagnie Bancaire et assuré son expansion aux côtés de son fondateur, compte tenu aussi des responsabilités nouvelles assumées par ce dernier, il nous est apparu que la forme collégiale de Direction était désormais la plus indiquée, pour assurer la continuité et le développement de l'œuvre ainsi réalisée.

Nous vous proposons donc de transformer en Conseil de Surveillance, organe de contrôle et de recours, votre actuel Conseil d'Administration et de confier à un Directoire les responsabilités de gestion antérieurement exercées par le Président-Directeur Général. M. Jacques de Fouchier siègerait au Conseil de Surveillance où il aurait la possibilité d'apporter sa contribution à la politique d'ensemble du Groupe et à sa volonté d'innovation, comme d'en contrôler la mise en œuvre.

Nous soumettons à votre approbation un projet de statuts refondus en ce sens. Bien entendu, ce projet ne comporte aucune modification quant aux autres dispositions essentielles des statuts actuels : objet, durée, capital, forme et transmission des actions, etc. Il se borne à adapter le texte ancien au nouveau mode de gestion choisi. Toutefois, il a paru souhaitable de profiter de cette refonte pour procéder aux quelques rectifications ou modifications de détail rendues nécessaires par la promulgation de nouveaux textes ou l'évolution de la Doctrine. Nous vous demandons de bien vouloir adopter le nouveau texte des statuts ainsi refondus.

Si vous décidez de retenir ce nouveau mode de gestion pour votre Société, nous vous proposons, pour des raisons de commodité évidentes, de faire prendre effet à cette décision à compter du 1^{er} janvier 1970. C'est à cette date que prendraient fin les fonctions des membres du Conseil d'Administration.

Nous vous demandons également de nommer, à compter de cette même date, aux fonctions de membres du premier Conseil de Surveillance les membres de votre actuel Conseil d'Administration : MM. Jacques de Fouchier, François Bloch-Lainé, Pierre de Bonvoisin, Jacques Burin des Roziers, Amaury de Cazanove, Jacques Ferronnière, Louis-Charles de Fouchier, Robert Labbé, Christian de Lavarène, Jean Maxime-Robert, Jean Reyre. Seul M. Paul Cipriani, qui nous a apporté depuis l'origine de notre Groupe le concours le plus amical et le plus efficace, et qui ne restait à notre Conseil d'Administration qu'à titre personnel, n'a pas jugé opportun de figurer dans le nouvel organisme. Nous vous proposons d'appeler à son siège M. Jacques Brunet.

L'adoption du nouveau régime ne modifiera en rien le statut de vos Censeurs qui continueront d'exercer leurs fonctions auprès du Conseil de Surveillance, avec voix consultative, comme ils le faisaient jusqu'à présent auprès du Conseil d'Administration.

Bien que les fonctions des membres du Conseil de Surveillance ne prennent en principe effet que du 1^{er} janvier 1970, il nous a paru sage que soient en place pour cette date tous les organes de gestion de votre Société. Nous vous proposons donc — toujours sous réserve de votre

décision de fond — que le Conseil de Surveillance se réunisse à l'issue de cette Assemblée à l'effet de désigner dès maintenant son Président et son Vice-Président et de nommer les membres du Directoire et le Président de celui-ci. Nous vous demandons d'approuver le principe de cette réunion anticipée.

Le rapport sur l'exercice 1969 vous sera présenté par le Directoire, au nom de l'actuel Conseil d'Administration. Il nous a en effet paru préférable que ce rapport soit établi par l'autorité en fonction, plutôt que par votre Conseil d'Administration dont il eût fallu prolonger l'existence jusqu'à l'Assemblée Annuelle avec des attributions difficiles à déterminer au regard de celles du Directoire. Bien entendu, il ne vous sera demandé de donner quitus de leur gestion à vos Administrateurs, qu'au cours de cette Assemblée Annuelle après approbation du rapport et des comptes de l'exercice 1969.

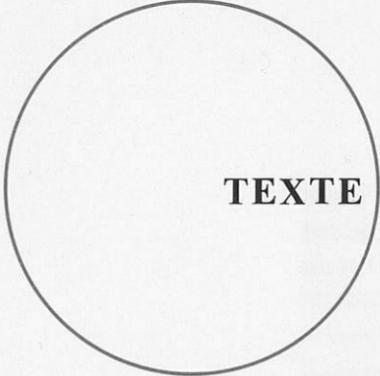
En ce qui concerne le fonctionnement de votre Société sous ce nouveau régime de gestion, nous vous précisons, qu'aux termes de la loi, les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour une durée de six années, sauf l'effet du renouvellement par tiers prévu à l'article 35 des statuts, et sont toujours rééligibles. Les membres du Directoire et son Président sont nommés pour une durée de quatre années par le Conseil de Surveillance et sont également toujours renouvelables.

C'est le Président du Directoire qui représente la Société à l'égard des tiers.

Le Directoire doit présenter régulièrement — une fois par trimestre au moins aux termes de la loi — des rapports au Conseil de Surveillance sur la marche des affaires sociales; il présente de même le rapport annuel à l'issue de chaque exercice. Le Conseil de Surveillance opère à tout moment les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns; il présente à l'Assemblée Générale Annuelle ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

C'est le Président du Conseil de Surveillance qui préside les Assemblées Générales d'actionnaires.

Le fonctionnement des autres organes de votre Société n'est pas modifié par ce changement de régime de gestion.



TEXTE DES RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'adopter le nouveau régime de gestion prévu par les articles 118 à 150 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

La Société sera désormais administrée par un Directoire sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale décide en conséquence de refondre les statuts de la Société et de remplacer le texte actuel par celui qui demeurera joint au présent procès-verbal.

La présente décision prendra effet à compter du 1^{er} janvier 1970. A cette date prendront fin les fonctions des membres du Conseil d'Administration.

Toutefois le Conseil de Surveillance devra se réunir avant cette date à l'effet de désigner son Président et son Vice-Président et de nommer les membres du Directoire et le Président de celui-ci.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme à compter du 1^{er} janvier 1970 aux fonctions de membres du premier Conseil de Surveillance pour une durée maxima de six années et dans les conditions prévues à l'article 35 des statuts : MM. Jacques de Fouchier, François Bloch-Lainé, Pierre de Bonvoisin, Jacques Brunet, Jacques Burin des Rozières, Amaury de Cazanove, Jacques Ferronnière, Louis-Charles de Fouchier, Robert Labbé, Christian de Lavarène, Jean Maxime-Robert, Jean Reyre.

Troisième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'opérer toutes formalités légales nécessaires.

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

